



MARS
AVRIL
2021
#22

Cause

COMPRENDRE LE MONDE
AGIR POUR LE CHANGER

★

commune

REVUE D'ACTION POLITIQUE DU PCF

p. 12 DOSSIER

COMPRENDRE LA CHINE

p. 6 POÉSIES
Saint-John Perse

p. 8 GRAND ENTRETIEN
Hélène Bidard : « Pour
une transition féministe
de la société »

p. 62 CHRONIQUE EUROPÉENNE
Rouvrir un vrai débat sur
les traités européens !

p. 56 MILITER

**Pour un vaccin, bien commun de l'humanité
décliner une campagne européenne de long terme**

Parti communiste français

3 ÉDITO

Guillaume Roubaud-Quashie Cavales bleues et vengeurs masqués

6 POÉSIES

Kristina Nikolaishvili Saint-John Perse

7 REGARD

Axel Loscertales Yan Pei-Ming

8 LE GRAND ENTRETIEN

Hélène Bidard Pour une transition féministe de la société

12 LE DOSSIER

COMPRENDRE LA CHINE

Constantin Lopez, Lou Simon Une trajectoire atypique

Lydia Samarbaksh La légende du cerf-volant

Gérard Streiff Jean Kanapa et la Chine

Rémy Herrera La Chine est-elle (vraiment) capitaliste ?

Michel Aglietta Le 14^e plan quinquennal chinois et l'intégration asiatique

Jean-Claude Delaunay La Chine, le développement, le socialisme

Kevin Guillas-Cavan Le développement au cœur des contradictions d'une économie non-capitaliste avec des capitalistes

Dominique Bari Le « Grand Bond en avant » de l'innovation

Lina Sankari Surveillance de masse et lutte antiterroriste au Xinjiang

Jingjing Fan L'évolution du système réglementaire de la protection de l'environnement en Chine

Jingyue Xing-Bongioanni, Jun Chu Centralisation et décentralisation, le cas du système de santé

Christophe Prudhomme Coronavirus et État autoritaire. Réflexions à partir du cas chinois

Adrien Faudot La Chine face au système monétaire international

Kaixuan Liu Relations franco-chinoises, entre économie et politique

56 MILITER

Delphine Miquel Pour un vaccin, bien commun de l'humanité, décliner une campagne européenne de long terme

62 CHRONIQUE EUROPÉENNE

Vincent Boulet Rouvrir un vrai débat sur les traités européens ?

64 PARLEMENT-ÉLUS

Michelle Gréaume Aide financière d'urgence en direction des victimes de violences conjugales

66 CONTROVERSE

Gérard Streiff L'affaire Lagardère ou le polar du CAC 40

68 CRITIQUE DES MÉDIAS

ACRIMED Décès de Gisèle Halimi, l'occasion pour France Info d'enterrer le féminisme

71 FÉMINISME

Rachel Garrat-Valcarcel Journalisme et (cis)sexisme

74 PHILOSOPHIQUES

Quentin Palissy La philosophie comme vigilance et travail

77 HISTOIRE

Zoé Grumberg Le « secteur juif » du Parti communiste français

81 PRODUCTION DE TERRITOIRES

Mathieu Noucher Faut-il déboulonner les plaques de rue ?

84 SCIENCES

Les verres correcteurs

87 DROIT

Dorian Mellot Soixante-quinze ans après leur création, que reste-t-il des comités d'entreprise ?

90 SONDAGE

Gérard Streiff Les jeunes et le communisme

91 STATISTIQUES

Michaël Orand La culture ne meurt pas, elle mute (elle aussi)

92 HORS CADRE

Jean-Daniel Simon Mai 1968 à Cannes

96 LIRE

Des livres pour un centenaire

99 CRITIQUES

• **Collectif animé par Sylvie Mayer** *Une conception communiste de l'économie sociale et solidaire*

• **Guy Le Gaufeys** *Le Cas en psychanalyse*

• **Rémy Herrera** *En lutte ! Les résistances populaires en France de 1981 à nos jours*

101 DU CÔTÉ DES REVUES...

102 EN DÉBAT

Aurélien Aramini, Florian Gulli *Le Lénine* de Stéphane Courtois : un livre d'histoire ? (seconde partie)

Cause commune

La rédaction en chef de ce numéro a été assurée par Gérard Streiff

Tél. : 01 40 40 12 34 - Directeur de publication : Guillaume Roubaud-Quashie

Directeur : Guillaume Roubaud-Quashie • Rédacteurs en chef : Davy Castel, Jean Quéfier, Gérard Streiff • Secrétariat de rédaction : Noëlle Mansoux • Comité de rédaction : Aurélien Aramini, Hélène Bidard, Victor Blanc, Vincent Boulet, Aurélien Bonnarel, Vincent Bordas, Saliha Bousseadra, Séverine Charret, Pierre Crépel, Camille Ducrot, Maëva Durand, Jean-Michel Galano, Jérémie Giono, Baptiste Giron, Florian Gulli, Nicolas Lambert, Élodie Lebeau, Gérard Legrip, Constantin Lopez, Corinne Luxembourg, Igor Martinache, Ségolène Mathieu, Sophie Mazenot-Chappuy, Marine Miquel, Pierrick Monnet, Michaël Orand, Julien Rossi, Marine Roussillon, Sabrina Royer • Direction artistique et illustrations : Frédo Coyère • Mise en page : Sébastien Thomassey • Édité par l'association Paul-Langevin (6, avenue Mathurin-Moreau - 75 167 Paris Cedex 19) • Imprimerie : Public Imprim (12, rue Pierre-Timbaud BP 553 69 637 Vénissieux Cedex) • Dépôt légal : mars/avril 2021 - N°22 - ISSN 2265-4585 - N° de commission paritaire : 0924 G 93466.

Cavales bleues et vengeurs masqués

Le siècle 21, déjà jeune homme, prend une étrange tournure. S'ébrouent d'inquiétantes cavales montées par des personnages sans visage. Ces équidés aux allures d'oiseau se veulent, dirait-on, la résurrection des juments de Diomède – ces dernières ayant la particularité, selon le poète latin Ovide, de se nourrir avidement de chair humaine, à en être « grasses de sang humain ».

Ils débusquent, bien souvent, des hommes fort peu recommandables et, en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, n'en font qu'une bouchée. Qu'une ait flairé une proie et, par milliers, les autres accourent dans une incroyable galopade bleue.

Devant ce spectacle, on peut être pris d'un vertige d'aise. Des hommes qu'on croyait intouchables voient leurs vices démasqués, leurs crimes dévoilés, leur sort réglé. Ministres, célébrités, hommes et femmes de pouvoir, nul ne semble plus protégé depuis que la justice divine est descendue jusqu'à nous sur les ailes de ces nouveaux Pégase aux couleurs de l'azur. Et pourtant, ce climat de tribunal permanent, aussi affirmatif qu'expéditif, aussi catégorique que sommaire, ne laisse pas d'interroger.

« Ce climat de tribunal permanent,
aussi affirmatif qu'expéditif, aussi catégorique
que sommaire, ne laisse pas d'interroger. »

Mais quittons ce jeu d'images et parlons clair. C'est de réseaux sociaux qu'il est ici question et, plus particulièrement, de Twitter (dont le logo est un volatile bleu). C'est un bien petit monde en fin de compte mais les *happy few* qui y évoluent et les leaders qui y dominent ont une influence qui dépasse de beaucoup l'étroit cercle équestre. Un ami m'avait dit un jour dans une formule parlante : Facebook, c'est pour ceux qui suivent l'actualité ; Twitter, c'est pour ceux qui la font. De fait, on y croise hommes et femmes de média et à peu près tout ce qui a quelque notoriété notable. ▶▶

- Bien sûr, il ne s'agit pas de lancer une diatribe unilatérale : on trouve, comme toujours, de tout sur Twitter, bon et très bon compris. Bien sûr, il y a 1 001 usages de Twitter, loin des cavales justicières : du porno (l'empereur d'Internet qui, partout, s'installe et, partout, règne) aux banalités du moment en passant par de petites pépites de culture. Pourtant, on a l'impression que se développe dans ce nid (cette écurie ?) toute une vie parallèle dans laquelle les maîtres du lieu se vivent comme une élite. Un jeune camarade, non encore seigneur en twitterie mais aspirant résolu, me confiait avec une assurance déconcertante de tranquillité : que vaut la pensée d'une personne qui n'a pas 10 000 « followers » sur Twitter (abonnés, « personnes qui le suivent » littéralement) ? Ce n'est sans doute pas le lieu de parler de la dimension si évidemment narcissique de ces réseaux où chacun mesure et surveille à tout instant l'étendue de sa puissance sociale (ou présumée telle) dans des unités nommées « followers » ou « retweets » [chaque message diffusé sur Twitter peut être repris par un autre usager : on dit qu'il est « retweeté », et Twitter en affiche le décompte].

« À l'abri derrière leur ordinateur ou leur téléphone, couverts par pseudonymes, nos héros de panoplie sauvent le monde sans prendre de risque mais avec la haute conscience du Bien qui est celle d'un preux chevalier. »

Le dérisoire de la chose saute aux yeux pourvu qu'on ne soit pas de la secte mais n'étant nullement psychanalyste, c'est un autre aspect que je voudrais évoquer. Irrésistiblement, devant ce spectacle de justiciers frénétiques, c'est une image qui s'impose à moi et une période. L'image, c'est celle empruntée à un dessin animé de mon enfance dans les années 1990. Le fort populaire Club Dorothée proposait alors sur TF1 *Sailor Moon*, une histoire d'adolescente aux longs cheveux blonds et aux pouvoirs magiques décidée à sauver l'humanité des périls qui ne manquaient pas de la guetter. L'héroïne recevait, ponctuellement, le concours d'un personnage fort élégant (à mes yeux d'enfant, du moins...) en cape et chapeau haut de forme signant ses exploits, si mes souvenirs sont justes, d'une rose rouge. Masqué, il demeurait anonyme, ne cherchant pas à tirer gloire de ses actes salvateurs. Évidemment, d'onéreux déguisements proposaient aux enfants de prolonger l'aventure dessinée afin de devenir soi-même le beau justicier masqué. Pour de vrai. Ou presque. Je crois avoir rêvé de ce déguisement. Je sais aussi en avoir fait le deuil il y a bien longtemps.

Il me semble pourtant retrouver parfois ces élans infantiles derrière les comptes Twitter qui s'élançant pour dénoncer avec certitude et fureur tel ou tel méchant. À l'abri derrière leur ordinateur ou leur téléphone, couverts par pseudonymes, nos héros de panoplie sauvent le monde sans prendre de risque mais avec la haute conscience du Bien qui est celle d'un preux chevalier.

Par là, c'est une période fascinante et terrible à laquelle notre temps me fait souvent penser : la guerre froide, époque de certitudes et de jugements définitifs, d'ivresse d'être du bon côté de l'Histoire, de se hisser promptement en juge des Enfers, de disqualifier définitivement tel ou tel, de diviser le monde en deux camps nets... Combien de parallèles avec ces temps glacés est-on tenté de repérer ! (À ceci près, entre autres, que le drame de l'Histoire se jouait alors vraiment et qu'on pouvait payer très cher le prix d'un combat qui n'était pas que posture – du moins pour le plus grand nombre des protagonistes.)

« Le plus court chemin vers l'émancipation effective ne passe-t-il pas par cette devise de Marx qui a la brièveté d'un message Twitter tout en en constituant son antidote : *De omnibus dubitandum* de toutes choses il faut douter. »

Lectrices et lecteurs pardonneront le ton très libre et personnel de ce court texte mais, entendons-nous bien, il ne s'agit pas de mésestimer ce que ces mobilisations numériques peuvent apporter de positif et de libérateur. Il s'agit, surtout pour nous, communistes, qui savons que ces élans mènent souvent à l'impasse, d'inviter à réfléchir un peu à cette pente dans laquelle notre monde est engagé. Au total, le plus court chemin vers l'émancipation effective ne passe-t-il pas par cette devise de Marx qui a la brièveté d'un message Twitter tout en en constituant son antidote : *De omnibus dubitandum* de toutes choses il faut douter ? Fussent ces choses des messages limités à cent quarante ou deux cent quatre-vingts caractères...●

Guillaume Roubaud-Quashie,
directeur de *Cause commune*.

SAINT-JOHN PERSE

Saint-John Perse, de son vrai nom Alexis Léger, est un poète et diplomate français né en Guadeloupe le 31 mai 1887 à Pointe-à-Pitre et mort à Hyères le 20 septembre 1975. Il est l'auteur d'une poésie réputée pour sa difficulté d'accès, écrite en versets et mêlant la modernité stylistique aux renvois aux origines les plus archaïques de la voix poétique dans la littérature occidentale. Les critiques ont abondamment glosé sur le « refus de l'histoire » dans l'œuvre de l'auteur. En effet, Saint-John Perse semble prendre le contre-pied de beaucoup de ses contemporains en ancrant son œuvre dans une sorte d'an-historicité mythifiée, exempte de références à l'actualité historique la plus immédiate, à une époque pourtant marquée par d'immenses bouleversements politiques, dont Alexis Léger, diplomate, maîtrise intimement les ressorts. L'œuvre poétique de Saint-John Perse est nourrie de références aux récits mythiques fondateurs de l'histoire antique, notamment depuis l'écriture de *Anabase* (1924), sorte d'ascension vers les « hautes terres » de la poésie (du grec ancien *anabasis*) renvoyant aux *Anabases* de Cyrus (Xénophon) ou d'Alexandre le Grand (Arrien). Dès le premier vers de l'*Anabase*, Saint-John Perse superpose l'ouverture du poème sur un récit prophétique de fondation où le narrateur, qui pourrait très bien être le poète lui-même, apparaît comme un prêtre interprète de présages (selon le sens originel du mot « augure »). Le poème s'ouvre sur un processus de transformation achevé par la fondation d'une « loi », garantie par le narrateur, qui en est à l'origine. Si, dans la tradition classique, « l'*Anabase* » renvoie principalement aux expéditions de conquête à caractère également « fondateur », l'*Anabase* de Saint-John Perse ressemble bien davantage à une ascension vers le « Haut-Pays » de l'intériorité, de ce que l'auteur appelle « l'histoire de l'âme ». Pour ces raisons, l'œuvre de Saint-John Perse se verra longtemps tenter un procès en désengagement de l'histoire.

Il existe, chez Alexis Léger, une réelle volonté de séparer son activité littéraire de sa mission de diplomate. Cette volonté se lit d'abord dans le choix de son nom de plume, qu'il adopte à partir de l'écriture de l'*Anabase* et qui renvoie aux Évangiles, à l'Antiquité et à l'auteur latin du même nom. C'est sans doute non sans une certaine pointe de malice que Louis Aragon fera figurer Saint-John Perse dans *Les Communistes*, dernier volet romanesque de son cycle du Monde réel, où celui-ci se retrouve dépeint sous ses traits véritables, en diplomate, faisant son possible pour empêcher l'éclatement de la guerre. L'œuvre entière de Saint-John Perse participe à créer un effet de rupture de continuité dans l'identité du poète qu'on retrouve aussi bien dans le choix curieux qu'il fit, à un tournant de sa carrière, de changer entièrement de graphie, comme pour créer un hiatus complet dans ce qui définit si complètement l'identité d'un individu qui se trouve être, de surcroît, écrivain. ●

Kristina Nikolaishvili

Sur trois grandes saisons m'établissant avec honneur,
j'augure bien du sol où j'ai fondé ma loi.

Les armes au matin sont belles et la mer. À nos chevaux
livrée la terre sans amandes

nous vaut ce ciel incorruptible. Et le soleil n'est point
nommé, mais sa puissance est parmi nous et la mer au
matin est comme une présomption de l'esprit.

Puissance, tu chantais sur nos routes nocturnes !...
Aux ides pures du matin que savons-nous du songe,
notre aïnesse ?

Pour une année encore parmi vous ! Maître du grain,
maître du sel, et la chose publique sur de justes balances !

Je ne hélèrai point les gens d'une autre rive.

Je ne tracerai point de grands quartiers de villes sur les
pentes avec le sucre des coraux. Mais j'ai desseigné de vivre
parmi vous.

Au seuil des tentes toute gloire ! ma force parmi vous ! et
l'idée pure comme un sel tient ses assises dans le jour.

Saint-John Perse, *Anabase*,

Yan Pei-Ming

portrait chinois du pouvoir



Yan Pei-Ming, *Mao*, 2005,
Musée national des arts
du XXI^e siècle, Rome.
Photo : André Morin.
Courtesy of Fondazione
MAXXI.

La Chine se démarque d'une croissance exponentielle dans le monde multipolaire de l'art contemporain comme dans le reste des activités mondiales. Si les places fortes des États-Unis et d'Europe restent en course, c'est 41 % de ce marché qui est occupé par la Chine. Pékin est soucieuse de son *soft power* et se montre exigeante dans la formation qu'elle offre aux artistes dans les écoles qu'elle administre. L'enseignement artistique chinois est conditionné à rude sélection, ce qui amène depuis des décennies des jeunes artistes chinois à chercher une reconnaissance à l'étranger. Yan Pei-Ming est de ceux-là. Il a d'abord été artiste de propagande, peignant en particulier la figure de Mao Zedong, pour pouvoir se procurer son matériel d'artiste. Refusé aux Beaux-Arts de Shanghai, il arrive en France en 1980 à 19 ans et intègre les Beaux-Arts de Dijon où son talent de portraitiste est remarqué bien qu'éloigné des mouvements phares de l'époque, comme le minimalisme. Il se passionne pour Courbet qui est connu en Chine pour être « un artiste révolution-

naire, à l'image très liée à celle de la Commune de Paris. On insistait beaucoup sur l'aspect politique de sa peinture et tout le monde le connaissait, de l'ouvrier à l'artiste débutant », rappelle l'artiste. Les portraits de Yan Pei-Ming sont des grands formats, peints à grosse brosse, provoquant des effets de matière et dans une seule teinte nuancée. Les portraits sont pour lui l'objet d'une confrontation et d'un dialogue. Ceux de Mao s'exposent aux côtés de ceux de son père, associant deux figures paternelles, biologiques et symboliques, ou encore, face à des anonymes, questionnant la manière avec laquelle l'image extirpe l'humain du monde matériel, le transposant dans une sphère d'intemporalité. Le passage du statut du portrait à celui d'icône, dans le cas de Mao, n'a eu de cesse d'exercer une fascination, par exemple dans l'œuvre d'Andy Warhol : un témoignage du phénomène international induit par la Révolution chinoise que Mao Zedong incarna. ●

Axel Loscertales



Pour une transition féministe de la société

À la veille du 8 mars, **Hélène Bidard**, membre du comité exécutif national, responsable de la commission nationale féministe du PCF et adjointe à la maire de Paris chargée de l'égalité femmes-hommes, de la jeunesse et de l'éducation populaire fait le point des grandes questions à l'ordre du jour pour une société plus juste mettant fin aux violences patriarcales et aux discriminations de toute sorte.

© Depuis le mouvement #MeToo la parole des femmes se libère, on voit aujourd'hui que celles des victimes d'inceste suivent le même processus. Quel regard portez-vous sur ça ?

La déferlante #MeToo a entraîné un abaissement drastique du seuil de tolérance à l'égard des violences sexistes et sexuelles. Ce moment historique a révélé au grand nombre leur caractère massif, systémique, et la nécessité d'évolutions politiques et législatives d'ampleur, afin d'opérer une véritable transition féministe de notre société. Cela est, en effet, devenu nécessaire pour venir à bout d'inacceptables dysfonctionnements qui subsistent dans la prise en charge des victimes par les autorités

publiques, notamment police et justice, et pour opérer un virage culturel global dans la société française.

Le #Metoolnceste, la parole de nombreuses féministes, de victimes, mais aussi des procès comme celui des affaires dites « de Pontoise » (2017), et « de Meaux » (2018) ont mobilisé l'opinion sur la question singulière des violences sexistes et sexuelles commises sur des mineures et mineurs en ce qu'ils ont été des révélateurs de l'inadaptation du droit en vigueur : il avait été décidé que deux enfants – en l'occurrence de 11 ans – pouvaient être considérées comme pleinement consentantes à une relation sexuelle avec des majeurs de 28 et 30 ans. L'affaire en cours dite « de Julie » contre vingt pompiers, en est

également emblématique à juste titre ! Au vu des effets dévastateurs de ces actes criminels sur les enfants et les jeunes, et des conséquences sur leur vie d'adulte, cette question revêt un caractère de santé publique, et un enjeu crucial pour toute société se prétendant civilisée. Dès lors, seule l'édiction d'une loi-cadre, sur le plan répressif mais aussi préventif, accompagnée d'une hausse considérable des moyens publics alloués à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, permettra d'apporter une réponse suffisante pour endiguer ce phénomène gravissime. Elle devra emprunter une démarche globale en réponse au caractère systémique de ces actes, qu'ils soient commis sur des majeurs ou sur des mineurs. En effet,

« La place et le travail des femmes dans notre société sont centraux pour ouvrir les chemins d'une nouvelle société humaine émancipée. »

ils s'inscrivent dans la même logique criminologique, et auraient tout intérêt à être pris en compte dans leur ensemble ; sans pour autant faire l'impasse sur les spécificités de ces violences, lorsqu'elles sont commises à l'encontre de mineurs, notamment dans le cadre intrafamilial. Seule une approche concertée, coordonnée, adoptant une vue d'ensemble, est souhaitable afin d'offrir une réponse d'ampleur à ces violences.

© La crise sanitaire entraîne une double peine pour les femmes : premières victimes de la précarité et premières de cordée sur le front depuis le début de l'épidémie. Quelles sont les propositions du PCF pour les sécuriser et les accompagner ?

La crise sanitaire de la covid-19 a rendu visibles les femmes, premières de corvée ; elles sont : 87 % des soignants et infirmiers, 91 % des aides-soignants, 97 % des aides ménagers et aides à domicile, 73 % des agents d'entretien, 76 % des caissiers et vendeurs. La crise a montré la dureté de leur travail, la division sexuée du travail et mis en évidence un paradoxe prégnant : toujours en première ligne sur le front des inégalités au travail et dans la vie, les femmes ont un rôle crucial dans la gestion de cette crise, malgré la réduction drastique des politiques publiques, et pourtant leur travail n'est pas reconnu à sa juste valeur ! Alors qu'elles représentent plus de la moitié de l'humanité et qu'elles sont plus formées dans le cadre scolaire, l'écart salarial reste à ce jour de 26 % entre les hommes et les femmes. Au

rythme actuel de rattrapage, il faudra mille ans pour obtenir l'égalité salariale ! Prenez conscience que, comme toute forme de domination, et d'autant plus qu'elle concerne la moitié du genre humain, la domination patriarcale est un puissant frein au développement de l'humanité. Le contexte politique, social et économique international comme national avec la banalisation des idées d'extrême droite, la montée des conservateurs sont des signes inquiétants pour les droits des femmes.

Il est de plus en plus urgent de porter haut notre volonté et nos combats pour l'égalité professionnelle, le droit à disposer de son corps sans qu'il puisse être acheté par qui que ce soit, le juste partage des pouvoirs, en France et dans le monde. Les avancées, réalisées grâce aux luttes et aux mobilisations des militantes et militants féministes, restent fragiles et sont remises en cause régulièrement par les masculinistes et les politiques d'austérité gouvernementales. C'est pourquoi nous nous engageons dans le cadre des mouvements fémi-

nistes unitaires et dans ces revendications et c'est pourquoi nous serons dans la rue pour :

- réclamer la revalorisation des métiers à prédominance féminine et de réelles hausses de salaire ;
- nous élever contre notre exploitation, pour l'égalité salariale femmes/hommes et revendiquer un réel partage des tâches domestiques et familiales ;
- réclamer des services publics accessibles à toutes sur l'ensemble du territoire, et notamment des places en crèches ;
- dénoncer et combattre les violences sexistes et sexuelles, y compris incestueuses, ou encore au travail ... Nous voulons un milliard pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles ;
- dénoncer les discriminations qui se cumulent et se renforcent : de genre, de classe, de couleur de peau et d'origine, et lesbo,-bi- et transphobes ;
- lutter contre la violence sexuelle, raciste et institutionnelle faite aux femmes migrantes, contre leur exploitation, pour réclamer la liberté de mouvement à travers les frontières et un permis de séjour illimité et sans conditions ;
- pour que l'accès à l'avortement, aux trois méthodes choisies, soit possible partout et même pendant le confinement, pour que le délai légal soit étendu au-delà de douze semaines.

Nous serons en grève ce 8 mars, comme ►►

« Avec des mesures concrètes il s'agirait de ne plus reléguer les personnes LGBTQI+ à un statut de citoyennes et citoyens de seconde zone mais de les traiter comme de véritables citoyennes et citoyens français, disposant des mêmes droits que les couples hétérosexuels. »

► d'autres femmes de par le monde, nous serons dans la rue pour manifester et revendiquer. Sans les femmes, le monde s'arrête ! La place et le travail des femmes dans notre société sont centraux pour ouvrir les chemins d'une nouvelle société humaine émancipée.

© On a vu les violences faites aux femmes et aux enfants exploser lors des confinements. Quelles mesures d'urgence doivent être mises en place ? Pouvez-vous nous expliquer les mesures que vous avez prises dans le cadre de votre mandat et de votre délégation à la mairie de Paris en faveur de l'égalité femme-homme ?
Le ministère de l'Intérieur a annoncé une augmentation de 40,5 % des appels d'urgence pour violences intrafamiliales

qui a de quoi nous mettre en colère. Sous le mandat précédent, notre collectivité a augmenté de 93 % les subventions aux associations de lutte contre les violences, dans un contexte qui était plutôt à la réduction de la dépense publique. Cela mérite d'être rappelé. Je pense qu'il faut encore renforcer le soutien aux associations qui tiennent bon malgré des difficultés financières structurelles. Le réseau associatif est très riche à Paris, heureusement qu'il est là, il faut continuer de le soutenir et le valoriser. Il faut considérablement améliorer le parcours des victimes dans tous ses aspects. Deux vœux ont été adoptés sous la précédente mandature pour la création d'un lieu de prise en charge globale des femmes et des enfants victimes. Nous devons avancer dans cette mandature pour mobiliser l'État, car nous avons besoin de lui si

en cours pour des lieux d'hébergement dédiés aux femmes et enfants victimes de violences dans les 10^e, 12^e et 20^e arrondissements. Cela représentera environ cent quarante nouvelles places. Il en faudra plus, nous le savons. Je vais demander l'inscription d'un nouveau centre spécialisé dans le programme d'investissement de la mandature (PIM). Je souhaite que nous améliorions également la prise en charge et la responsabilisation des auteurs de violences conjugales, tant pour favoriser la décohabitation réelle que pour prévenir la récurrence (le taux de récurrence est aujourd'hui de presque 50 %).

Je vais travailler avec Dominique Versini (adjointe chargée des droits de l'enfant et de la protection de l'enfance) à la mise en place d'un dispositif spécifique pour la prise en charge des enfants covictimes des violences conjugales ou victimes de violences intrafamiliales. Je souhaite que nous travaillions un plan de formation visant la montée en compétences sur la prévention, la détection et l'orientation des femmes victimes de violences au sein du foyer comme dans l'espace public.

Ce 8 mars ne doit pas être seulement un événement parmi d'autres, mais un point de départ pour déployer une large campagne d'éducation à l'égalité, qui toucherait chaque jeune Parisienne et Parisien. Elle porterait une approche égalitaire de l'apprentissage des règles du vivre-ensemble (le respect des autres, la conscience d'autrui) qui guiderait les jeunes dans leur construction comportementale vis-à-vis du reste de la société, et de leurs pairs. Cela, afin d'assurer leur plein épanouissement, et un devenir inclusif à notre belle ville.

L'égalité femme/homme de demain doit être construite avec les jeunes, tous les jeunes. Il s'agira d'évoquer positivement ce qui est sain, bon, enrichissant, émancipateur dans les relations affectives, en s'attachant à combattre au plus tôt les stéréotypes de genre et tout ce qui demeure dans notre culture vecteur d'inégalités et de violences, pour les adultes en devenir. Ce travail de décon-

« La crise sanitaire de la covid-19 a rendu visibles les femmes, premières de corvée ; elles sont : 87 % des soignants et infirmiers, 91 % des aides-soignants, 97 % des aides ménagères et aides à domicile, 73 % des agents d'entretien, 76 % des caissiers et vendeurs. »

au niveau national depuis le 16 mars et la préfecture de police nous a indiqué une hausse de 21 % des interventions à domicile pour cause de violences conjugales à Paris par rapport à 2019 sur la même période. Beaucoup de dispositifs ont été mis en place, y compris dans le contexte exceptionnel du confinement, mais il faudra encore renforcer notre « arsenal » dans un contexte où le gouvernement communique beaucoup mais n'agit pas réellement, ne finance rien, ne suit même pas l'application de ses décisions. Le triste Grenelle des violences conjugales en est un exemple

l'on veut que chacune puisse bénéficier d'un guichet unique où porter plainte, accéder à une unité médico-judiciaire, à des consultations psychologiques, à un réseau d'associations et de services publics permettant leur mise à l'abri et leur suivi. Un projet se dessine du côté de l'APHP, nous allons voir comment le partenariat avec la ville pourrait se concrétiser. Nous devons réfléchir à la combinaison avec les dispositifs comme la mesure d'accompagnement protégé (MAP) et le téléphone grave danger (TGD). Deuxième point chaud : la mise en sécurité des victimes. Trois chantiers sont

truction du patriarcat, qui assigne des rôles et des comportements genrés, binaires et prédéterminés, s'adresse tant aux filles qu'aux garçons. L'idée serait donc de faire de l'éducation à l'égalité le fil conducteur d'un certain nombre de politiques publiques au cours des prochaines années. Aussi, après avoir consacré le 25 novembre 2020 aux violences patriarcales à l'encontre des jeunes et des enfants, nous avons donc choisi de dédier le 8 mars prochain à la thématique suivante : « L'éducation à l'égalité dans la vie affective ».

© On observe des difficultés à adopter pour les couples homoparentaux. Récemment le Sénat, dans le cadre de la loi bioéthique, a rejeté l'extension de la PMA à toutes les femmes. Comment analysez-vous cette situation ?

Résultat de l'augmentation des violences envers les personnes LGBTQI+ constatées depuis quelques années et dans la suite du débat autour du mariage pour toutes et tous, la France a perdu onze places en 2019 dans le classement Spartacus des pays les plus LGBTQI-friendly dans le monde (17^e contre 6^e en 2018). Plus que jamais, il nous faut mener les combats universels contre la lesbophobie, l'homophobie, la biphobie, la transphobie et afficher une tolérance zéro contre les actes LGBTQIphobes en continuant de ne pas tolérer la moindre insulte jetée à la volée, inscrite sur un mur ou au sol. Mais il nous faut aussi dénoncer l'indifférence vis-à-vis de ces actes et les promesses encore non tenues pour l'égalité des droits. Ces discriminations se ressentent ainsi dans l'accès à la citoyenneté, plus particulièrement dans le droit à l'adoption. L'adoption est légalement possible pour les couples de même sexe mariés, depuis l'ouverture du mariage civil à ces derniers en 2013. Deux femmes ou deux hommes peuvent donc théoriquement adopter un enfant, avec une autorité parentale partagée. La réalité est néanmoins tout autre. Les témoignages anonymes de

discriminations dans les processus d'adoption se multiplient, les couples de même sexe décrivant la manière dont ils sont déboutés ou découragés par les structures donnant l'accord final, les contraignant à se tourner vers l'étranger. Il est intolérable que l'adoption par les couples de même sexe rencontre autant de barrières, lorsque l'on sait que ces

d'un accès à l'adoption pour les couples homosexuels. Le secrétaire d'État chargé de la Protection de l'enfance a lui-même reconnu le 18 avril que ces derniers font face à des pratiques discriminatoires. Avec des mesures concrètes, il s'agirait de ne plus reléguer les personnes LGBTQI+ à un statut de citoyennes et citoyens de seconde zone mais de les

« Ce 8 mars ne doit pas être seulement un événement parmi d'autres, mais un point de départ pour déployer une large campagne d'éducation à l'égalité. »

refus les poussent pour certains vers la GPA (gestation pour autrui). La connaissance ou le soupçon du fait que les couples de même sexe sont discriminés dissuadent ceux-ci d'entamer la procédure d'adoption. Or la GPA est une pratique qui repose sur l'exploitation et l'instrumentalisation du corps des femmes, principalement des plus pauvres : en réalité, il ne peut pas y avoir de GPA éthique, c'est une chimère. Nous ne pouvons pas cautionner cette pratique car elle procède d'une démarche conservatrice qui porte atteinte aux droits et à la dignité des femmes et les enferme dans le rôle de procréatrice que leur assignent les sociétés patriarcales.

Aujourd'hui, la PMA est seulement autorisée aux femmes en couple avec un homme. D'après un sondage BVA publié récemment, les deux tiers des Français sont favorables à son extension aux couples de femmes. Les femmes qui en ont les moyens partent à l'étranger pour effectuer des PMA, et celles qui ne le peuvent pas pratiquent des PMA « artisanales », prenant des risques concernant leur santé et celle de leur(s) enfant(s). Nous demandons au gouvernement français de prendre de véritables mesures en faveur de la parentalité et

traiter comme de véritables citoyennes et citoyens français, disposant des mêmes droits que les couples hétérosexuels :

- anonymisation des requérants lors des conseils de famille ;
 - diversification des conseils de famille en y intégrant, lors de leur renouvellement, des associations et des personnalités qualifiées représentant des structures familiales moins hétéro-normées, parmi elles des associations soutenant les droits des personnes LGBTQI+ ;
 - inspections nationales régulières des conseils de famille ;
 - ouverture de la PMA à toutes les femmes en tant qu'application du principe de non-discrimination et d'égalité des droits devant le projet parental.
- Nous sommes résolues à poursuivre et à accélérer cette transition féministe de la société. Nous ne nous résignerons pas. Le temps est à l'action, et il incombe désormais aux responsables politiques nationaux l'immense responsabilité d'en finir avec l'impunité et la loi du silence qui entourent les violences patriarcales, ainsi qu'avec les discriminations qui n'ont que trop duré en France. ●

COMPRENDRE LA CHINE

Une trajectoire atypique

PAR **CONSTANTIN LOPEZ** ET **LOU SIMON***

« **Q**uand la Chine s'éveillera... le monde tremblera. » C'est par ces mots qu'en 1973 le député gaulliste Alain Peyrefitte, revenant d'un voyage parlementaire, choisissait d'intituler un essai prédisant l'inéluctable essor de la Chine maoïste, alors en pleine Révolution culturelle. Si la montée en puissance de la Chine au cours des dernières décennies ne fait guère de doutes, ce phénomène est trop souvent dépeint de façon négative, comme une menace pesant sur l'avenir du monde.

REVOIR NOS LOGICIELS

Il pouvait difficilement en être autrement, tant la trajectoire chinoise apparaît atypique pour l'observateur occidental, remettant en question toutes les certitudes et toutes les eschatologies.

Elle constitue d'abord un démenti cinglant aux prophètes de la « fin de l'histoire » à la Fukuyama, qui annonçaient dans les années 1990 la convergence inéluctable des différents modèles socio-politiques et économiques et leur alignement sur les normes de l'Occident néolibéralisé. Car la Chine actuelle, loin de converger vers ces standards, semble s'en éloigner de plus en plus, tandis que ses dirigeants affirment être engagés dans la construction d'un socialisme original – « aux couleurs de la Chine », pourrait-on dire. Pour la gauche occidentale de tradition marxiste, la Chine populaire reste insaisissable dans le cadre des logiciels communément mobilisés par les militants. En effet, le pays possède des traits uniques, hybrides et transitionnels, dont la logique d'ensemble est difficile à appréhender. Parmi ces aspects d'apparence contradictoire, citons le contraste entre, d'une part, un important secteur privé et un immense marché intérieur, l'insertion dans de vastes réseaux productifs capitalistes mondialisés, et, d'autre part, une planification à long terme, menée sous la direction du Parti communiste chinois – qui revendique quatre-vingt douze millions d'adhérents en 2020 –, appuyée sur un secteur public puissant, et permise par des autorités publiques exerçant un contrôle resserré sur les domaines et secteurs stratégiques pour le développement.

« Le fantasme du « péril jaune » réapparaît au premier plan de l'agenda médiatique et politique, alimenté par des craintes plus ou moins fondées. »



GÉNÉALOGIE DU DÉVELOPPEMENT CHINOIS

Alors, de quoi « l'éveil » de ce géant est-il le nom ? Quelles sont ses causes ? Tentons, pour commencer, de retracer sa généalogie. Civilisation millénaire, la Chine est longtemps restée une puissance économique, culturelle et militaire majeure. D'après l'économiste britannique Angus Maddison, elle est même, vers 1500, la première économie mondiale en matière de revenu par habitant. Sa puissance décline parallèlement au développement du capitalisme dans le monde occidental. À partir de la moitié du XIX^e siècle, le pays connaît une période sombre, comprenant les deux guerres de l'Opium et l'agression japonaise. Mais, dans le même temps, les vexations imposées au pays et l'impasse dans laquelle il est relégué alimentent la lutte du peuple chinois pour la dignité. Celle-ci prend la forme d'un mouvement emmené par le Parti communiste, qui intègre indistinctement les objectifs du socialisme et de la libération nationale.

1949 apparaît à bien des égards comme « l'année zéro » de la renaissance chinoise. À partir de cette date, la Chine, toujours confrontée à l'hostilité des puissances impérialistes, met en place

des politiques visant à favoriser un développement autocentré, en partant d'un niveau de PIB par tête inférieur à celui du Congo. C'est aussi l'époque d'erreurs stratégiques et économiques majeures – reconnues par Mao – qui engendrent un lourd bilan humain. À travers des réorientations multiples et tâtonnantes, la Chine élabore une stratégie de développement originale, distincte de celle de l'Union soviétique.

C'est seulement après plusieurs années de cette « longue marche » à travers le développement que les politiques économiques semblent porter leurs fruits. La Chine populaire a délibérément planifié et favorisé l'investissement dans le pays de grandes firmes multinationales et a permis à une bourgeoisie nationale économiquement puissante (mais politiquement contrôlée) de prospérer. Ces politiques ont favorisé la hausse rapide du revenu par habitant et l'élimination progressive de la pauvreté

absolue. Ce processus de rattrapage s'étend aussi à la technologie, à l'innovation et à la formation, qui constituent une des priorités du pays, comme l'expose Dominique Bari. Pour autant, les facteurs expliquant les succès chinois en matière de développement restent débattus. Les bases fonda- ▶▶

« S'il est clair, que la Chine ne saurait être qualifiée d'« ultra-libérale » ou d'« ultra-capitaliste » – comme on l'entend encore trop souvent – la nature de son mode de production reste abondamment discutée. »

► mentales de cet essor ont-elles été posées dès l'ère maoïste, comme le soutiennent Rémy Herrera et Zhiming Long ? A-t-il commencé après la « réforme » et « l'ouverture » impulsées sous Deng Xiaoping à partir de 1978, comme le soutient Jean-Claude Delaunay ? Le lecteur intéressé trouvera dans ce dossier de quoi parfaire sa curiosité, ainsi que des références pour approfondir ces questions et se forger son propre avis.

DES CONTRADICTIONS EN QUÊTE DE SOLUTION

En dépit de ces succès, la forte croissance chinoise a aussi eu des coûts importants. Elle a été réalisée à travers l'exploitation exacerbée d'une partie du prolétariat industriel chinois et par une hausse importante des inégalités (sociales et territoriales). Elle s'est aussi soldée par des dégâts environnementaux importants. Elle a enfin été accompagnée par l'apparition de surcapacités et par des investissements incontrôlés dans certains secteurs. Autant de problèmes que les plans de développement actuellement en vigueur se proposent de résoudre, et dont les « nouvelles routes de la soie », le développement du marché intérieur, le perfectionnement du système de sécurité sociale et les politiques de protection de l'environnement constituent des piliers, comme on peut le lire dans les articles de Kevin Guillas-Cavan et de Michel Aglietta. Les importantes contradictions du développement chinois semblent avoir été jusqu'ici maîtrisées par les autorités, donnant tort à ceux qui, tels Mylène Gaulard, prédisaient la fin inéluctable de l'émergence chinoise et son blocage dans le « piège des revenus moyens ».

CARACTÉRISER LE « MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT » CHINOIS

La Chine semble être un véritable « OVNI » du développement, difficile à classer. S'il est clair, au vu des éléments précédemment mentionnés, qu'elle ne saurait être qualifiée d'« ultra-libérale » ou d'« ultra-capitaliste » – comme on l'entend

« En dépit de ces succès, la forte croissance chinoise a aussi eu des coûts importants. »

encore trop souvent –, la nature de son mode de production reste abondamment discutée. Encore une fois, le lecteur intéressé trouvera dans ce dossier des éléments pour se forger son propre avis et des références pour approfondir ces questions. Le pays de la Révolution culturelle n'a pas fait table rase du passé : Confucius et Marx, Lénine, Mao s'y regardent en chiens de faïence. Marxiste et malthusienne (politique de l'enfant unique, récemment abandonnée), gauchiste (Révolution culturelle) et conservatrice (confucéenne) avec une importance de réseaux de relations tissés autour de la famille, puissance industrielle appuyée sur une base sociale paysanne, la Chine n'en finit pas de nous étonner.

De même, contredisant les idées reçues sur l'hyper-centralisme du pays, les observateurs de l'ordre politique chinois mettent en avant l'existence d'une gestion très décentralisée en pratique, presque anarchique à certains égards. Cela tient au gigantisme du pays, tant territorial que démographique ; à sa très grande diversité et, bien sûr, à des facteurs historiques, politiques, et juridiques. Les échelons centraux et territoriaux possèdent des compétences parfois complémentaires, mais aussi parfois superposées et enchevêtrées, ce qui n'est pas sans créer des difficultés et certaines complexités, par exemple en matière environnementale (voir l'article de Jingjing Fan), ou dans le domaine de la santé (article de Jingyue Xing-Bongioanni et Jun Chu). Dans la même veine, Christophe Prudhomme montre que les accusations « d'autoritarisme » formulées en France à l'encontre de l'État chinois à l'occasion de la pandémie de la covid-19, sont souvent mal informées et ont été utilisées pour dissimuler l'incurie et l'incompétence dont ont fait preuve les autorités françaises.

VERS LE « SIÈCLE CHINOIS » ?

Comprendre la Chine est un enjeu politique central de notre époque. D'une part, elle transforme l'ordre économique mondial et crée de nouvelles logiques qui se répercutent sur les

« Les importantes contradictions du développement chinois semblent avoir été jusqu'ici maîtrisées par les autorités. »

structures internes des autres pays. D'autre part, les transformations des rapports de force internationaux entre puissances remettent au premier plan de l'agenda politique les questions liées à la paix et à la guerre.

Pour autant, l'émergence chinoise ne semble pas, pour l'instant du moins, susceptible de donner naissance à un nouvel ordre international placé directement sous hégémonie chinoise. La politique étrangère chinoise est sensiblement différente de celle des pays impérialistes et ne s'appuie que marginalement sur sa puissance militaire. La Chine défend le multilatéralisme, la création de coopérations gagnant-gagnant et refuse toute ingérence. En outre, le degré d'internationalisation de sa monnaie, dont un examen est proposé par Adrien Faudot, ne lui permet pas actuellement de faire du yuan renminbi un substitut au dollar dans les échanges internationaux.

ENTRE OPPORTUNITÉS ET RENAISSANCE DU PÉRIL JAUNE

La montée en puissance de la Chine fait peur, pour différentes raisons. Depuis cinq cents ans, l'ordre international est dominé par des puissances occidentales, ce qui confère à l'époque actuelle un caractère inédit. Le fantasme du « péril jaune » réapparaît au premier plan de l'agenda médiatique et politique, alimenté par des craintes plus ou moins fondées. Par exemple, le développement impressionnant des technologies numériques en Chine alimente un « orientalisme technologique » charriant une grande part de fantasmes, comme l'a bien analysé Tristan Hertig.

La Chine est considérée par les États-Unis comme une « menace existentielle » à leurs intérêts, justifiant la mise en œuvre d'une stratégie d'encercllement, d'endiguement et d'agression de plus en plus visible. Si les États-Unis semblent en passe de perdre la bataille sur le plan économique, ils n'ont pas encore renoncé à empêcher l'émergence chinoise par d'autres moyens. Ces manœuvres sont généralement appuyées par des campagnes de communication ciblant l'opinion publique internationale, destinées à diaboliser l'adversaire, et utilisant fréquemment comme outil la calomnie. Comme

toujours, ce sont les peuples situés sur ces terrains d'affrontement de nature géopolitique qui en paient les pots cassés, comme l'atteste par exemple la situation actuelle dans le Xinjiang.

En France, ces attaques passent par la campagne antichinoise impulsée par Raphaël Glucksmann – qui ne fait pas mystère de son atlantisme – depuis le parlement européen, au sein duquel il siège. Néanmoins, on notera à la lecture de l'article de Lina Sankari que la discussion est trop souvent biaisée et fondée sur des documents à l'origine douteuse. Dans un tel contexte, il appartient à la gauche de défendre une approche rationnelle de ces questions. La pleine compréhension des tensions propres à la région du Xinjiang nécessite de faire la lumière sur un certain nombre de facteurs complexes et imbriqués, trop souvent passés sous silence dans le débat public. On en est encore loin.

Par ailleurs, la Chine n'est pas seulement un compétiteur, elle offre aussi à qui veut bien les saisir des opportunités économiques, notamment pour les Européens (article de Kaixuan Liu). Le processus ayant conduit à la signature récente d'un traité bilatéral d'investissement

entre l'Union européenne et la Chine met en évidence les tensions internes à l'UE, déchirée entre l'attrait pour le marché chinois, la concurrence et la rivalité chinoises et les pressions étatsuniennes devenues plus prégnantes sous la présidence de Trump.

L'ambition de ce dossier est de fournir des éléments pour penser les réalités chinoises contemporaines, et leurs implications dans la marche du monde. En particulier, il nous semblait important d'alimenter les réflexions militantes sur ce pays devenu incontournable dans l'ordre international et objet de nombreux débats, mais trop méconnu. Car, comme le rappellent Lydia Samarbakhsh et Gérard Streiff, si les relations entre les communistes français et chinois furent parfois tourmentées, elles sont anciennes et continuent à être entretenues. D'où la nécessité de disposer d'éléments factuels et de réflexions sérieuses sur le sujet. ■

« Les transformations des rapports de force internationaux entre puissances remettent au premier plan de l'agenda politique les questions liées à la paix et à la guerre. »

*Constantin Lopez et Lou Simon ont coordonné ce dossier.

La légende du cerf-volant

Les relations entre les partis communistes français (PCF) et chinois (PCC) s'inscrivent dans une histoire de longue durée qui est celle des relations entre la Chine et la France et, plus exactement, entre la Chine et les puissances coloniales européennes à l'ère de la « deuxième mondialisation » et de l'apogée des empires coloniaux (1850-1970), selon l'expression du géographe Laurent Carroué, ou, selon l'historien britannique Eric Hobsbawm, à l'ère du capital (1848-1875) et des empires (1875-1914).

PAR LYDIA SAMARBAKSH*

Occupé, violenté, humilié, son pays dépecé et ses richesses spoliées par la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne, la Belgique ainsi que la Russie, puis foudroyé par les deux guerres sino-japonaises et le martyre que lui impose l'occupant japonais, le peuple chinois n'en résiste pas moins des décennies durant. 1911 voit enfin éclore l'élan révolutionnaire populaire qui mettra à bas le régime corrompu des empereurs mandchous et proclamera, en février 1912, l'instauration de la république. Le pays exsangue se verra, comme beaucoup d'autres, entraîné dans la terrible boucherie de 1914-1918, et son peuple, comme beaucoup d'autres aussi, y compris – comme lui – du camp des « vainqueurs », sera trahi, méprisé et dépouillé par le traité de Versailles de 1919.

DES RELATIONS D'ÉCHANGE ET D'APPORTS MUTUELS

D'abord d'ordre colonial donc, les relations bilatérales sino-françaises ont néanmoins créé les conditions, à l'aube du XX^e siècle, de la venue en France de plus de deux mille jeunes Chinois d'origine modeste mais éduqués, souvent fils de lettrés et d'intellectuels ayant activement participé à la révolution de 1911 et qui ont eux-mêmes, pour quelques-uns, pris part au soulèvement du 4 mai 1919 à Pékin. Enrôlés dans le mouvement « Travail – Études » du Comité d'éducation franco-chinois, les premiers accostent en France en 1920. Parmi eux, se trouvent de futurs dirigeants du Parti communiste chinois, cofondateurs et dirigeants de l'Armée populaire

ou de la République populaire de Chine (1949), tels que Deng Xiaoping et Zhou Enlai. Ils arrivent dans une France en ébullition et à l'heure où, dans l'écho et les espoirs soulevés par la révolution d'Octobre 1917 en Russie, le mouvement communiste s'organise et donne naissance, en décembre, à Tours, à la Section française de l'Internationale communiste qui prend, dès 1921, à son premier congrès de Marseille où se trouvent nombre de ces jeunes Chinois, le nom de Parti communiste. Ainsi, c'est au contact de militants politiques et syndicaux du mouvement ouvrier français et à la lecture assidue du journal *L'Humanité* qu'une part des principaux dirigeants communistes chinois des années 1950 « firent leurs lettres », en découvrant les œuvres de Marx et Engels et en menant leurs premières expériences militantes, apportant, en retour, aux militants français une part déterminante de la pensée et de la stratégie de lutte contre le colo-

« Le réseau associatif né avant-guerre fera pour sa part la preuve de son utilité dans le soutien à la politique de Mao, des premières réformes agraires à la campagne des Cent fleurs et jusqu'au début, en 1958, du Grand Bond en avant. »

Jean Kanapa et la Chine

En 1957, le mouvement communiste international se dote d'une revue commune, *La Nouvelle Revue internationale*, dont le siège est à Prague. Jean Kanapa (1921-1978) quitte la rédaction en chef de *La Nouvelle Critique* pour représenter le PCF à la rédaction pragoise. Il est membre suppléant du comité central du PCF. Ce sont pour l'essentiel les Soviétiques et les Chinois qui financent la revue. Jean Kanapa s'y montre très actif, on dit alors qu'il « règne » sur la rédaction. Mais les relations entre le PCUS et le PCC, tendues depuis le XX^e congrès soviétique, se détériorent vite. Les divergences portent tout à la fois sur la déstalinisation, la voie (démocratique ou armée) au socialisme, l'indépendance des partis, la coexistence pacifique, la guerre et la paix, bref tout un éventail de questions clés. Maurice Thorez, un temps, n'est pas insensible aux arguments de Mao, mais il se retrouve sur l'orientation majoritaire du mouvement, aux côtés de Moscou. En 1960, il charge Jean Kanapa, témoin privilégié de ce conflit, de venir présenter les termes du débat devant le comité central. La direction est abasourdie ; pour la plupart de ses membres, c'est une révélation. La crise, longtemps interne au mouvement communiste, devient publique. Nommé en 1973 à la tête du secteur international du PCF, la « POLEX », Jean Kanapa, qui ne s'est jamais résigné à cette division du mouvement, encourage sa section de travail à mieux comprendre et analyser la réalité chinoise. Alors que les tensions entre PCF et PCUS s'avivent, il milite pour une normalisation des rapports entre communistes français et communistes chinois. Ces derniers sont d'ailleurs invités au XXII^e congrès du PCF en 1976 ; ils n'y assisteront pas mais réservent un accueil intéressé, attentif au représentant du PCF venu leur transmettre l'invitation. Jean Kanapa est bien déterminé à renouer les liens entre les deux partis. Malade, alité durant l'été 1978, il entame même un ouvrage de présentation de la Chine mais il est foudroyé par le cancer. C'est quatre ans plus tard, en 1982, que Georges Marchais signe cette reprise des relations à l'occasion d'un voyage remarqué à Pékin. Au printemps suivant, un correspondant de *L'Humanité* s'installait en Chine.

Gérard Streiff

« En 1934, Paul Vaillant-Couturier participe à la création d'une association des Amis de la Chine : c'est par le réseau associatif que, jusqu'à la guerre, se structure la solidarité avec la lutte anticoloniale et antiimpérialiste en Chine. »

nialisme français et occidental, qui participent de leur combat pour l'émancipation et le dépassement du capitalisme. Une histoire méconnue que le remarquable documentaire *Sur la piste de Yu Bin*, réalisé par Jean-Christophe Yu (2017), retrace avec force et talent.

Dès l'été 1922, nous rappelle le politologue Kaixuan Liu, « dix-huit jeunes Chinois résidant en Europe se réunissent au bois de Boulogne pour fonder la cellule européenne de la brigade communiste des jeunes Chinois ». Parmi eux, les deux fils de l'un des cofondateurs du PCC, créé en juillet 1921 à Shanghai, Chen Duxiu. C'est au jeune Vietnamien Nguyễn Sinh Cung (le futur Hô Chi Minh), lui-même alors cofondateur du PCF, qu'ils doivent, dans les mois qui suivent, leur adhésion au PCF. Loin d'être un geste symbolique, la mise en place de cette cellule permet le déploiement d'une activité militante soutenue, malgré des conditions de vie dégradées pour ces militants et une surveillance et une répression policières qui les contraindront à une semi-clandestinité.

Le PCF qui, dès 1922, s'est engagé contre la guerre du Rif (Maroc) puis pour l'indépendance de la Syrie (1925), apporte son soutien à la République soviétique chinoise du Jiangxi fondée et dirigée par Mao Zedong (1931-1937).

En 1934, Paul Vaillant-Couturier participe à la création d'une association des Amis de la Chine : c'est par le réseau associatif que, jusqu'à la guerre, se structure la solidarité avec la lutte anticoloniale et antiimpérialiste en Chine ; puis, à la Libération, avec les communistes chinois confrontés à la trahison du Guomindang et avec le peuple plongé dans la guerre civile. ►►

►► REFROIDISSEMENT MAIS JAMAIS RUPTURE

Dès leurs prémices donc, les relations PCC-PCF sont marquées par un rapport d'égalité, un caractère d'échanges et d'apports mutuels appelés à mûrir. Et de premiers bourgeois éclosent dès 1949 à la proclamation de la République populaire de Chine (RPC) qui doit alors faire face à la reconstruction d'une nation immense mais exténuée et dévastée par près de cent ans d'épreuves violentes. Avec l'ambition d'ouvrir une « voie chinoise au socialisme », selon les mots de Mao, la RPC a encore un État moderne à bâtir, capable d'impulser le développement d'un pays d'un peu moins de cinq cents millions d'habitants alors que son produit national brut est à cette période de moitié celui de l'ensemble des pays d'Afrique.

La solidarité en France avec la Chine populaire et les espérances qu'elle suscite s'étendent alors bien au-delà des seuls rangs du PCF ; les paroles d'André Malraux dans *La Condition humaine* (1933) résonnent encore avec force. L'établissement de relations diplomatiques officielles avec la RPC par la France de De Gaulle en 1964 illustre ainsi la place de la Chine dans la diplomatie et la politique françaises qui se distinguent alors en la matière de toutes les puissances occidentales. Le réseau associatif né avant-guerre sous

l'impulsion des communistes fera pour sa part la preuve de son utilité dans le soutien à la politique de Mao, des premières réformes agraires à la campagne des Cent fleurs et jusqu'au début, en 1958, du Grand Bond en avant.

Entre-temps, la mort de Staline en URSS (5 mars 1953) mais surtout la publication du rapport Khrouchtchev en 1956 auront des conséquences en cascade dans les relations entre les deux partis communistes. Trop long à décrire ici en détail, ce moment qui bouleversa le mouvement communiste à travers le monde aboutit à un refroidissement des relations entre PCC et PCF qui ne tirent pas, au final, les mêmes conclusions de leur analyse du rapport et de la période stalinienne.

Refroidissement mais jamais rupture et – malgré les tentatives d'entrisme puis de division du PCF de la part de militants français maoïstes – les relations directes entre les deux partis sont non seulement sauvegardées mais maintenues et régulières.

Ces relations ont traversé le siècle et connaissent depuis le début des années 2010 une nouvelle phase d'intenses et francs échanges mais cela est une « autre histoire ». ■

***Lydia Samarbakhsh** est membre du comité exécutif national du PCF. Elle est responsable du secteur International.



La Chine est-elle (vraiment) capitaliste ?

Le système que connaît la Chine actuelle s'apparente à celui d'une économie « avec capitalistes, mais non capitaliste ». La présence de capitalistes dans une formation sociale donnée ne signifie pas, par ce fait, que celle-ci soit capitaliste.

PAR RÉMY HERRERA*

Que dirait-on si le gouvernement français décidait, sous la pression populaire, la collectivisation de la propriété des sols, la nationalisation des infrastructures, la transformation en sociétés d'État des grandes entreprises industrielles, l'instauration d'une planification centrale, la reprise en mains de la monnaie et des grandes banques, le contrôle des conditions d'implantation des firmes étrangères sur le territoire national et, de surcroît, l'installation au sommet du pouvoir, pour superviser un État surpuissant, d'un parti communiste ? Dirait-on, sans paraître ridicule, que la France est capitaliste ? Certainement pas. Il est à parier que l'on entendrait parler de communisme, plus encore que de socialisme. C'est cependant, chose étrange, ce qualificatif de « socialiste » qu'on se refuse à accoler au système en vigueur dans la Chine actuelle.

« La montée en puissance de la Chine oblige à repenser les raisons profondes du déclin des économies occidentales, comme celles de la déliquescence de leurs sociétés dont le sort se voit abandonné à la rapacité de la finance. »

Pourquoi ? Serait-ce parce que ce sont de telles décisions qui ont permis à la Chine d'enregistrer depuis plusieurs décennies les plus forts taux de croissance au monde et, internationalement, de se hisser au rang de première puissance économique ? Serait-ce pour créditer le capitalisme de mérites qu'il n'a plus, et de succès qui ne lui

reviennent pas ? Pour éviter de laisser entendre que le socialisme pourrait réussir ?

LE SOCIALISME AUX CARACTÉRISTIQUES CHINOISES

Aujourd'hui, et depuis le début de la révolution, tous les secteurs que les autorités publiques chinoises considèrent comme étant stratégiques pour le développement de l'économie, le bien-être de la société, l'intérêt supérieur de la nation ou le rayonnement de l'image de leur pays sont placés, d'une façon ou d'une autre, sous la tutelle de l'État. Cela va, on l'a dit, de la propriété de la terre et des ressources naturelles à la monnaie et au système bancaire, en passant par les infrastructures, des pans énormes de l'industrie, l'éducation, la recherche ou, bien sûr, la défense. Dès lors, « oublier » le lien de cause à effet existant entre le fait que des activités si cruciales se trouvent toujours entre les mains des décideurs publics – et *in fine* entre celles des responsables du Parti communiste –, et les réussites éclatantes de la Chine populaire paraît relever, au mieux, d'une insuffisance du raisonnement logique, au pire, d'une volonté délibérée de dissimuler la vérité sous une chape de mensonges. La montée en puissance de la Chine oblige à repenser les raisons profondes du déclin des économies occidentales, comme celles de la déliquescence de leurs sociétés dont le sort se voit abandonné à la rapacité de la finance. Et il faudrait avoir perdu tout esprit critique, voire tout sens de la raison, pour ne pas voir l'échec du capitalisme. Mais que se cache-t-il sous l'appellation de « socialisme aux caractéristiques chinoises » ? Assurément pas du communisme, car si, par « projet communiste », nous entendons une vision marxienne de l'abolition du salariat, d'un ►►

►► dépérissement de l'État et de l'auto-organisation des producteurs, alors pas plus en Chine que dans aucun autre pays « socialiste réellement existant », il n'en a été véritablement question – ce, moins par choix idéologique que parce que la lutte du peuple en armes, pour sa survie, contre l'agressivité de l'impérialisme dut être permanente, et que la lutte des classes continua d'opérer dans la révolution, par-delà la prise du pouvoir d'État. Cela n'empêche qu'à la suite de près de trente années de guerre, au terme d'une radicalisation du processus révolutionnaire, un État s'est réinstitué en Chine et réclamé du communisme – en se distanciant progressivement du soviétisme.

UNE ÉCONOMIE

« AVEC CAPITALISTES, MAIS NON CAPITALISTE »

S'agit-il de capitalisme d'État ? Par les contradictions qu'ils véhiculent, ces termes permettent de resserrer la gamme des possibles entre les pôles extrêmes du capitalisme et du socialisme, mais laissent subsister du flou dans la définition d'un mélange des genres institutionnels unique au monde. Nous préférons écarter cette expression de « capitalisme d'État » pour rendre compte de la situation chinoise, tout en admettant que l'expression est assez proche de sa réalité. Plutôt qu'à un capitalisme d'État, qui renvoie à la forme d'un « capitalisme sans capitalistes » – dont la tendance logique est d'évoluer vers un « capitalisme avec capitalistes », comme ce fut le cas de l'URSS –, le système que connaît la Chine actuelle s'apparente selon nous à celui d'une économie « avec capitalistes, mais non capitaliste ». La présence de capitalistes dans une formation sociale donnée ne signifie pas, par ce fait, que celle-ci soit capitaliste. Pas plus que l'existence d'un gouvernement se revendiquant du « socialisme du XXI^e siècle » ne sera la garantie que son économie devienne effectivement socialiste, aussi longtemps que ne seront pas engagées les transformations de structures indispensables pour que ce soit le cas.

Car, au fond, l'expérience chinoise montre ceci :

« Si, par “projet communiste”, nous entendons une vision marxienne de l'abolition du salariat, d'un dépérissement de l'État et de l'auto-organisation des producteurs, alors pas plus en Chine que dans aucun autre pays “socialiste réellement existant”, il n'en a été véritablement question. »

dans le cadre d'un processus révolutionnaire victorieux ayant été capable de se doter d'un parti communiste puissant et organisé, supervisant un État solide, efficace, dévoué au ren-

forcement de l'indépendance nationale et à la satisfaction du bien-être de la population, et légitimé par les retombées d'une croissance du PIB dynamique, le pouvoir économique et le pouvoir politique peuvent ne pas coïncider ; les représentants de l'un ou de l'autre peuvent ne pas correspondre exactement ; et, finalement, les possesseurs du premier peuvent être maintenus sous la tutelle étroite des détenteurs du second.

En d'autres termes, une expropriation politique (quasi) totale de la bourgeoisie n'implique pas nécessairement l'expropriation de l'intégralité de son capital économique, dès lors que le parti reste encore en mesure d'empêcher la reconstitution des diverses composantes bourgeoises en classe dominante – dans l'État. L'adhésion de capitalistes au PCC démontre que ces derniers ont

compris cette situation complexe et ses enjeux ; de même que l'intensification actuelle des campagnes de lutte contre la corruption à l'échelle nationale traduit, dans une certaine mesure, une volonté affirmée du *leadership* politique de faire barrage à leur possible alliance avec le grand capital étranger, et spécialement avec la haute finance globalisée.

GARDER LE CONTRÔLE POLITIQUE

L'objectif du PCC n'est pas de tout s'approprier économiquement, mais de garder le contrôle politique sur tout. La coexistence des activités publiques et privées, stimulées les unes et les autres dans le cadre d'un système hybride, est le moyen qui a été choisi pour développer au maximum les forces productives du pays – y compris en attirant des capitaux étrangers et en important des technologies avancées – et donc son niveau de développement, dans le but affiché de mener à bien l'effort d'amélioration des conditions de vie de la population et non pas d'abandonner le socialisme, mais d'approfondir le processus de transition socialiste qui a débuté en

1949. Car la Chine, paradoxalement, reste encore un pays en développement. Ce processus sera long, difficile, débordant de contradictions et de risques. Sa trajectoire demeure largement indéterminée. Pourtant, la persistance dans ce système de nombreux traits distincts du capitalisme et relevant, selon nous, de la mise en œuvre d'un projet socialiste, et d'éléments porteurs de potentialités d'une puissante réactivation de celui-ci, incite à recommander de prendre

au sérieux la conception d'un « socialisme de marché aux caractéristiques chinoises ». Même si, répétons-le, l'issue d'une telle transition est incertaine. ■

***Rémy Herrera** est économiste.

Il est directeur de recherche au CNRS.

Pour plus de détails sur l'argumentation développée dans cet article, lire : Remy Herrera et Zhiming Long, *La Chine est-elle capitaliste ?*, Éditions Critiques, 2019.

Le 14^e plan quinquennal chinois et l'intégration asiatique

La planification est un des grands atouts du gouvernement central chinois, sous la direction du parti, pour rassembler et coordonner les ressources économiques et sociales du pays dans la durée et atteindre ainsi les objectifs stratégiques à long terme.

PAR **MICHEL AGLIETTA***

L'histoire globale est une discipline qui étudie le développement des sociétés sur leur propre base culturelle, sans recourir aux arguments fondés sur les préjugés occidentaux portés sur ces sociétés. Un important enseignement est qu'il n'existe pas de valeur universelle. Cette observation rejoint la conclusion du philosophe François Jullien, analyste hors pair de l'Empire du Milieu. L'universel ne peut être approché que par le dialogue patient des cultures. Constatons que nous en sommes fort loin ! Tou-

tefois essayons modestement d'aborder dans cet esprit la nouvelle ère de la réforme chinoise à travers le 14^e plan quinquennal.

Notre mode de pensée est pétri de formes idéales, postulées universelles, dont la pleine réalisation est censée conduire à la fin de l'histoire. La pensée chinoise est celle de la transformation continue. Le collectif est premier. L'individu ne devient humain que par la reconnaissance d'autrui à travers le réseau des rapports sociaux (*guanxi*) dont le socle est la famille. La verticalité du pouvoir politique coexiste avec l'autonomie de la société. Le peuple est le souverain, mais la légitimité démocratique ne s'exprime pas par la logique procédurale de l'élection, mais par la finalité de l'action publique : le pouvoir politique a-t-il développé le bien public qui renforce l'appartenance collective et la mise en œuvre des initiatives dans la société civile ? La réforme chinoise se comprend comme une transformation conjointe des modes de production, des structures sociales et des institutions vers l'avènement d'une économie socialiste de marché. ►►

« Le projet BRI (Belt and Road Initiative) est l'architecture d'une globalisation fondée sur un nouveau type de multilatéralisme, concurrent du modèle néolibéral que la grande crise financière de 2008 a ébranlé. »

« La verticalité du pouvoir politique coexiste avec l'autonomie de la société.

Le peuple est le souverain, mais la légitimité démocratique ne s'exprime pas par la logique procédurale de l'élection, mais par la finalité de l'action publique. »

►► LE 14^E PLAN EN PERSPECTIVE

Le 14^e plan est une étape charnière de la réforme chinoise pour plusieurs raisons. D'abord, il poursuit et intensifie un objectif énoncé dès le 13^e plan : changer le régime de croissance d'une économie à accumulation intensive du capital et tirée par les exportations, à une économie dirigée par les innovations scientifiques et techniques pour stimuler la croissance de la productivité globale des facteurs de production et tournée vers la consommation intérieure et le développement des services. C'est le principe de la double circulation.

Ensuite, l'importance donnée à la demande interne implique une réduction des inégalités de développement entre les provinces et l'égalité des avantages sociaux des migrants par rapport aux habitants des villes qui les accueillent. C'est le temps de l'uniformisation de la protection sociale, donc d'une prise en charge par le gouvernement central, et de la réforme du *hukou* (passeport intérieur). Il en résultera une impulsion pour la consommation des ménages par amélioration de la situation financière des catégories sociales à bas revenus.

Enfin, l'engagement pris en faveur de la neutralité carbone en 2060 est une décision d'une extrême importance pour la planète. Elle engage la Chine sur une trajectoire d'investissements dans la production et la distribution de l'énergie, dans les transports, dans la production agricole et dans la restauration des espaces naturels. Cette évolution devrait faire du 14^e plan l'étape inaugurale vers une écologie politique, partie prenante de la réalisation de l'économie socialiste de marché à partir de 2035.

« Faire du 14^e plan l'étape inaugurale vers une écologie politique, partie prenante de la réalisation de l'économie socialiste de marché à partir de 2035. »

LE DÉVELOPPEMENT DES INNOVATIONS ET LES VERTUS DE LA PLANIFICATION À LONG TERME

L'avantage de la planification stratégique est de surmonter la tragédie des horizons qui handicape les gouvernements occidentaux. L'absence d'un cap à long terme et d'institutions coordinatrices des initiatives laisse les gouvernements désarmés devant l'influence du lobby du carbone, qui a tout intérêt à ce que rien ne se fasse. En revanche, le gouvernement central chinois sous la direction du parti peut rassembler et coordonner les ressources économiques et sociales du pays dans la durée pour atteindre les objectifs stratégiques à long terme. Comme l'indiquait le commissaire au plan français, Pierre Massé dans les années 1960, le plan c'est l'antihazard. C'est l'organisation collective qui permet de surmonter l'impuissance de la finance de marché face à l'incertitude. Encore faut-il – c'est l'enjeu de la phase nouvelle de la réforme chinoise – rendre les entreprises publiques plus efficaces et les lier aux entreprises privées pour réaliser les initiatives industrielles prioritaires.

Le 14^e plan est celui de la réalisation de l'objectif de transformation industrielle énoncé dès 2015 : « made in China 2025 ». Il s'agit de cibler les technologies clés pour restructurer le système industriel. Cela requiert un changement de gouvernance des entreprises publiques par injection de participations privées pour susciter l'esprit d'entreprise compétitive dans le cadre des objectifs planifiés. Si le mixage de propriété publique et privée parvient à combiner l'orientation stratégique et la pression concurrentielle pour l'innovation, un nouveau type d'économie mixte peut atteindre la frontière technologique, conformément à la visée annoncée en 2015.

La participation de l'économie digitale aux investissements bas carbone permet de faire de l'électricité le moyen exclusif de distribution et d'usage de l'énergie. Celle-ci doit être distribuée de manière optimale, malgré la localité et l'intermittence des sources renouvelables, grâce aux réseaux de distribution contrôlés par l'intelligence artificielle (*smart grids*). La sécurité implique que la puissance

publique maîtrise les monopoles *high-tech* (Alibaba, Tencent) et, bien sûr, exclue les plateformes internet américaines.

LE 14^e PLAN ET LA RÉORGANISATION DES RAPPORTS INTERNATIONAUX

L'environnement politique international est devenu hostile, à cause de l'incertitude et de la montée du populisme et du protectionnisme dans le monde. C'est pourquoi le cinquième plenum du comité central, qui a discuté les principes et les objectifs du 14^e plan, a dû faire face aux forces de déglobalisation, capables de menacer l'objectif d'un pays modérément développé en 2035. Quelle est donc la seconde dimension de la double circulation, à côté de la priorité donnée à l'essor du marché intérieur ? Plus précisément, quelle est la réponse à la présence hostile des États-Unis dans la région ? C'est d'organiser la régionalisation économique, donc commerciale et monétaire, de l'Asie, parallèlement au renforcement des défenses militaires. Le cœur de la réorganisation de l'environnement économique régional est la signature du RCEP (Regional Comprehensive Economic Partnership). C'est le plus important accord commercial du monde. Il englobe les pays de l'Asie orientale et la plupart des pays de l'Association des nations du Sud-Est (ASEAN), hormis l'Inde, et regroupe un ensemble de pays qui font plus de la moitié

de leur commerce extérieur entre eux et qui représentent plus de 30 % de la population mondiale. La Chine en sera nécessairement le centre, d'autant qu'elle poursuit à grande vitesse son ouverture financière et l'internationalisation conjointe du renminbi.

Ainsi la composante externe de la double circulation serait hiérarchisée et rendrait possible la formation d'une zone monétaire en Asie, parce que le RECP se prête à l'intensification de l'initiative Chiang Mai, qui est un accord de stabilisation des changes entre les monnaies des pays qui y participent. Au-delà, la Chine poursuit le projet BRI (Belt and Road Initiative) destiné à établir des gains mutuels d'échange, bien que ce projet manque encore d'un financement multilatéral important et soit freiné par les risques financiers des pays endettés en contrepartie des investissements d'infrastructure reçus de la Chine. Il n'empêche que la BRI est l'architecture d'une globalisation fondée sur un nouveau type de multilatéralisme, concurrent du modèle néolibéral que la grande crise financière de 2008 a ébranlé. ■

***Michel Aglietta** est économiste. Il est professeur émérite de l'université Paris-Nanterre.



La Chine, le développement, le socialisme

Analyse de l'évolution de la Chine et de ses contradictions dans ce témoignage d'un économiste qui aime ce pays et y vit.

PAR JEAN-CLAUDE DELAUNAY*

Quand j'étais jeune, tout le monde avait un avis sur De Gaulle ou sur Brigitte Bardot. De même, je crois bien qu'aujourd'hui, tout le monde a un avis sur la Chine, et les avis sont plutôt contrastés, souvent sérieux, parfois légers. Il se trouve que je vis en Chine et cela ne confère à ce texte aucune scientificité particulière. La vérité, cependant, est que non seulement j'y vis mais que j'ai réfléchi sur ce pays et que je continue de le faire (J.-C. Delaunay, *Les Trajectoires chinoises de modernisation et de développement*). Je vais vous dire deux ou trois choses que je sais d'elle.

« La Chine est à la tête d'un combat politique pacifique contre l'impérialisme et les grandes bourgeoisies du monde développé. »

Je dirai d'abord pourquoi et comment, selon moi, la Chine s'est développée. Cela me permettra de présenter mon interprétation du socialisme chinois. Je ferai état de conflits sociaux et de luttes des classes ayant accompagné ce développement. Enfin je dirai quelques mots du débat français sur la Chine, de ce que j'en perçois, de très loin. Pas terrible !

LE DÉVELOPPEMENT DE LA CHINE, UNE HISTOIRE QUI DATE DE 25 ANS

Il y a trois cents ans, les pays que l'on nomme

aujourd'hui développés étaient sous-développés industriellement. Il en était de même de la Chine en 1950. C'était l'un des pays parmi les moins industrialisés et les plus pauvres du monde. Soixante-dix ans plus tard, la Chine va bientôt dépasser les États-Unis.

L'histoire de la Chine contemporaine peut être divisée en deux sous-périodes :

- 1) la sous-période Mao Zedong, soit 29 ans, close en 1978, deux ans après sa mort.
- 2) la sous-période actuelle, soit 42 ans. Mao Zedong fut et demeure, dans la mémoire des Chinois, un immense bonhomme, le père de la Nation. Fort du soutien des masses populaires, il sut, avec intelligence, gagner la guerre nationale puis la guerre sociale, d'abord en chassant l'armée japonaise, ensuite en battant le nationaliste Chang Kai-shek. Pourtant, sous sa conduite, le socialisme connut deux graves échecs, le Grand Bond en avant et la Révolution culturelle. Je ne voudrais pas introduire ici un autre débat. Mais il s'inspirait du modèle soviétique. Ce dernier fut un communisme de guerre. Il permit aux Soviétiques de vaincre les nazis. Mais après la guerre et après Staline, qui meurt en 1953, les Soviétiques n'ont pas su comment faire. Mao Zedong non plus. Il a simplement cru qu'il suffisait d'accélérer le modèle soviétique, de « mettre la Chine en Communes » pour atteindre le développement. Cela n'a pas marché et en 1978, une majorité se dégaugea, parmi les révolutionnaires chinois, pour adopter une nouvelle ligne, dite de la réforme et de l'ouverture. C'est grâce à ce changement de ligne, mais non d'orientation, car la Chine est demeurée socialiste, que le développement actuel a pu avoir lieu.

En voici les huit principaux traits :

- 1) de 1981 à 2017, le contrôle des naissances devient strict ;
- 2) l'agriculture a désormais pour mission de nourrir la population et non de financer l'industrie ;
- 3) il revient donc à cette dernière de financer ce développement et pour cela, la Chine doit s'ouvrir sur le monde, en recevoir les entreprises, les capitaux et les techniques, 4) Il s'en suit que l'économie chinoise sera ouverte sur le marché mondial et qu'elle deviendra en partie marchande. Ce sera « une économie de marché socialiste » ;
- 5) par ailleurs, un certain nombre d'entreprises privées chinoises, autres que les petites entreprises, sont admises à contribuer au développement de la Chine ;
- 6) il reste que le cœur de l'économie chinoise (les entreprises d'État, les banques, les assurances, les grands services collectifs) est majoritairement public et fonctionne dans le cadre de plans centraux, régionaux et sectoriels, à la fois souples dans les méthodes et fermes dans l'orientation populaire ;
- 7) le fonctionnement de l'économie est encadré par la dictature démocratique du peuple. Les entreprises privées peuvent prendre place dans l'économie mais elles n'ont pas le droit d'en décider la politique et l'orientation. 8) La société chinoise est une société de droit.

Telle est ma compréhension du socialisme chinois. Les Chinois forment un peuple très travailleur. Ici, on ne connaît quasiment pas le protestantisme et pourtant le travail y est une sorte de religion. Mais sans les décisions de 1978, qui d'ailleurs ne commencèrent d'être appliquées qu'en 1984 dans l'agriculture, et en 1998 dans l'industrie, la Chine n'aurait pas connu le développement qu'elle connaît aujourd'hui. Certains chercheurs communistes sont vraisemblablement en désaccord avec mon interprétation ou ne sont d'accord qu'en partie. Je renvoie à deux ouvrages de chercheurs marxistes, pour étendre votre information : Rémy Herrera, Zhiming Long, *La Chine est-elle capitaliste ?* et Tony Andréani, *Le « Modèle chinois » et nous*.

Pour conclure, je retiens trois idées, à méditer pour la France :

- 1) étant nécessairement plongé dans le marché mondial, le socialisme ne peut être que marchand, au moins en partie. Cela dit, le socialisme vise le dépassement du marché, contrairement au capitalisme ;

- 2) marché capitaliste et marché socialiste sont deux institutions différentes en raison, pour le second, de la dictature démocratique du peuple ;
- 3) il faut éviter de confondre la présence, dans une société socialiste, d'entreprises capitalistes et l'existence, dans cette société, d'un mode de production capitaliste.

LA LUTTE DES CLASSES EN CHINE

Comme le disent les enfants de la région lilloise, après s'être baignés dans *la Deûle* et se partageant une portion de moules-frites, la vie n'est pas un long fleuve tranquille. Le socialisme non plus. Une société socialiste est une société de rareté et là où il y a rareté, il y a conflit potentiel entre groupes et classes sociales. Il existe cependant deux grandes différences entre une société de type capitaliste et une société socialiste. La première est que, dans une société socialiste, les racines du conflit de classe, celles de la propriété privée des moyens de production, de commer-

« Sans les décisions de 1978, qui d'ailleurs ne commencèrent d'être appliquées qu'en 1984 dans l'agriculture, et en 1998 dans l'industrie, la Chine n'aurait pas connu le développement qu'elle connaît aujourd'hui. »

cialisation et de financement, ont été extirpées ou sont neutralisées. C'est ce que montre l'exemple chinois. La deuxième est qu'une telle société vise à construire l'abondance. Avec l'abondance, les conflits de classes n'auront plus aucun sens. La Chine n'en est pas encore là. Je vais évoquer ci-après à très grands traits deux grands conflits sociaux internes auxquels les gouvernements de la Chine ont fait – et continuent – de faire face. Le premier grand conflit que j'évoque est celui ayant opposé la paysannerie à la nation chinoise. Le socialisme chinois est né dans un pays économiquement arriéré, rural à 90 %, et non dans un pays capitaliste développé. Le drame de la paysannerie chinoise peut alors être résumé de la ►►

► manière suivante. D'une part, ce sont les paysans qui ont conquis l'indépendance de la Chine et fait la révolution, éliminant toute trace de féodalité dans les campagnes (Alain Roux, *Le Singe et le Tigre, Mao, un destin chinois* [en particulier, chapitre XII]). Mais dès qu'ils eurent atteint ce résultat, ils apparurent pour ce qu'ils étaient, une classe très peu productive, dont le destin était pourtant, selon le modèle de socialisme de l'époque, de financer le développement industriel. Autant dire que c'était non seulement « une classe de trop », selon l'expression de Roland Lew (1986, « Conclusion : économie et politique de la réforme », *Revue Tiers-Monde*, tome 27, n° 108), mais une classe douloureusement sacrifiée. Après les échecs ci-dessus mentionnés, ce conflit a été résolu de manière acceptable lorsqu'il fut admis que la paysannerie chinoise devrait avoir pour fonction, dans le cadre d'une politique d'aide et de soutien de la part de l'État, de nourrir la population et non de financer l'industrie. Le conflit social n'a pas disparu pour autant, il a seulement été déplacé sur plusieurs fronts.

Le deuxième conflit évoqué ici est celui ayant opposé une partie de la population aux capitalistes étrangers et chinois des nouvelles zones franches. Malgré sa nouvelle mission, l'agriculture n'a pas immédiatement connu de croissance de sa productivité. Les paysans chinois étant en surnombre, une partie d'entre eux (environ 180 millions en 2018), s'est déplacée vers la côte est, où les capitaux étrangers avaient installé leurs premières usines. Ils sont venus en Chine pour en exploiter la main-d'œuvre et non dans un but philanthropique. Il en est toujours ainsi, mais à l'époque, le gouvernement de la Chine n'avait pas pris l'exacte mesure de cette situation. Il s'ensuivit une crise sociale qui atteignit son niveau maximal autour des années 2008-2010. Depuis, des mesures correctrices ont été prises. Une importante loi sur le contrat de travail fut promulguée en 2009. Avec Xi Jinping et son équipe, la situation économique et politique des travailleurs chinois a été très sensiblement améliorée et consolidée.

Il y aurait bien d'autres points à traiter, comme par exemple, la lutte menée par le gouvernement contre la corruption ou pour la défense de l'environne-

ment. Mais je conclus en retenant quatre idées :

- 1) le maoïsme fut caractérisé par l'égalité des revenus, dans la pénurie des richesses. Ce qui suivit est caractérisé par l'inégalité des revenus mais dans le développement des richesses. Quelle est la meilleure de ces deux sociétés ? La vocation première de la société socialiste est-elle d'égaliser le revenu de ses membres ou d'assurer la satisfaction des besoins populaires, individuels et collectifs, ainsi que l'indépendance de la nation ?
- 2) comme le montre l'exemple chinois, une société socialiste, dans laquelle le mode de production capitaliste a été supprimé, est encore une société de classes. Des conflits, des antagonismes y apparaissent. Les comportements anciens y sont toujours présents ;
- 3) les contradictions de classes ne sont pas uniquement internes, mais externes. L'impérialisme est encore actif ;
- 4) si la dictature démocratique du peuple est nécessaire à la juste et pacifique solution des conflits traversant une société socialiste, cette forme de gouvernement doit être concrétisée par des institutions enracinées dans l'histoire de chaque peuple (Jean-Claude Delaunay, *Rompre avec le capitalisme, construire le socialisme*).

« Le maoïsme fut caractérisé par l'égalité des revenus, dans la pénurie des richesses. Ce qui suivit est caractérisé par l'inégalité des revenus mais dans le développement des richesses. »

CE QUE L'ON PENSE DE LA CHINE, VU DE LOIN

La Chine existe indépendamment de la conscience que l'on en a. Je crois cependant que les idées qui, à un moment donné, prévalent sur un pays, et dans le cas de la Chine sur son système socio-économique, font partie de son être. Elles en troublent la compréhension ou, au contraire, le rendent attractif. Cela s'appelle la lutte idéologique et c'est l'une des formes de la lutte des classes. Or de loin, les Français ne m'apparaissent pas, même chez les prolétaires, comme étant à la pointe du combat pour la vérité sur la Chine. On dirait que plus le mensonge est gros pour en ternir l'image et plus il a de saveur. Mais des nourritures plus raffinées sont aussi mises sur la table pour parvenir au même résultat.

Je crois savoir pourquoi. Non seulement la Chine a gagné en puissance économique, et sa population en bien-être, non seulement elle a surmonté la rude épreuve de la covid 19 alors que les États-Unis pataugent dans les luttes raciales et les maca-



bres décomptes, mais l'équipe de ses dirigeants est en train de proposer au monde une alternative crédible, et aujourd'hui totalement nécessaire, de relations internationales fondées sur les concepts de paix, d'indépendance nationale, de liberté absolue de la décision prise « chez soi » ainsi que de « gagnant-gagnant » dans les rapports économiques entre États. J'ai rendu compte d'un gros ouvrage des Chinois sur ce thème et je renvoie à l'article publié sur ce sujet dans la revue *Progressistes* n° 29.

Il est cependant clair, pour moi, que ce combat, prenant appui non seulement sur des déclarations de principes mais sur des projets tels que les routes de la soie, est une forme pacifique et concrète de mobilisation des pays en développement, et de toutes les forces progressistes dans le monde contre l'impérialisme contemporain. La Chine n'a pas pour objectif la fin du système capitaliste, ce qui est uniquement l'affaire des forces progressistes de chaque pays. En revanche elle est à la tête d'un combat politique pacifique contre l'impérialisme et les grandes bourgeoisies du monde développé. Pour les partisans de l'Impérialisme, il faut donc à tout prix freiner la conscience du soutien actif nécessaire à ce combat. Tous les moyens sont bons.

C'est pourquoi, pour clore mon texte, je vais dire quelques mots sur l'opération Piketty concernant le refus actuel des CITIC Press (une maison d'édition chinoise publique) de publier, en Chine et en chinois, le petit dernier de cet auteur (*Capitalisme et idéologie*). Ce refus constitue la réplique à une série de déclarations outrancières et contre factuelles de Piketty, caractérisant la Chine comme un postcommunisme hypercapitaliste et ultrainégalitaire, dirigé par des ploutocrates accros à

la richesse off-shore... et ce, malgré les succès incontestables obtenus par les mêmes dirigeants en matière de réduction de la pauvreté. La lecture du livre de Piketty n'est absolument pas interdite en Chine. Quiconque veut le lire dans ce pays peut le commander. On peut n'être pas communiste, et même pas du tout si je puis dire, à la manière d'Alice Ekman (Rouge Vif, l'Idéal Communiste Chinois), mais observer la Chine de manière sereine, sans entrer dans une critique partisane.

Ma conviction est que les faits doivent s'imposer aux politiques. En Chine, la fortune des riches Chinois n'est pas construite au détriment des salariés mais en correspondance avec le développement de l'ensemble. La Chine n'est pas le paradis des milliardaires que suggère Piketty. Par exemple, le 29/01/2021, Lai Xiaomin a été condamné à mort puis exécuté pour avoir extorqué 1,8 milliard de yuans. Cf. également l'affaire Jack Ma (*Histoire et Société*, 20 décembre 2020). Par ailleurs, le revenu de chacun est un revenu socialisé, et non un revenu individualisé (la vente de la force de travail). Les habitants du Tibet tirent bénéfice de ce que l'on construit des routes pour relier leur province au reste de la Chine.

Chère lectrice, cher lecteur, j'ai terminé ma part du travail en écrivant le texte. À vous le dernier mot car j'ai épuisé tous mes signes. Je vous propose cependant cette conclusion : « La Chine socialiste, c'est quand même pas mal ». ■

*Jean-Claude Delaunay est économiste.

Il est professeur honoraire de l'université de Marne-la-Vallée.

Le développement au cœur des contradictions d'une économie non capitaliste avec des capitalistes

Selon les critères les plus canoniques de l'analyse marxiste, l'économie chinoise doit être considérée comme non capitaliste. Elle contient bien des capitalistes, mais sans que ceux-ci y imposent leur logique.

PAR KEVIN GUILLAS-CAVAN*

Dans l'analyse marxiste, une contradiction n'est pas simplement une bizarrerie ou un paradoxe, mais une tension qui découle d'une même dynamique. Dans le capitalisme, cette dynamique fondamentale réside dans l'accumulation du capital par le réinvestissement du profit qui tend à faire mécaniquement diminuer le taux de profit. Cette tendance contradictoire entre accumulation du capital et baisse du taux de profit qu'elle engendre entraîne des crises périodiques. Les crises cycliques permettent à la production capitaliste de « dépasser les limites qui lui sont immanentes », mais, ajoute Marx, « elle n'y parvient qu'en employant les moyens, qui de nouveau, et à une échelle plus imposante, dressent devant elle les mêmes barrières » (*Le Capital*, livre III, chapitre XV). Ainsi plus le capital se déploie, s'accumule, se concentre, plus la baisse tendancielle du taux de profit est forte et difficile à contrecarrer ; plus les crises

sont grandes, profondes et violentes. Formulé dans les termes de Paul Boccara, le taux de profit est le régulateur fondamental du capitalisme, ce qui dicte toutes les décisions des capitalistes, celles d'investir, d'embaucher, de former ou, à l'inverse, de « restructurer » l'entreprise, la fermer, délocaliser, bref, licencier. Pour comprendre la dynamique économique de la République populaire de Chine et les contradictions qui l'animent, il est nécessaire de commencer par examiner le rôle qu'y joue le taux de profit.

LA CHINE OU LE DÉPASSEMENT DE LA LOI D'AIRAIN DU TAUX DE PROFIT

En ce domaine, la recherche marxiste a fait un grand bond en avant grâce aux recherches de Rémy Herrera et de Long Zhiming (*La Chine est-elle capitaliste ?*, *op. cit.*). On ne saurait trop insister sur l'ampleur et l'importance de la base de données constituée par ces deux chercheurs et qui leur a valu des publications dans les revues scientifiques françaises et internationales les plus cotées. Ils y démontrent un fait remarquable : la RPC a connu de très nombreuses années où le taux de profit moyen des entreprises était négatif, sans pour autant connaître les crises que ce phénomène engendre dans les économies capitalistes. Plus étonnant encore, les années où le taux de profit moyen est le plus faible sont aussi les années où la croissance chinoise est la plus forte.

Depuis 1952, c'est-à-dire pratiquement depuis l'unification du pays sous l'égide du Parti communiste en 1949, le pays n'a connu que quatre

« La politique de réforme et d'ouverture doit permettre une dynamique de développement qui vise la satisfaction des besoins du plus grand nombre mais va aussi engendrer des inégalités qui minent cette satisfaction du plus grand nombre. »

périodes de récession : 1960-1962, 1967-1968, 1976 et, enfin, 1989, seule année de récession connue par le pays depuis la période dite « de la réforme et de l'ouverture », qui débute en 1978 avec la réintroduction par Deng Xiaoping de rapports de production et de circulation privés (la propriété privée d'entreprise et le marché pour faire simple). Durant la même période, le taux de profit moyen des entreprises a été négatif vingt-sept années : 1952, 1957, 1960-1963, 1968, 1978-1982, 1985, 1990-1991, 1999-2003, 2009, 2012-2015 (et sans doute 2020).

Cela permet à Rémy Herrera et à Long Zhiming de conclure que les « crises » en RPC ne sont pas dues à une crise de la profitabilité mais à des événements politiques exogènes (la rupture sino-soviétique pour la période 1960 à 1962, le début de la Révolution culturelle pour 1967-1968, la mort de Mao pour 1976 et les événements de Tienanmen pour 1989). Dit autrement, le régulateur fondamental de la RPC n'est pas le taux de profit mais la politique au sens large.

LE DÉVELOPPEMENT DES FORCES PRODUCTIVES, « LOI ET PROPHÈTES » EN CHINE

Il apparaît alors, selon les critères les plus canoniques de l'analyse marxiste, que l'économie chinoise doit être considérée comme non capitaliste. Elle contient bien des capitalistes, mais sans que ceux-ci y imposent leur logique. Cela ne signifie pas que le taux de profit n'importe pas aux propriétaires privés des moyens de production à titre personnel, mais qu'ils ne peuvent réagir à sa baisse sur le dos des entreprises et des salariés. La dépréciation de leur capital qu'implique un taux de profit négatif n'engendre pas une destruction du capital physique (les moyens de production matériels) qui serait la conséquence des restructurations et autres fermetures d'entreprises ayant lieu lors d'une récession. Le moteur de l'économie chinoise est alors ce que la tradition marxiste appelle le développement des forces productives, terme par lequel on entend à la fois la quantité de machines, le degré de perfectionnement de celles-ci (le progrès technique), la main-d'œuvre et son degré de formation (le capital humain). Dans le contexte chinois, cela correspond avant tout à la quantité de machines.

Néanmoins, si, dans la période de la réforme et de l'ouverture, la croissance chinoise a surtout été tirée par l'accumulation de capital-machines

financée par l'étranger, l'investissement constant dans l'éducation, la formation et la recherche depuis 1949 permet aujourd'hui le basculement du pays dans un nouveau régime d'accumulation. Le développement rapide de technologies nationales de pointe, aptes à concurrencer les technologies occidentales, dont Huawei constitue le cas le plus médiatique, est le fruit de cet investissement. L'investissement humain précoce permet au pays d'espérer échapper à ce que l'économie dominante qualifie de « piège du revenu intermédiaire » (*middle income trap*) dans lequel le pays décolle rapidement, mais où la croissance s'enraye avant qu'il ne rattrape les pays les plus avancés par manque d'investissement dans l'humain et la recherche qui constituent le capital le plus précieux d'un pays à long terme. L'effort chinois en ce domaine s'inscrit alors dans une stratégie visant à dépasser une des contradictions fondamentales des pays qui se développent en s'inscrivant dans la division internationale du travail.

Dans le capitalisme, l'accumulation des deux formes de capital (argent et machine) sont tellement liées que Marx les synthétise sous la forme A-M-A' (les capitalistes investissent de l'argent A pour produire des marchandises M en vue d'empocher une somme d'argent supérieure A'). Derrière cette forme synthétique, il y a cependant une autre dynamique d'accumulation, K-A-K' : les capitalistes investissent du capital-machine (K) avec lequel ils génèrent du profit sous forme d'argent (A) qu'ils réinvestissent sous forme de capital-machines supplémentaire (K') grâce auquel ils produisent plus, pour moins cher et en remplaçant du travail afin de générer encore davantage de profit.

Cette accumulation du capital-machines est, dans la tradition marxiste, le rôle historique du capitalisme : développer les forces productives ►►

« La RPC a connu de très nombreuses années où le taux de profit moyen des entreprises était négatif, sans pour autant connaître les crises que ce phénomène engendre dans les économies capitalistes. »

► de telle sorte qu'il suffise d'exproprier les capitalistes pour satisfaire les besoins des travailleurs et des travailleuses. L'histoire a fait que les révolutions communistes victorieuses ont eu lieu dans des pays sous-développés. Il revient alors au PCC, comme au Parti communiste de l'Union soviétique avant lui, de satisfaire les besoins de la population et, en même temps, de développer les forces productives.

LA CONTRADICTION FONDAMENTALE DE L'ÉCONOMIE CHINOISE

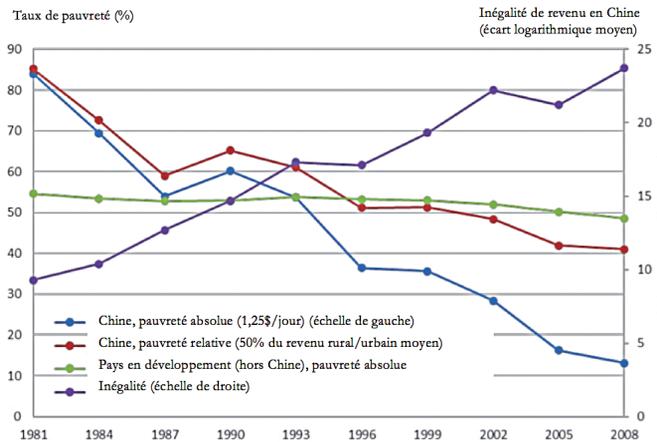
Résumons : la Chine est une économie non capitaliste, mais avec des capitalistes qui n'imposent pas la loi du profit ; son régulateur fondamental est le développement des forces productives et non l'accumulation du capital (-argent). Quelle est alors la contradiction fondamentale de ce système ?

Le XI^e congrès du PCC l'annonce froidement en 1977. La politique de réforme et d'ouverture doit permettre une dynamique de développement qui vise la satisfaction des besoins du plus grand nombre mais va aussi engendrer des inégalités qui minent cette satisfaction du plus grand nombre. Le graphique 1, où on observe à la fois un très fort développement qui permet une réduction du taux de pauvreté absolue et relative, mais aussi une explosion des inégalités, illustre cette contradiction (voir ci-contre).

Devant la quantité de capital considérable nécessaire au développement, le PCC considère ne guère avoir le choix. Le capital nécessaire ne peut s'obtenir que de deux manières : en captant une part du capital excédentaire des pays capitalistes ou en dégagant des excédents commerciaux permettant d'acheter l'indispensable capital. Le choix chinois s'inscrit dans un refus de sacrifier la paysannerie qui constitue la base sociale du

« Le rôle de l'État doit donc changer pour corriger les effets de la contradiction de la période précédente, à savoir "l'aspiration croissante de la population à une vie meilleure et un développement déséquilibré et insuffisant". »

GRAPHIQUE 1 - REPRÉSENTATION DE LA CONTRADICTION FONDAMENTALE DE LA RÉFORME ET L'OUVERTURE ENTRE DÉVELOPPEMENT VISANT À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET DE L'INÉGALITÉ (1981-2008)

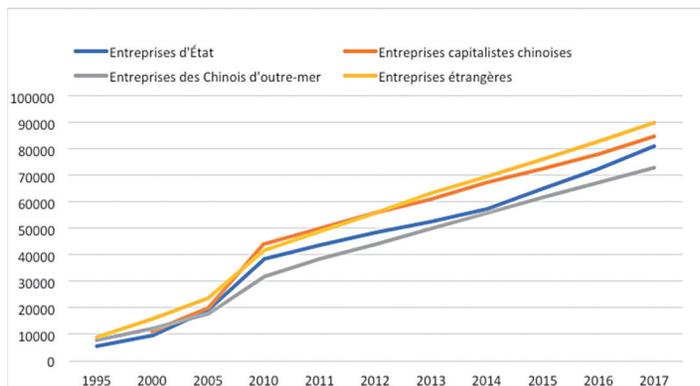


Source : Robert Walker et Wang Lichao, *China's move to measuring relative poverty : implications for social protection*, document de travail de l'OIT, n° 21. Genève, 2021.

PCC. En outre, la Chine, représentant 20 % de la population mondiale pour 15 % des terres agricoles, est bien incapable de dégager des excédents agricoles, comme le fit l'URSS de Staline pour financer l'achat de produits étrangers indispensables. Du fait de ce choix politique, la paysannerie, qui reste la catégorie sociale la plus nombreuse (voir tableau 1), a été en partie épargnée par la progression des rapports sociaux capitalistes : propriété de la terre collective, revenu paysan largement garanti par l'État.

Le choix chinois fut de réaliser le développement du pays en s'inscrivant dans le capitalisme international. Il fut de permettre aux capitalistes étrangers d'abord, puis nationaux ensuite, l'exploitation d'une fraction minoritaire de sa population (voir tableau 1, p. 31). L'échange était simple : un taux de profit élevé pour les capitalistes par l'exploitation du prolétariat industriel urbain chinois en échange d'un développement rapide des forces productives du pays et d'un rôle directeur de l'État qui permette que les effets des baisses conjoncturelles du taux de profit ne se transforment pas en licenciements massifs.

GRAPHIQUE 2 - ÉVOLUTION DU SALAIRE MOYEN PAR TYPE D'ENTREPRISE (1995-2017)



Source : calcul de l'auteur, à partir du BNS, 2019.

« Le capital nécessaire ne peut s'obtenir que de deux manières : en captant une part du capital excédentaire des pays capitalistes ou en dégageant des excédents commerciaux permettant d'acheter l'indispensable capital. »

VERS UNE TRANSFORMATION DU RÉGULATEUR FONDAMENTAL DE L'ÉCONOMIE CHINOISE ?

Le XIX^e congrès du PCC (2017) affirme cependant que cette période est désormais achevée, la Chine ayant atteint un niveau de développement des forces productives correspondant à une société de moyenne aisance. Le rôle de l'État doit donc changer pour corriger les effets de la contradiction de la période précédente, à savoir « l'aspiration croissante de la population à une vie meilleure

et un développement déséquilibré et insuffisant ». Pour ce faire, on assiste depuis 2005 à une accélération de la hausse des salaires, de l'ordre de 10 % par an (graphique 2, ci-dessus). En 2017, le salaire moyen s'établit à 80 000 yuans (10 500€) par an, soit plus que dans la plupart des pays d'Europe de l'Est. Dans un contexte où l'économie ne croît « que » de 7,6 % par an, cela signifie que le surcroît d'augmentation des salaires se fait au détriment des profits, ce qui implique une réduction rapide des inégalités capital-travail. ►►

TABLEAU 1 - RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE CHINOISE PAR TYPE D'ENTREPRISE (2017)

	Emploi (mio)	%	% cumulé
Fonctionnaire	90	11,5	11,5
Entreprises d'État	20	2,47	13,63
Entreprises collectives	4	0,5	14,13
Entreprises coopératives	1	0,12	14,25
Entreprises de statut privé à capitaux majoritairement publics	20	2,47	16,60
Paysans	209	25,90	42,50
Indépendants	80	9,91	52,42
Salariés des indépendants	200	24,78	77,20
Entreprises capitalistes	184	22,80	100
TOTAL	807	100	100

Source : Guillas-Cavan, « Les effets sociaux de la crise actuelle sur le marché du travail chinois : un choc considérable, une réponse vertigineuse », *Économie et politique*, 2020 (à partir du BNS, 2017).

TABLEAU 2 - PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES CONTRADICTIONS EN CHINE

	Phase primitive de l'édification du socialisme	Phase avancée de l'édification du socialisme
Objectif principal	Développement des forces productives	Satisfaction des besoins de manière durable
Contradiction de la période précédente à corriger	Entre « les besoins matériels et culturels sans cesse croissants du peuple et la production sociale obsolète » (XI ^e congrès)	Entre « l'aspiration croissante de la population à une vie meilleure et un développement déséquilibré et insuffisant » (XIX ^e Congrès)
Contradictions nouvelles source de crises	Entre le développement des forces productives et le besoin d'égalité	Entre le développement (notamment régional) et l'écologie

►► Le dépassement de la contradiction précédente entre développement des forces productives et développement des inégalités est possible par le découplage de l'économie chinoise et du reste

« Le choix chinois fut de réaliser le développement du pays en s'inscrivant dans le capitalisme international. Il fut de permettre aux capitalistes étrangers d'abord, puis nationaux ensuite, l'exploitation d'une fraction minoritaire de sa population. »

du monde ou, pour le dire selon la terminologie chinoise, par la mise en place d'une « double circulation », c'est-à-dire en reconnaissant que la Chine s'inscrit encore pour longtemps dans un système international majoritairement capitaliste et en s'assurant que la circulation à l'intérieur du pays est libérée d'abord des entreprises capitalistes étrangères au profit d'entreprises chinoises et qu'au sein de ces entreprises chinoises, les entreprises publiques redeviennent dominantes et majoritaires.

La circulation, à l'intérieur du pays, des biens, des services et des personnes doit viser au développement de la majorité de la population, c'est-à-dire à la réduction des inégalités sociales mais aussi territoriales. La réduction des inégalités impliquant davantage de ressources consommées, cela engendre encore davantage de problèmes écologiques. Dépasser cette nouvelle contradiction entre le développement de la consommation des populations encore exclues de la société de moyenne aisance et l'écologie (voir tableau 2, ci-dessous) implique aux yeux du PCC le développement des services collectifs, à même de satisfaire les besoins de la population sans accroître de manière proportionnelle les ressources nécessaires (mieux vaut développer le train que de doter tous les Chinois d'une automobile, pour schématiser).

La mise à l'agenda politique de la question écologique, érigée en contradiction fondamentale du mode de production chinois, explique probablement la politique extrêmement volontariste du pays en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui diminuent depuis 2014 au rythme annuel de 2,2 % par an (chiffres de la Banque mondiale). ■

*Kevin Guillas-Cavan est économiste. Il est chargé de mission à l'IRES.

Le « Grand Bond en avant » de l'innovation

La Chine est « tombée de la caravane du progrès humain », écrivait au début du XX^e siècle Li Dazhao, l'un des fondateurs du Parti communiste chinois. Elle avait raté la révolution industrielle et se retrouvait à la merci des puissances occidentales qui dominaient alors le monde de la modernité technique. Un siècle plus tard, à l'heure de la révolution numérique, la République populaire chinoise est dans le peloton de tête de l'innovation.

PAR **DOMINIQUE BARI***

Le « Grand Bond en avant » du rattrapage technologique chinois est véritablement enclenché par Deng Xiaoping à partir de 1978. Après les tumultes de la « révolution culturelle », il s'agit de reconstruire le secteur de la recherche, en réhabilitant la science et en éditant des plans nationaux d'action à long terme structurés autour de grands projets scientifiques. Dès lors, la transformation de la Chine par une forte politique technoscientifique rejoint les ambitions économiques et sociopolitiques de la quête vers la modernité.

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE AU CŒUR DE LA RESTRUCTURATION DE L'ÉCONOMIE

Fin 2012, lorsque Xi Jinping accède au pouvoir, il met le développement de la science, de la technologie et de l'innovation au cœur de la restructuration de l'économie, indispensable pour assurer une croissance durable suffisante. L'objectif est de faire de la Chine « un des pays les plus innovants » d'ici 2030 et « la première puissance innovante » d'ici 2049, année du centenaire de la fondation de la République populaire. L'enjeu de l'essor est double : par le pouvoir d'une innovation endogène, il s'agit de garantir la souveraineté, l'indépendance et la sécurité nationales et d'être capable de créer de nouveaux standards internationaux et non plus de seulement appliquer ceux qui étaient imposés auparavant par les Occidentaux.

Cette vision stratégique est contenue dans les derniers plans quinquennaux (2016-2020, puis le prochain 2021-2025), lesquels englobent des programmes aux objectifs précis. Lancé en 2015, le plan « Made in China 2025 » vise à transformer le pays en producteur de biens et de services à haute valeur ajoutée. Il se concentre sur la haute technologie, notamment l'industrie pharmaceutique, automobile, aérospatiale, la production de semi-conducteurs, l'informatique, la robotique, etc. Le but est de réaliser, en dix ans, une modernisation des techniques de production, d'améliorer la qualité des produits, de généraliser le numérique dans la production industrielle, la connexion de réseaux et l'intelligence artificielle (IA) pour promouvoir des pratiques modernistes comme l'éco-innovation, la croissance verte, la promotion des énergies renouvelables. Le plan « Internet plus » donne la priorité à l'innovation digitale et s'est enrichi en juillet 2017 d'un « plan »

« Le pays tout au moins pour les urbains est passé, sans transition, d'un usage classique du papier-monnaie à une dématérialisation généralisée du cash au profit du paiement mobile quasi exclusif. »

► de développement de la nouvelle génération de l'IA » destiné, en boostant la recherche fondamentale et appliquée, à placer la Chine en pole position dans les secteurs clés des sciences cognitives, de la neurobiologie et de la « neurologie computationnelle », de la logique mathématique et des logiciels complexes.

« Terrain de rivalités des grandes puissances, l'innovation technologique de pointe est la première des huit priorités économiques fixées pour 2021 comme force motrice de son économie. »

MOBILISATION DE RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

Le pays a su mobiliser des ressources humaines et financières considérables en peu de temps. Entre 2006 et 2017, ses dépenses en recherche et développement ont bondi de 32 milliards à 290 milliards d'euros. Elles représentaient 1,36 % du PIB en 2006 contre 2,23 % en 2019. Cette vision globale du progrès scientifique et technologique est portée par une mobilisation au niveau national et une interaction entre universités de pointe, entreprises publiques et privées, au sein desquelles les PME sont identifiées comme un enjeu important dans cette course à l'innovation de la Chine. Elles sont invitées à s'implanter dans l'un des cent soixante parcs technologiques officiellement labellisés « High Tech Zone » (HTZ) par le programme scientifique Torch et s'investissent dans de multiples domaines : biotech, nanotechnologies, intelligence artificielle, ingénierie mécanique, LED, panneaux solaires... BGI, société spécialisée dans le séquençage de l'ADN, est aujourd'hui leader mondial de ce secteur génomique. La proportion des industries stratégiques émergentes devait atteindre 15 % du PIB en 2020 contre 8 % en 2015.

Les applications des technologies numériques et de l'IA font l'objet d'annonces médiatisées maintes fois saluées dans les discours officiels : robot reçu au concours national de médecine, invention du drone amphibie, robot « agile » capable de mettre en place des implants dentaires, robot « enseignant » ou robot « présen-

tateur du journal télévisé national », comme l'envoi de taïkonautes dans l'espace, la sonde Chang'e 4 qui se pose sur la face cachée de la Lune, la mise au point de supercalculateurs sont autant de succès qui fortifient le concept du « rêve chinois » de renaissance nationale...

POLITIQUE ET INNOVATION

Le rapport étroit du politique et de l'innovation est considéré comme un fait majeur permettant de repenser en profondeur l'organisation sociale et économique du pays. Les technologies de l'information et de la communication comme Internet sont devenues des outils indispensables d'administration et de service public, et les usages de la vie courante sont révolutionnés par le numérique et l'intelligence artificielle. En dix ans, la Chine a conquis le titre de plus grande économie du monde, à hauteur de plus de 10 % de son PIB. Le pays, tout au moins pour les urbains, est passé, sans transition, d'un usage classique du papier-monnaie à une dématérialisation généralisée du cash au profit du paiement mobile quasi exclusif. Plus de 80 % des paiements étaient effectués par des moyens numériques en 2018. Des applications comme Alipay ou WeChat, appartenant respectivement à Alibaba et Tencent, sont massivement adoptées par les citoyens. Elles permettent de payer avec un smartphone *via* des QR codes et sont en train de rendre obsolètes

« L'enjeu de l'essor est double : par le pouvoir d'une innovation endogène, il s'agit de garantir la souveraineté, l'indépendance et la sécurité nationales et d'être capable de créer de nouveaux standards internationaux et non plus de seulement appliquer ceux qui étaient imposés auparavant par les Occidentaux. »

les terminaux de cartes bancaires. Le monde rural considéré jusque-là comme éloigné de ces pratiques tend à les intégrer. Depuis la pandémie, de plus en plus de paysans se sont mis à la vente en ligne de leur production, encouragés par les autorités qui y voient le moyen de lutter contre la pauvreté et d'assurer le développement du marché intérieur.

« Entre 2006 et 2017, les dépenses en recherche et développement ont bondi de 32 milliards à 290 milliards d'euros. Elles représentaient 1,36 % du PIB en 2006 contre 2,23 % en 2019. »

Les quelque 850 millions de Chinois qui accèdent à Internet *via* leur smartphone constituent une précieuse base de mégadonnées qui permet l'essor de l'intelligence artificielle et dope la mise en place d'une politique sécuritaire généralisée, particulièrement développée au Xinjiang contre la minorité ouïgour au nom de la lutte contre le terrorisme. Contrairement à d'autres pays, les autorités ne font pas secret de ces innovations intrusives décriées en Occident mais envers lesquelles la société chinoise fait preuve d'une certaine tolérance au nom d'une garantie de sa sécurité. L'arrivée du QR code au même titre que la

multiplication des systèmes de reconnaissance faciale dans les rues, dans les transports en commun, à l'entrée des immeubles ou comme usage de paiement, etc., ne soulève pas de résistance majeure. Tout juste quelques timides réticences. De même que la mise en place d'un système de « crédit social », destiné à récompenser le respect des lois et règlements et punir les comportements déviants : la recette s'applique tant aux entreprises dans le cadre de la protection de l'environnement qu'aux individus.

Terrain de rivalités des grandes puissances, l'innovation technologique de pointe est la première des huit priorités économiques fixées pour 2021 comme force motrice de son économie. « En devenir un leader mondial est une nécessité », réaffirmait Xi Jinping dans son discours du Nouvel An. « Si nous échouons nous pourrions nous retrouver encore plus à la traîne des pays développés », prévenait-il. Un lointain écho à la formule de Li Dazhao. ■

*Dominique Bari est journaliste.



Surveillance de masse et lutte antiterroriste au Xinjiang

Le retour de la province stratégique du Xinjiang dans le giron chinois reste l'un des fondements de la légitimité du pouvoir communiste. Point nodal des nouvelles routes de la soie, les autorités tentent d'y préserver la stabilité après une série d'émeutes et d'attentats meurtriers. Les programmes de déradicalisation et de sécurité high-tech interrogent toutefois les libertés publiques. Le rival étatsunien instrumentalise la situation pour pousser, depuis l'extérieur, à un changement de régime.

PAR LINA SANKARI*

RENOUER AVEC L'UNITÉ DU TERRITOIRE HISTORIQUE

Après la proclamation de la République populaire en 1949, les maoïstes entendent restaurer la puissance régionale de la Chine et renouer avec l'unité du territoire historique. Cette reprise du contrôle de l'espace auparavant tenu par l'empire et amoindri sous la république passe par le Xinjiang (nord-ouest), l'éphémère République islamique du Turkestan oriental (novembre 1933-février 1934) portée par l'Association pour l'indépendance, une organisation composée de notables et de personnalités religieuses issus du mouvement panturquiste, qui s'était soulevé contre la domination chinoise. Fondée en 1944 avec l'appui soviétique, la République indépendante du Turkestan oriental est peuplée de Ouïghours et de Kazakhs, elle comprend la vallée de l'Ili et les monts Altaï. La passation de pouvoir

du Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS) au Parti communiste chinois (PCC) aboutit à la création en 1955 du statut de région autonome chinoise. Le corps de construction de l'Armée populaire de libération (APL), composé de deux cent mille hommes, établit des colonies de peuplement han, l'ethnie majoritaire chinoise, et le train Lanzhou-Urumqi est sur les rails. La révolution, qui rêve d'unité territoriale et de réintégration des territoires perdus, parvient ainsi à une étape essentielle pour la Chine socialiste unifiée qui comprend désormais les territoires stratégiques du Xinjiang (littéralement nouvelle frontière), du Tibet et de la Mongolie intérieure. Cette unité demeure aujourd'hui encore l'un des fondements de la légitimité du pouvoir communiste qui parvient ainsi à lever la mainmise étrangère, comme le suggère Mao Zedong le 21 septembre 1949 lors de la première session de la conférence politique consultative en référence aux traités inégaux du XIX^e siècle par les puissances colonisatrices : « Le peuple chinois, qui rassemble un quart de l'humanité, est désormais debout. [...] [Nous ne serons] plus jamais une nation soumise aux insultes et aux humiliations. »

Après la dislocation de l'URSS, la Chine reconnaît rapidement les nouveaux États d'Asie centrale, afin non seulement de garantir l'approvisionnement et l'acheminement du pétrole mais aussi de maîtriser les populations turcophones et musulmanes du Xinjiang susceptibles de chercher

« Fondée en 1944 avec l'appui soviétique, la République indépendante du Turkestan oriental est peuplée de Ouïghours et de Kazakhs, elle comprend la vallée de l'Ili et les monts Altaï. »

l'appui des pays voisins. Des données de 2006 indiquent que le Xinjiang était majoritairement peuplé de Ouïghours (45,6 %) et de Hans (41 %). Stratégique, la province autonome l'est sur le plan des ressources puisqu'elle recèle d'importantes réserves en plomb, zinc, cuivre, fer, charbon uranium et or. Elle est également la deuxième région pétrolière de Chine avec 30 % de la pro-

« Si la société ouïghour est globalement sécularisée, des radicaux, revenus des madrasas pakistanaises, contribuent à faire évoluer les représentations et à rapprocher l'islam ouïghour du rigorisme. »

duction nationale et un tiers de celle de gaz. Le Xinjiang joue enfin un rôle clé dans le cadre du projet des nouvelles routes de la soie, comme en témoigne le hub logistique et industriel de Khorgos à la frontière avec le Kazakhstan, point de jonction entre la Chine et l'Europe. Cette politique de développement active repose également sur l'idée que la pauvreté est le ressort essentiel de la radicalisation religieuse et des revendications autonomistes. Les autorités régionales annonçaient ainsi en novembre la sortie de la pauvreté absolue. Une annonce toutefois passée inaperçue alors que les critiques internationales quant au sort fait aux Ouïghours trouvent de plus en plus d'écho en Europe et aux États-Unis.

UNE « NATIONALISATION DES ETHNIES »

La Chine récuse pourtant le terme de « sinisation » du Xinjiang, autrement dit une politique de renversement démographique, mais évoque une « nationalisation des ethnies ». La nuance tient dans le fait que l'unité politique prévaut sur les particularismes culturels ou ethniques. « La revendication de ce soi-disant État [de Turkestan oriental, NDLR] est devenue un outil et un programme politiques des séparatistes et des forces antichinoises pour tenter de diviser la Chine », note à cet égard le livre blanc publié par le bureau de l'information du conseil des Affaires d'État en 2019. Créée dès 1953, l'Association islamique de Chine, qui dépend du pouvoir, vise à contrôler les activités religieuses, centraliser les dons des pays musulmans et favoriser le senti-

ment d'appartenance national chez les clercs afin d'annihiler les velléités radicales ou séparatistes. Dans le courant des années 1980, l'administration recrute parmi les minorités dans l'idée de renforcer l'inclusion sociale. Dans le même temps, des espaces de liberté culturelle et religieuse, qui tranchent avec la répression de la Révolution culturelle, naissent et permettent la renaissance d'un réseau de madrasas (écoles coraniques). Dans les milieux intellectuels et étudiants, la lutte pour l'autonomie politique se régénère. En 1989, la situation se tend à l'échelle nationale, alors que le Tibet connaît des émeutes et que les manifestations de la place Tiananmen démarrent. Dans ce paysage, le PCC redoute que la situation au Xinjiang ne dégénère également, d'autant qu'à la fin 1991 la dislocation de l'URSS ouvre la voie à l'indépendance des populations turcophones. Le contrôle de la société se resserre alors et certains nationalistes s'établissent dans les diasporas pour poursuivre leur lutte depuis l'extérieur. Si la société ouïghour est globalement sécularisée, des radicaux, revenus des madrasas pakistanaises, contribuent à faire évoluer les représentations et à rapprocher l'islam ouïghour du rigorisme, jusqu'à ce que les autorités interdisent à la fin des années 1990, après des attaques répétées au Xinjiang, les voyages d'études religieuses au Pakistan. Sous l'égide du Mouvement islamique du Turkestan oriental (MITO, futur Parti islamique du Turkestan), des réseaux djihadistes recrutent des effectifs limités vers les bases d'entraînement en Afghanistan. Après l'intervention de l'OTAN en 2001, ces combattants trouvent refuge dans les zones tribales pakistanaises et, après la mort du dirigeant Hassan Makhsoum, se réorganisent sous l'influence d'Al-Qaïda. Au cours de la décennie écoulée, plusieurs dizaines de milliers de Ouïghours combattent dans les rangs des groupes islamistes au Pakistan ▶▶

« Stratégique, la province autonome l'est sur le plan des ressources puisqu'elle recèle d'importantes réserves en plomb, zinc, cuivre, fer, charbon, uranium et or. Elle est également la deuxième région pétrolière de Chine avec 30 % de la production nationale et un tiers de celle de gaz. »

►► et en Syrie. À la suite d'émeutes en juillet 2009, le pouvoir répond par une série d'arrestations et de condamnations. Le ressentiment grandit. De 2013 à 2014, la Chine est enfin secourée par des attentats spectaculaires à Pékin, Urumqi et Canton, faisant plus de quatre cents morts et quatre cent soixante blessés. En 2014, après le choc de l'attentat à la gare de Kunming (province du Yunnan), qualifié de « 11-septembre chinois », les autorités centrales modifient l'approche sécuritaire et réfléchissent à un programme de déradicalisation aujourd'hui stigmatisé, y compris par la tendance dominante de l'opposition ouïghour des nationalistes pro-occidentaux. Sous l'égide du Congrès mondial ouïghour, basé à Munich mais dont la présidente, Rebiya Kadeer, est localisée à Washington, l'organisation exerce un lobbying actif. La réforme des régulations religieuses est lancée et le contrôle sur l'accréditation des imams, des mosquées et de l'enseignement religieux resserré. Le programme « Faire famille » prévoit en outre le séjour de fonctionnaires chez les habitants afin de repérer la radicalisation et renforcer l'éducation patriotique.

LA QUESTION DE LA DÉTENTION EXTRAJUDICIAIRE

En novembre 2019, le *New York Times* rend publics des documents du PCC qui confirment l'internement en masse des citoyens ouïghours, au nom de la lutte antiterroriste. Ils mettent ainsi au jour une sorte de manuel afin d'aider les officiers à répondre aux questions des enfants sur l'internement dans la ville de Tourfan : « Habituellement, vous rentriez chez vous pour des vacances d'hiver ou d'été sans aucun problème. Mais si vous étiez imprudents et attrapiez un virus infectieux comme le SRAS, vous devez suivre un traitement fermé et isolé, car il s'agit



d'une maladie infectieuse. Si vous n'étiez pas complètement guéris, dès que vous rentriez chez vous, vous infecteriez votre famille avec ce virus, et toute votre famille tomberait malade. Le parti et le gouvernement ne seraient pas si irresponsables qu'ils laisseraient des membres de votre famille rentrer chez eux avant que leur maladie ne soit guérie et que leur pensée soit complètement transformée, une situation dans laquelle ils feraient du mal aux autres. » Ainsi, la lutte antiterroriste est-elle comparée à la lutte contre un virus ou à une cure de désintoxication conformément aux trois adversaires (les « 3 Forces ») pointés par le pouvoir central : « le terrorisme, le séparatisme, l'extrémisme religieux ». Lorsqu'il aborde la question, le président chinois Xi Jinping demande toutefois aux cadres du parti de s'abstenir de toute discrimination à l'égard des Ouïghours au risque d'alimenter des conflits avec les Hans. La question de la détention extrajudiciaire reste pourtant entière. Un an

« Cette politique de développement active repose également sur l'idée que la pauvreté est le ressort essentiel de la radicalisation religieuse et des revendications autonomistes. »

auparavant, la Chine donnait déjà un caractère légal à la détention d'extrémistes présumés dans des camps qu'elle qualifie « d'éducation et de formation ». Washington et le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale des Nations-Unies (CERD) croient alors savoir qu'un million de personnes auraient fait l'objet de détentions extrajudiciaires en vue d'une « déradicalisation ». Ce que Pékin dément à l'époque sans toutefois fournir de chiffres. « Il n'y a aucune politique qui vise une minorité ethnique en particulier ou qui limite les droits et la liberté de religion du peuple ouïghour », défend la délégation chinoise devant le comité de l'ONU des droits de l'homme à Genève. Les autorités chinoises rejettent également les accusations de torture, de mauvais traitements et de contrôles intrusifs. Pékin évoque des camps destinés à « éduquer et transformer les personnes qui ont été influencées par l'extrémisme [afin de] les aider à transformer leurs pensées dans la société ou leurs familles ». Cette année, le gouvernement disait avoir fourni 1,29 million de « sessions de formation » entre 2014 et 2019 dans le livre blanc intitulé « Emploi et droits du travail au Xinjiang », publié quelques jours après la limitation par Washington d'importations en provenance de cette région en raison du recours au travail forcé auquel se livreraient certaines entreprises.

LE SORT DES OUIGHOURS OBJET D'UN AFFRONTEMENT À L'ONU

La question est à son tour devenue un sujet de préoccupation pour la représentation nationale française au regard des accusations de stérilisation forcée de cette ethnie musulmane, l'un des cinq critères de génocide défini par la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide des Nations-Unies de 1948. Paris demande depuis l'accès d'observateurs étrangers. Les accusations récentes émanent d'un chercheur allemand, Adrian Zenz, sur la base de documents officiels chinois dont la véracité reste à vérifier. Professeur à l'École européenne de culture et de théologie, une institution d'enseignement évangélique, Adrian Zenz est également membre de la Fondation commémorative pour les victimes du communisme, un *think tank* fondé en 1993 par le néoconservateur Zbigniew Brzezinski. Adrian Zenz n'a mis les pieds qu'une seule fois – en 2007 et en touriste – au Xinjiang. Les chiffres livrés depuis l'étranger appellent donc à la prudence.

Dans son sillage, certains piliers de l'administration Trump sortante ont sciemment instrumentalisé la situation au Xinjiang pour pousser, depuis l'extérieur, à un changement de régime. Le 9 juillet, Washington édictait des sanctions à l'encontre de plusieurs dirigeants chinois, dont Chen Quanguo, considéré comme l'architecte de la politique sécuritaire de Pékin au Xinjiang. Dès le 17 juin, le président Trump promulguait le Uyghur Human Rights Policy Act, une loi qui contraint la direction du renseignement national

« De fait, le Xinjiang a servi de laboratoire aux programmes de surveillance et de sécurité high-tech, un enjeu majeur pour les sociétés numériques de notre temps où la sécurité prime sur les libertés. »

à rapporter toute violation des droits de l'homme au Congrès. Quelques semaines plus tôt, l'hôte de la Maison-Blanche reconnaissait avoir eu des réticences à prendre des sanctions sur le Xinjiang afin de ne pas compromettre l'accord commercial avec la Chine, qu'il jugeait alors essentiel à sa réélection. La donne a changé et, de Hong Kong en passant par Taïwan et la mer de Chine, les sujets de friction ne manquent pas. Bloc contre bloc, le sort des Ouïghours fait l'objet d'un affrontement à l'ONU. En septembre, trente-neuf pays, emmenés par l'Allemagne, ont ainsi produit une déclaration commune exhortant au respect des « droits humains, particulièrement les droits des personnes relevant de minorités religieuses et ethniques », lors de la réunion de la troisième commission de l'assemblée générale de l'ONU spécialisée dans les droits humains. Immédiatement, le Pakistan a lu une déclaration signée par cinquante-cinq pays, dont la Chine, dénonçant l'ingérence dans des affaires chinoises. Toujours en septembre, Pékin acceptait la venue « des amis du monde entier », selon l'expression du porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Wang Wenbin, qui a précisé avoir déjà envoyé une invitation en ce sens au haut-commissariat aux droits de l'homme, tout en s'opposant à une « ingérence [...] sous prétexte »

« En 2014, après le choc de l'attentat à la gare de Kunming, qualifié de "11-septembre chinois", les autorités centrales modifient l'approche sécuritaire et réfléchissent à un programme de déradicalisation aujourd'hui stigmatisé. »

► des droits de l'homme, et à toute soi-disant enquête avec présomption de culpabilité». Faute d'enquête fiable, sous égide multilatérale, dans ce territoire, les recherches concernant les libertés publiques reposent donc sur des témoignages qui, à force de recoupements, permettent aux ONG et aux journalistes d'avancer à tâtons. Ainsi, Human Rights Watch dit disposer d'une liste de

deux milles détenus arrêtés entre 2016 et 2018 à Aksu, une préfecture du Xinjiang. Ils auraient été arrêtés après avoir été signalés par le logiciel Plateforme intégrée d'opérations conjointes, chargé de repérer les « comportements suspects », à savoir recevoir des coups de téléphone de l'étranger, ne pas avoir d'adresse fixe ou bien éteindre fréquemment son téléphone, et de classer les individus en fonction du risque qu'il représente. Les accusations de « terrorisme » ou d'« extrémisme » n'apparaissent toutefois que pour 10 % des détenus, selon l'organisation. De fait, le Xinjiang a servi de laboratoire aux programmes de surveillance et de sécurité high-tech développés plus tard sur le reste du territoire, comme la reconnaissance faciale et le système de contrôle social à points qui repose sur la vertu de chacun pour l'accès aux services. Un enjeu majeur pour les sociétés numériques de notre temps où la sécurité prime sur les libertés. ■

*Lina Sankari est journaliste.

L'évolution du système réglementaire de la protection de l'environnement en Chine

L'objectif chinois de la construction de la civilisation écologique a conduit à une profonde évolution des structures administratives depuis 1979.

PAR JINGJING FAN*

La loi chinoise sur la protection de l'environnement (1979) stipule que treize départements administratifs nationaux réglementent et surveillent la mise en œuvre de la prévention et la gestion de la pollution environnementale, ainsi que la protection des ressources naturelles. Les autorités administratives locales, qui se chargent de la protection de l'environnement à l'échelon du comté ou au-dessus, sont responsables de la mise en œuvre d'une gestion unifiée de la protection environnementale au sein de leur propre territoire juridictionnel. Ainsi

en Chine, en matière de gestion de la protection de l'environnement on a un système multisectoriel et multidimensionnel, combiné à une administration à la fois unifiée et diversifiée. Ce type de système réglementaire présente des lacunes quant à la pollution de l'environnement de caractère transfrontalier. Tout d'abord, les autorités compétentes pour l'application de la loi sont trop diversifiées, ce qui engendre souvent tergiversation et inefficacité. Ensuite, en raison de la complexité des problèmes environnementaux, il est parfois difficile de déterminer l'autorité

compétente sur une question complexe, la répartition des pouvoirs et des responsabilités entre les services administratifs n'est pas claire. Enfin, il manque un pouvoir central qui puisse arbitrer les litiges en cas de déficience de certaines administrations.

ÉVOLUTION DES STRUCTURES

L'administration environnementale chinoise a ainsi connu six grandes réformes. Depuis la mise en place pour la première fois d'un groupe pilote pour la protection de l'environnement au sein du Conseil d'État en octobre 1974, les institutions nationales ont beaucoup évolué. Ce premier groupe est devenu l'Agence de protection de l'environnement d'État en 1984, puis une administration indépendante (à statut quasi ministériel) en juillet 1988, l'administration nationale de l'Environnement de la République populaire de Chine (ministère à part entière) en 1998, le ministère de Protection de l'environnement en mars 2008, et enfin le ministère de l'Écologie et de l'Environnement de la République populaire de Chine (MEE) en mars 2018.

Ces réformes sont les conséquences inévitables du conflit entre une attention croissante aux problèmes environnementaux et une administration insuffisante. Les problèmes environnementaux dépassent souvent le domaine de compétence d'une seule autorité. C'est en général le gouvernement local qui est l'acteur principal dans la gestion des problèmes environnementaux régionaux, dans la limite de son territoire. Mais ces affaires très souvent couvrent un territoire plus vaste, au-delà d'une seule autorité locale, en raison du franchissement de la frontière administrative en question. Dans la pratique, un gouvernement local se focalise uniquement sur les problèmes concernant sa propre juridiction. Cette situation entrave la coopération entre les administrations locales et est source de problèmes. Tout d'abord, selon le règlement actuel de la division administrative, il n'existe pas de relation hiérarchique entre les gouvernements locaux de même niveau. S'il n'y a pas volonté de coopération, le dossier peut être bloqué. Deuxièmement, les gouvernements locaux font souvent prévaloir leurs intérêts propres et, en cas de problème, ils peuvent se soustraire à leurs responsabilités et

« Les « cinq liens » seront réalisés, à savoir, relier le dessus et le dessous de la terre ; relier le rivage et l'eau ; relier la terre et la mer ; relier les zones urbaines et rurales et relier le monoxyde et le dioxyde de carbone. »

entraver la solution de problèmes environnementaux. Ce phénomène est récurrent.

En réponse à cette situation, dans le « plan de réforme institutionnelle du Conseil d'État » soumis à la première session du XIII^e Congrès national du peuple le 13 mars 2018, le Conseil d'État a clairement proposé d'intégrer les compétences environnementales antérieurement dévolues à diverses institutions au sein d'une administration de gestion centrale : le MEE. Le statut des administrations chargées de la protection de l'environnement s'est progressivement amélioré. On est ainsi passé d'une gestion décentralisée, multisectorielle à une gestion unifiée et centralisée. Selon cette réforme, le ministère de l'Écologie et de l'Environnement a les responsabilités suivantes, attribuées préalablement à différents organismes :

« On est passé d'une gestion décentralisée, multisectorielle à une gestion unifiée et centralisée. »

- la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions des principaux polluants ;
- la supervision de la prévention et le contrôle de la pollution des eaux souterraines ;

- l'établissement du plan de régionalisation éco-fonctionnelle de l'eau, de la gestion des débouchés des eaux usées et de la protection de l'environnement des bassins hydrographiques ;
- la supervision et la gestion de la pollution des sources non ponctuelles en milieu rural ;
- la protection de l'environnement marin ;
- la protection de l'environnement dans la zone du projet de dérivation sud-nord.

La création de ce ministère de l'Écologie et de l'Environnement marque un progrès dans la sensibilisation de la Chine à l'environnement. Selon la loi sur la protection de l'environnement, l'environnement désigne l'ensemble des facteurs qui affectent la survie et le développement de l'homme, qu'ils soient naturels ou artificiellement modifiés, notamment l'atmosphère, l'eau, ►►

►► l'océan, la terre, les minéraux, les forêts, les prairies, la faune, les monuments naturels, les monuments culturels, les sites pittoresques, les réserves naturelles, les villes et les campagnes, etc. En revanche, « l'environnement écologique » désigne l'ensemble d'éléments environnementaux tels que l'atmosphère, les eaux de surface, les eaux souterraines, le sol, la forêt, et des éléments biologiques tels que les plantes, les animaux et les micro-organismes. On constate que le concept d'« environnement » est plus large que celui d'« environnement écologique ». De ce fait, le champ de responsabilités du MEE est élargi, en cohérence avec l'objectif chinois de la construction de la civilisation écologique.

Le nouveau MEE inclut les fonctions de supervision de la pollution des ressources en eau, de l'air, de la mer et de la pollution d'origine agricole. Pour ce qui est de la protection des ressources en eau, le nouveau MEE intègre l'élaboration des plans de régionalisation écofonctionnelle de l'eau, la gestion de l'écoulement des eaux usées et la protection de l'eau des bassins hydrographiques, ainsi que les responsabilités en matière de protection de l'environnement du bureau de dérivation des eaux sud-nord pour la zone concernée par le projet. Ainsi le MEE intervient aussi bien dans la prévention et le contrôle de la pollution des eaux souterraines que des eaux de surface et dans la protection

écologique de l'ensemble. De même en ce qui concerne l'atmosphère, le MEE a la responsabilité de la lutte contre le changement climatique et de la réduction des émissions de carbone. En incorporant la responsabilité de la réduction des émissions de carbone, le MEE peut imposer l'application de mesures d'économie d'énergie et de réduction d'émission de carbone. Le MEE se voit aussi confier les responsabilités concernant la protection du milieu marin, ce qui aidera la Chine à coordonner globalement la prévention, la gestion et la pollution des terres et des mers. En outre, les fonctions de supervision et de pilotage des pollutions d'origine agricole qu'assurait le ministère de l'Agriculture ont été confiées au MEE. Ce qui permet là aussi d'unifier milieu urbain et rural.

« La concentration des responsabilités en une seule administration permet au MEE de déployer et d'exercer des pouvoirs de supervision et de gestion environnementale de manière unifiée. »

LA RECHERCHE D'UNE HARMONISATION

Afin de remédier à la fragmentation des politiques et de la législation environnementales et d'éviter des incohérences et des contradictions entre les politiques environnementales émises par différents ministères, la création du MEE permet d'entreprendre la planification globale des futures politiques et législations environnementales, et ainsi d'harmoniser et d'unifier les politiques et la législation environnementales en Chine.

Plusieurs projets de loi, tels que la loi sur la lutte contre le changement climatique, le règlement national sur l'administration des échanges de droits d'émission de carbone et les mesures sur l'administration des quotas de carbone pour les véhicules à énergie nouvelle, sont en cours de rédaction en Chine, dans un souci d'harmonisation

des fonctions de la commission du développement et de la réforme (CDR) et du MEE en matière de lutte contre le changement climatique et de réduction des émissions des principaux polluants. Les documents actuels de la loi sur l'eau et de la loi sur la prévention et la lutte contre la pollution de l'eau, édictant les mesures de supervision et de contrôle d'écoulement des eaux usées dans les rivières, ainsi que le protocole des techniques de surveillance des zones maritimes proches des égouts assurées auparavant par trois administrations, devront être harmonisés.

La concentration des responsabilités en une seule administration permet

au MEE de déployer et d'exercer des pouvoirs de supervision et de gestion environnementale de manière unifiée. Cette unification présente l'avantage de mieux contrôler les comportements des entreprises concernant la réduction des émissions de dioxyde de carbone et les échanges de droits d'émission de carbone. En ce qui concerne l'eau, le MEE devra élaborer et améliorer les plans de régionalisation écofonctionnelle de l'eau, durcir les conditions de déversement des eaux usées dans les rivières, intensifier les efforts pour la protection des bassins hydrographiques, et en général lutter contre la pollution de l'eau. En outre, le MEE renforcera le contrôle des permis de prélèvement des eaux dans le projet de dérivation d'eaux sud-nord et la gestion de la protection de l'environnement de la zone

« L'administration
environnementale chinoise
a connu six grandes réformes. »

du projet. Un plus grand intérêt sera porté à la dépollution et à la protection environnementale des sols et des eaux souterraines dans le processus de sélection des sites de construction, d'exploitation et de délocalisation des entreprises.

Avec la création du MEE, le champ de compétence de l'administration environnementale chinoise sera étendu et les « cinq liens » seront réalisés, à savoir : relier le dessus et le dessous de la terre ; relier le rivage et l'eau ; relier la terre et la mer ; relier les zones urbaines et rurales et relier le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone. La diffusion d'informations environnementales et l'appel à participation du public, mis en place par le précédent ministère de la Protection de l'environnement, seront poursuivis dans le sens d'une plus grande ouverture et d'une plus grande transparence. ■

*Jingjing Fan est juriste. Elle est docteure en droit public de l'université d'Aix-Marseille.

Centralisation et décentralisation, le cas du système de santé

Le pays a connu plusieurs réformes portant sur la structure politique, passant ainsi d'un pays extrêmement centralisé sous l'économie planifiée à un pays économiquement très décentralisé.

PAR JINGYUE XING-BONGIOANNI ET JUN CHU*

La décentralisation, progressivement mise en place en Chine depuis 1978, est plus développée qu'on ne pourrait le croire. Le déploiement des activités économiques, de la protection sociale (assurance sociale maladie, retraite et assistance sociale), des soins en particulier, relève des compétences des gouvernements provinciaux, sur la base des recettes fiscales locales et d'un transfert de recettes depuis le gouvernement central. Dans ces domaines d'action publique, les gouvernements provinciaux négocient avec le gouvernement central et bénéficient de marges de manœuvre considérables dans la prise de décisions.

UNE BRÈVE HISTOIRE

DE LA DÉCENTRALISATION À LA CHINOISE

Depuis la proclamation de la République populaire de Chine en 1949, le pays a connu plusieurs

réformes portant sur la structure politique, passant ainsi d'un pays extrêmement centralisé sous l'économie planifiée à un pays économiquement très décentralisé. Les chercheurs chinois distinguent trois phases dans l'histoire de la décentralisation en Chine :

- 1949-1978 : la phase de centralisation totale. Sous le régime de l'économie planifiée, les recettes et les dépenses publiques étaient presque entièrement centralisées par le gouvernement national. Les recettes publiques étaient principalement composées de bénéfices d'entreprise (52,5 %) et d'impôts et taxes (46 %). Les gouvernements locaux, metteurs en œuvre des décisions politiques nationales avec les transferts de recettes fléchées, n'avaient pas de marge de manœuvre financière. Néanmoins, depuis les années 1970, le gouvernement central a décidé de décentraliser les entreprises nationales, c'est-à-dire



- ▶ à-dire de changer le rattachement juridique de ces dernières en passant du national au territorial, ce qui a fait augmenter les recettes fiscales des gouvernements locaux.
- 1978-1994 : la première phase de décentralisation. En 1980, le conseil des affaires de l'État a publié une circulaire prévoyant un nouveau régime de finances publiques qui décentralise à la fois les recettes et les dépenses. Désormais, les gouvernements provinciaux perçoivent les bénéfices d'entreprises publiques locales, l'impôt sur le sel, l'impôt sur les revenus des entreprises, la taxe agricole et forestière, etc. Par la suite, ils reversent annuellement une proportion de leurs recettes fiscales au gouvernement central qui a également ses propres revenus (bénéfices

d'entreprises nationales gérées par le gouvernement central, droits de douane, etc.). Quant aux compétences, le gouvernement central ne gère que les missions liées à la sécurité nationale et à la protection des ressources naturelles, toutes les autres missions (économiques, sociales, culturelles, éducatives etc.) sont confiées aux gouvernements provinciaux. Cette période est marquée par le développement accéléré de l'économie locale, par une très forte baisse des recettes du gouvernement central qui ne représentent plus que 20 % des recettes publiques, et par le retrait de l'État central des missions économiques et sociales.

- 1994-2020 : la seconde phase de décentralisation. En 1994, une réforme fiscale est mise en place par le conseil des affaires de l'État. Cette réforme prévoit une nouvelle répartition des recettes publiques entre les gouvernements de différentes échelles avec l'introduction de nouveaux impôts et taxes nationaux (droit d'accise, TVA, impôt sur les sociétés) et locaux (taxe sur la vente, taxe foncière, taxe d'habitation, etc.). Quant aux compétences, la structure de répartition antérieure a été maintenue, c'est-à-dire que les gouvernements locaux assurent toutes les missions économiques, sociales, sanitaires et culturelles, y compris la gestion des régimes de protection sociale. Deux types de transfert de recettes vers les gouvernements locaux sont prévus par le gouvernement central, d'une part le reversement des recettes fiscales afin de soutenir certaines provinces en grande difficulté,

« Les provinces bénéficient d'une grande marge de manœuvre dans la gestion de l'assurance maladie, fixant des règles provinciales quant aux taux de prélèvement et de remboursement, en particulier. »

d'autre part les transferts fléchés pour les grands programmes politiques comme le programme de développement de l'Ouest. La lutte contre l'épidémie de covid-19 en a également fait partie. Malgré les transferts qui représentent environ 30 % des recettes locales, cette réforme conduit à une nette croissance des revenus de l'État central, qui passent de 20 % à 50 % des recettes publiques, et à une baisse simultanée des recettes locales. Le gouvernement central a largement renforcé sa maîtrise financière, tandis que les

« Malgré plusieurs décennies de stabilisation, la gestion de ce système, et notamment celle des hôpitaux, a récemment été remise en cause dans la lutte contre la pandémie de covid-19. »

gouvernements locaux se retrouvent en difficulté financière récurrente. Par exemple, selon les données communiquées par le ministère des Finances en mai 2020, les recettes publiques centrales et locales atteignent le même niveau, alors que les dépenses locales représentent 70,8 % des dépenses publiques en 2019.

UN FINANCEMENT ET UNE GESTION DÉCENTRALISÉS DE L'ASSURANCE MALADIE

En Chine, le système de l'assurance sociale maladie a été construit assez récemment par rapport aux pays occidentaux : deux circulaires promulguées en 1951 et en 1952 ont introduit une assurance sociale maladie couvrant uniquement les citoyens fonctionnaires et travailleurs d'entreprises nationales et collectives. Ensuite, une assurance maladie couvrant l'ensemble de la population rurale du nom de Nouvelle assurance maladie rurale coopérative a été introduite par une circulaire en 2003. Enfin, en 2009, le conseil des affaires de l'État a publié une autre circulaire créant une assurance maladie citadine pour les « non travailleurs » : enfants, personnes âgées, chômeurs, étudiants, etc. Ce n'est qu'en 2010 qu'une véritable loi de sécurité sociale voit le jour. La structure actuelle du système d'assurance maladie chinois est composée de trois piliers : une branche pour

les citoyens travailleurs, une branche pour les citoyens non travailleurs et une branche rurale. Cette assurance maladie (*sheng*) est cofinancée par l'État et les provinces. Dans les dix dernières années, l'État central a publié plusieurs circulaires pour (re)définir le rôle du gouvernement dans le financement de l'assurance maladie à chaque échelle. Par exemple, le « plan de réforme relatif à la répartition des pouvoirs financiers et des responsabilités en matière de services publics entre le gouvernement central et les collectivités locales », mis en place le 8 février 2018, prévoit que les transferts financiers de l'État vers les départements varient selon la situation de l'économie et de la fiscalité locale. Cinq catégories ont ainsi été identifiées : dans la catégorie des provinces « pauvres », l'État supporte 80 % des dépenses de l'assurance maladie, et les provinces 20 %. À l'opposé, dans la catégorie des provinces riches comprenant uniquement Pékin et Shanghai qui sont considérées à la fois comme des villes et des provinces, la dotation de l'État ne représente que 10 % du financement total de l'assurance maladie et les municipalités en financent la quasi-totalité. Ce plan confirme la décentralisation dans le financement et la gestion de la protection sociale de santé.

Les modalités de cotisation et de remboursement de l'assurance maladie se différencient avant tout selon la branche (citadins travailleurs, citoyens non travailleurs et ruraux), allant du simple au quadruple en matière de taux de remboursement. Plus précisément, nous avons identifié trois logiques de différenciation : d'abord se manifeste une logique de statut (*hukou*), c'est-à-dire une segmentation entre zones urbaines et rurales. Ensuite, le montant des cotisations et la générosité du système varient selon la profession et la catégorie socioprofessionnelle. Enfin, les provinces bénéficient d'une grande marge de manœuvre dans la gestion de l'assurance maladie, fixant des règles provinciales quant aux taux de prélèvement et de remboursement, en particulier.

UNE RÉGULATION DE L'OFFRE DE SOINS ÉGALEMENT DÉCENTRALISÉE

En ce qui concerne l'offre de soins en Chine, les ressources ont été concentrées dans le secteur hospitalier au détriment de soins ambulatoires qui s'effectuent notamment en cabinet. Les travaux sociologiques ont montré que le choix du lieu de soin des adultes varie selon leurs caractéristiques sociodémographiques et socio-économiques : ►►

► plus un patient est jeune, diplômé, avec un revenu élevé, et plus il est probable qu'il se fasse soigner dans de meilleurs hôpitaux. En revanche, les patients âgés, peu diplômés et ayant un revenu relativement bas ont plus tendance à avoir recours aux centres de services sanitaires qui sont considérés comme des hôpitaux de proximité.

Focalisons-nous maintenant sur le secteur hospitalier. L'histoire de ce secteur en Chine est marquée par une nationalisation entre 1949 et 1980, suivie par une lente privatisation depuis les années 1980 avec une accélération dans les années 2010. Dans les dix dernières années, le nombre d'hôpitaux privés a été multiplié par trois et a largement dépassé le nombre d'hôpitaux publics.

« La structure actuelle du système d'assurance maladie chinois est composée de trois piliers : une branche pour les citoyens travailleurs, une branche pour les citoyens non travailleurs et une branche rurale. »

Comme le financement et la gestion de l'assurance maladie, la régulation publique du secteur hospitalier n'est pas centralisée. Elle est confiée aux administrations de santé à différentes échelles (ministérielle, provinciale et municipale). Ces administrations n'ont pas de rapports hiérarchiques entre elles : les administrations de santé provinciales et municipales sont respectivement soumises au pouvoir du gouverneur de province et du maire. Les hôpitaux publics sont encadrés par l'une de ces trois échelles de l'administration. Par exemple, un hôpital public provincial est tarifé conjointement par l'administration de santé et l'administration de l'industrie et du commerce de la province, alors qu'un hôpital public municipal est tarifé par les autorités municipales. Pour une même opération, le reste à charge varie ainsi selon la zone territoriale et selon l'hôpital choisi.

En conclusion, après avoir été historiquement géré par l'État central, le système de santé en Chine est aujourd'hui largement décentralisé. Malgré plusieurs décennies de stabilisation, la gestion de ce système, et notamment celle des

hôpitaux, a récemment été remise en cause dans la lutte contre la pandémie de covid-19. Il sera donc intéressant de suivre son évolution à l'avenir, à l'ère post-covid. ■

Jingyue Xing-Bongioanni est sociologue. Elle est chercheuse postdoctorale au CNAM.

Jun Chu est anthropologue. Elle est doctorante à l'université de Göttingen.



Coronavirus et État autoritaire

Réflexions à partir du cas chinois

L'analyse des pandémies au long de l'histoire montre que la maîtrise de la circulation du virus a toujours été assortie de mesures autoritaires.

PAR **CHRISTOPHE PRUDHOMME***

La Chine est le pays qui a été confronté à l'émergence du virus. L'attitude première de minimisation de la gravité de la situation n'est pas spécifique d'un régime autoritaire et a été une réalité face à des événements nouveaux et inconnus au fil de l'histoire dans de nombreux pays, quel que soit le type de régime. Dans un deuxième temps, la réaction a été brutale et massive du fait de l'existence d'outils administratifs et juridiques placés sous une autorité unique. Il s'agit là d'une « qualité » des régimes autoritaires capables de réagir selon des critères militaires face à ce qui a été qualifié, y compris par le président français, comme une « guerre contre le virus ». La nécessité de ce type d'organisation pour viser une efficacité maximale a été soulignée par le général Lizuray, ancien directeur général de la gendarmerie, dans son rapport sur la gestion de la première vague de l'épidémie remis au Premier ministre, ainsi que par le général

Gallet, ancien commandant de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, qui a dirigé la lutte contre l'incendie de Notre-Dame. Tous les deux ont souligné l'absence d'autorité unique ainsi que de réactivité du gouvernement et de son administration face à la crise.

Le constat est aujourd'hui sans appel, la Chine grâce à des mesures de confinement drastiques, imposant un confinement strict, sous contrôle de la police et de l'armée, a réussi aujourd'hui à maîtriser la circulation du virus (sans préjuger d'un éventuel rebond de l'épidémie). Le meilleur exemple en est les images d'habitants de Wuhan fêtant le nouvel an dans la rue et les boîtes de nuit pleines à craquer. Par ailleurs, les dirigeants chinois recueillent un taux de confiance très élevé de leur population. Ici aussi, certains diront qu'il est difficile dans ce type de régime de mesurer cette donnée, cependant il est clair que les faits valident leur stratégie avec des citoyens satisfaits car ils ont repris une vie sociale et économique normale, grâce à l'efficacité du traitement de la crise.

« Au fil de l'histoire et jusqu'à aujourd'hui les mesures de santé publique pour lutter contre les maladies transmissibles sont associées à une limitation des libertés individuelles, incluant y compris la dénonciation des malades aux autorités par les soignants. »

LES LEÇONS DE L'HISTOIRE

Au regard de ce constat, il est bon d'interroger l'histoire. Face à une épidémie, les mesures adoptées dans les différentes zones de la planète ont peu différé au cours des siècles et ce jusqu'aux années 1950. En effet, le seul moyen d'éviter la contagion a toujours été l'isolement et l'évitement du contact avec les personnes infectées. Lors de la grande peste noire du XIV^e siècle, des règlements sanitaires voient le jour dans plusieurs grandes villes européennes avec l'interdiction de l'entrée des voyageurs et des étrangers venant de lieux infectés, ainsi que la mise en place de quarantaines dans la plupart des ports européens. ►►

► L'histoire de la tuberculose, qui reste un fléau mondial avec 1,5 million de morts par an, nous éclaire en termes d'efficacité des mesures dites hygiénistes dans la lutte contre les maladies transmissibles, avec souvent des mesures coercitives d'obligation de soins. En effet, dans un certain nombre de pays, avant l'arrivée des antibiotiques dans les années 1950, la politique de santé publique visait la protection des populations en isolant les personnes tuberculeuses dans des hôpitaux spécialisés, appelés sanatoriums. Les législations étaient plus ou moins strictes, pouvant aller jusqu'à l'injonction de soins imposant une privation de liberté. Aujourd'hui encore, en France, la tuberculose reste une maladie à déclaration obligatoire avec un signalement aux services de lutte antituberculeuse chargés de mener une enquête auprès des personnes contacts.

« Le fait de porter *a priori* un jugement à l'emporte-pièce, sous l'influence de présupposés idéologiques imposant trop souvent une vision binaire, ne permet pas de prendre en compte la complexité des situations. »

« L'attitude première de minimisation de la gravité de la situation n'est pas spécifique d'un régime autoritaire et a été une réalité face à des événements nouveaux et inconnus au fil de l'histoire dans de nombreux pays, quel que soit le type du régime. »

Un autre exemple est celui des maladies vénériennes pour lesquelles le code de la santé publique imposait jusqu'en 2000 au médecin une déclaration nominale en cas de refus de soins du patient ou si celui-ci « montrait une inconscience dangereuse dans le suivi d'un traitement ». La loi était « essentiellement conçue pour la protection des tiers, puisqu'elle n'exige de traitement que tant que le malade est contagieux et non jusqu'à sa guérison ».

LA RECHERCHE DE LA SÉCURITÉ COLLECTIVE

Aujourd'hui, de nombreux pays aux régimes politiques différents n'ont pas oublié ces leçons. Dans le cadre de l'épidémie liée au coronavirus, la Corée du Sud, Taïwan ou la Pologne ont décidé d'utiliser les réseaux de téléphonie mobile pour

organiser une surveillance à grande échelle. La Russie utilise la reconnaissance faciale. La Suisse s'apprête à lancer une application. Nous constatons donc qu'au fil de l'histoire et jusqu'à aujourd'hui les mesures de santé publique pour lutter contre les maladies transmissibles sont associées à une limitation des libertés individuelles, incluant y compris la dénonciation des malades aux autorités par les soignants. La justification en est que la sécurité de la collectivité impose ces restrictions pour le bien de tous. Selon les périodes et les gouvernements, l'acceptation des populations a été variable, avec parfois la mobilisation de moyens policiers pour contraindre les récalcitrants à rentrer dans le rang. C'est au regard de ces éléments qu'il est nécessaire d'analyser la politique du gouvernement chinois pour juguler l'épidémie en faisant abstraction d'un jugement général qualifiant le régime d'autoritaire ou de dictatorial. Il est donc toujours utile d'analyser une situation au regard de l'histoire, des faits et des résultats pour pouvoir en tirer des enseignements. Le fait de porter *a priori* un jugement à l'emporte-pièce, sous l'influence de présupposés idéologiques imposant trop souvent une vision binaire, ne permet pas de prendre en compte la complexité des situations. Notre gouvernement pourrait s'inspirer de ces réalités plutôt que de rester dans le déni face aux critiques concernant sa gestion erratique de la période. ■

*Christophe Prudhomme est médecin urgentiste.

La Chine face au système monétaire international

Depuis 2010, la Chine affiche l'objectif de l'internationalisation de sa monnaie, le renminbi dans le but lointain soit d'un système multilatéral faisant suite à l'émergence d'un nouveau pôle asiatique, soit d'une plus grande souveraineté monétaire de l'économie chinoise. Toutefois, il y a conflit entre l'objectif d'internationaliser la monnaie chinoise, et la poursuite d'une croissance interne conforme à sa stratégie de développement.

PAR **ADRIEN FAUDOT***

L'étude de la dimension internationale du renminbi chinois (RMB) est née avec la crise des *subprimes*, dont l'épicentre s'est situé aux États-Unis. Cette crise a amené la Chine à remettre en question le système monétaire international centré sur le dollar américain. Comme d'autres pays, la Chine a constaté que la centralité du dollar US a été essentielle à la propagation internationale de la crise. La raréfaction de la liquidité internationale et les crispations du système financier américain ont eu un effet sur le commerce international dont la croissance chinoise dépend. La crise de 2008 a relancé des projets de réforme monétaire internationale au sein des organisations internationales, mais aussi dans les cercles d'économistes aussi bien universitaires qu'officiels, et la Chine a fait partie des pays dont les dirigeants ont prêté une oreille favorable à ces appels.

gence d'un nouveau pôle asiatique venant s'ajouter aux pôles représentés par le dollar US et l'euro, tantôt elle renvoie à l'objectif d'une plus grande souveraineté monétaire de l'économie chinoise. Parallèlement, les autorités poursuivent les objectifs économiques et industriels des plans quinquennaux. Il y a pourtant un conflit entre l'objectif d'internationaliser la monnaie chinoise, et la poursuite d'une croissance interne conforme à sa stratégie de développement.

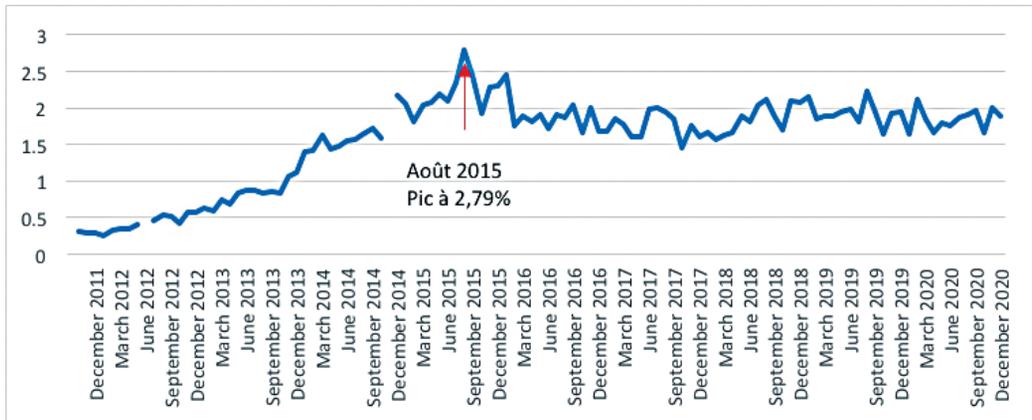
Tout en étant resté très loin des principales monnaies internationales, eu égard à son niveau absolu d'utilisation, le RMB a progressé de manière rapide entre 2010 et 2015 (figure 1, p. 46). En 2014, près d'un quart des échanges internationaux de la Chine étaient réglés en RMB (contre zéro en 2009). Dans le classement de SWIFT, l'opérateur de messagerie des paiements internationaux, le RMB a grimpé à la 5^e place et est même passé brièvement en 4^e position devant le yen japonais durant l'été 2015, alors qu'en 2009 il occupait une place insignifiante. Pour rendre compte de la progression du RMB, SWIFT a créé un *SWIFT RMB Tracker* qui permet de rendre compte chaque mois de la progression de la monnaie chinoise, ce qui témoigne en soi de la prise au sérieux, par les institutions financières internationales, des ambitions chinoises.

L'internationalisation s'est appuyée sur trois piliers visant à rendre compétitive la monnaie chinoise :

- une démarche de développement et de sophistication concernant les instruments financiers ►►

« Depuis 2015, le RMB stagne logiquement à un niveau très bas d'utilisation dans les paiements internationaux. »

Depuis 2010, la Chine affiche l'objectif de l'internationalisation de sa monnaie, le renminbi. Tantôt cette démarche renvoie à l'objectif lointain d'un système multilatéral faisant suite à l'émer-



PART DU RMB DANS LES PAIEMENTS INTERNATIONAUX (%). Source : SWIFT RMB Tracker

- ▶ et les systèmes de paiement. La Chine s’est notamment dotée d’un nouveau système de paiement. En parallèle, les systèmes financiers ont été modernisés et partiellement libéralisés. Certains produits financiers sont désormais accessibles aux non-résidents ;
- une diplomatie active de la part de Pékin (avec notamment la signature d’accords avec des banques centrales étrangères) ;
- un agenda visant à l’ouverture progressive de la Chine aux flux de capitaux, aboutissant à terme à l’ouverture complète du compte de capital. La pleine convertibilité du RMB (avec la convertibilité du compte de capital) est considérée comme incontournable pour que les utilisateurs de la monnaie puissent librement mouvoir leurs capitaux d’une zone monétaire à une autre sans craindre des restrictions. Entre 2009 et 2015, la Chine a opéré un grand nombre de

réformes visant à libéraliser de manière graduelle son compte de capital. Ces mesures lui ont valu d’intégrer le panier du droit de tirage spécial (DTS) du Fonds monétaire international (FMI) en octobre 2015.

Le RMB a, dans un premier temps, rencontré un certain succès grâce aux arbitrages favorables des investisseurs anticipant une appréciation du RMB, laquelle devant aller de pair avec le recentrage attendu de l’économie chinoise sur sa consommation intérieure. Comme le montre la figure 1, le RMB a connu son pic d’internationalisation en août 2015, avec 2,79 % des paiements internationaux. Les niveaux d’utilisation enregistrés par SWIFT n’ont jamais retrouvé ce niveau depuis cette date.

L’ÉCHEC DE L’INTERNATIONALISATION DU RMB

Une thèse assez peu reprise parmi les spécialistes de l’internationalisation de la monnaie chinoise est que la croissance de l’usage du RMB dans les échanges internationaux cachait en réalité des opérations de spéculation et des sorties de capitaux. C’est par exemple la thèse que défend Ming Zhang, de l’académie chinoise des sciences sociales de Pékin, qui développe les raisons qui ont poussé au ralentissement de l’internationalisation du RMB et la sortie massive des capitaux de Chine. D’une part, la croissance chinoise déclinait depuis 2012. D’autre part, les anticipations

« Tout en étant resté très loin des principales monnaies internationales, eu égard à son niveau absolu d’utilisation, le RMB a progressé de manière rapide entre 2010 et 2015. »

d'une appréciation du RMB face au dollar US, qui prévalait jusqu'en février 2014, se sont inversées et les agents ont commencé à anticiper une dépréciation. À cela il faut ajouter la politique plus restrictive annoncée en 2013 par le banquier central Bernanke aux États-Unis faisant anticiper une remontée des taux d'intérêt aux États-Unis. Cette remontée signifiait une diminution de l'écart entre le taux chinois et le taux américain, et les capitaux y ont vu une invitation à quitter la Chine. L'agenda de la libéralisation du compte de capital qui participe au processus d'internationalisation de la monnaie chinoise s'est poursuivi jusqu'en 2015. Il a rendu possibles et tout à fait légales d'importantes sorties de capitaux. Une dépréciation rapide du RMB a nécessité l'intervention massive de la Banque centrale chinoise sur les marchés des changes, avec l'utilisation d'une partie de son stock de réserves de change : 1 000 milliards de dollars US y ont été consacrés en quelques mois. Face à cette déroute, le gouvernement chinois a rétabli des contrôles de capitaux plus stricts, en particulier sur les flux sortants, ce qui signifie qu'il a fait marche arrière. Depuis 2015, le RMB stagne logiquement à un niveau très bas d'utilisation dans les paiements internationaux. Les dirigeants chinois ont connaissance des expériences du XX^e siècle qui ont été déstabilisantes en Asie (Corée, Thaïlande, Malaisie, Japon...) et leur souhait est d'éviter que cela survienne en Chine en maintenant un contrôle sur les flux de capitaux, en particulier sur les infrastructures permettant les transactions. L'ouverture du compte de capital semble heurter le modèle de développement de la Chine qui prévaut depuis quarante ans. Le développement de la Chine s'est appuyé (et continue de s'appuyer) sur un modèle planificateur. La crise que la Chine a traversée en 2015 montre qu'elle ne semble pas en mesure d'ouvrir son compte de capital sans subir d'importantes secousses financières susceptibles de nuire à son développement industriel. On peut certes se demander si son modèle est soutenable. Les contrôles de capitaux sont nécessaires à ce modèle, dont un des piliers reste le contrôle de l'épargne domestique, laquelle nourrit

« La crise que la Chine a traversée en 2015 montre qu'elle ne semble pas en mesure d'ouvrir son compte de capital sans subir d'importantes secousses financières susceptibles de nuire à son développement industriel. »

un surinvestissement dans l'économie domestique. Le surinvestissement a pour résultat de booster la production du pays, d'entretenir le rattrapage technologique en même temps que de favoriser le secteur exportateur, mais il dirige aussi des capitaux vers des secteurs non profitables. Les restrictions existant non seulement à l'intérieur mais aussi aux frontières de la Chine conduisent à diriger l'épargne dans des secteurs déjà en surchauffe : le secteur exportateur, les infrastructures publiques, mais aussi vers des entreprises chinoises zombies ou bien sur des marchés d'actifs financiers ou immobiliers, ce qui a contribué ces dernières années à une bulle immobilière qui bat des records.

LE PROBLÈME DES TENSIONS INTERNATIONALES ET DES SANCTIONS AMÉRICAINES

Malgré ces problèmes inquiétants, la question de l'opportunité d'une ouverture du compte de capital ne se poserait sans doute pas avec la même intensité pour la Chine, sans les sanctions et la dégradation de ses relations avec les États-Unis.

La Chine aurait sans doute pu avoir intérêt à rester sur un modèle planificateur caractérisé par des contrôles sur les flux de capitaux pour les raisons que nous avons évoquées, en dépit des déséquilibres macroéconomiques qui résultent de cette politique, et se résigner à rester dépendante, pour ses transactions internationales, de monnaies étrangères, en premier lieu le dollar américain. Cela est toutefois remis en question aujourd'hui par le statut du dollar américain et l'extraterritorialité des sanctions américaines.

Les relations avec les États-Unis, déjà tendues, se sont fortement dégradées avec la présidence de Trump. Des menaces sur les approvisionnements stratégiques de l'économie chinoise existent désormais et remettent en question les stratégies de certains de ses fleurons industriels. L'exemple de Huawei est le plus connu. D'autres entreprises subissent également l'effet des embargos qui forcent leurs fournisseurs dans le reste du monde à cesser la fourniture de composants ou de biens intermédiaires, en particulier lorsque ces fournisseurs utilisent ►►

►► des technologies américaines. C'est le cas par exemple de l'avion chinois C919 produit par la compagnie chinoise Comac. On peut citer aussi DJI, leader mondial dans la fabrication de drones. En cas de durcissement du conflit, ces interdictions pourraient être accompagnées de sanctions plus dures mobilisant le système de paiement américain, grâce au statut international du dollar américain, qui facilite grandement l'extraterritorialité des sanctions. L'usage du dollar américain nécessite de passer par le système de paiement américain, qui est basé à New York et qui centralise les paiements. Les infrastructures de paiement, incontournables pour l'exécution des règlements internationaux, sont en effet à New York, et n'ont d'autre choix que de se conformer à la loi (et donc aux sanctions) américaine. Elles seront amenées à isoler la Chine du système des paiements internationaux dans le cas où le conflit entre les deux puissances viendrait à s'envenimer davantage.

UNE SITUATION DÉLICATE ET UN DILEMME À TRANCHER

Comme beaucoup d'analystes le défendent, la Chine semble s'être engagée de manière graduelle dans la libéralisation de son compte de capital. Néanmoins, cela est jusqu'à présent très insuffisant pour faire du RMB un concurrent au dollar américain, ce qui explique son poids toujours très faible dans les paiements internationaux. La Chine se trouve donc dans une position très délicate, devant choisir entre une libéralisation financière externe, sans garantie de succès du point de vue de l'internationalisation de sa monnaie (il n'est pas assuré que le RMB s'internationalise), et le maintien de son modèle fondé sur les contrôles sur les capitaux, qui non seulement soulèvent des questions de soutenabilité à long terme, mais rendent en outre la Chine dépendante de monnaies pleinement convertibles pour ses paiements internationaux. ■

*Adrien Faudot est économiste. Il est maître de conférences à l'université Grenoble-Alpes.



Relations franco-chinoises, entre économie et politique

Si la Chine est vue par les milieux politique et économique français avant tout comme un grand marché qu'il faut conquérir et préserver, la diplomatie à l'égard de la Chine est en train de s'euro-péaniser et l'accord de principe sur un *Comprehensive Agreement on Investment* (CAI) est aussi politique.

PAR KAIXUAN LIU*

Il y avait rarement eu un moment plus propice pour parler des relations franco-chinoises qu'en 2020, surtout lorsque l'on regarde du côté de la France et de l'Europe. À cause de la crise de la covid-19, la question chinoise a gagné de la place dans les discours politiques et l'opinion publique en France, même si elle reste un sujet minoritaire par rapport aux préoccupations quotidiennes des Français. La pandémie a donné, à plusieurs reprises, des occasions pour mettre en œuvre la coopération et la solidarité bilatérales, mais elle a aussi exposé les différences, sinon les fractures, entre deux visions du monde et deux façons de gouverner. Selon différents sondages d'opinion menés en 2020, plus de 60 % de Français sondés déclarent avoir une opinion négative à l'égard de la Chine. Cependant, c'est aussi dans ce contexte que la Chine et l'Union européenne ont déclaré le 30 décembre dernier avoir obtenu un accord de principe sur un *Comprehensive Agreement on Investment* (CAI) – « le plus ambitieux » accord de ce genre jusque-là signé avec la Chine, selon la Commission européenne. Dans quelle mesure cet intéressant contraste peut-il nous éclairer sur les relations franco-chinoises actuelles ?

« Sur le plan géostratégique, la France et la Chine partagent beaucoup de points communs sur le principe, sans pouvoir réaliser des coopérations significatives. »

UNE RELATION CENTRÉE SUR LE COMMERCE

L'histoire nous montre que le clivage idéologique n'est pas un obstacle absolu au rapprochement entre la France et la République populaire de Chine. Les relations entre les deux pays sont bâties dans les années 1960-1970 sur une sorte de convergence géostratégique : d'un côté, l'aspiration gaullienne et gaulliste à restaurer la grandeur de la France dans le monde ; de l'autre côté, la volonté du président Mao de constituer un large front uni antirévionniste contre l'Union soviétique. Mais cette convergence de principe ne cache pas les divergences dans la pratique. Dans cette période, il n'y a jamais d'action commune franco-chinoise ni sur le Vietnam, ni sur le Cambodge, et surtout pas contre l'Union soviétique. Ceci est encore vrai aujourd'hui. Sur le plan géostratégique, la France et la Chine partagent beaucoup de points communs sur le principe, sans pouvoir réaliser des coopérations significatives. Le Plan d'action pour les relations franco-chinoises, fixé conjointement en novembre 2019, en est une démonstration.

Les fruits des relations franco-chinoises sont ailleurs : la France est ainsi l'un des premiers pays occidentaux à exporter de grands projets industriels clés en main à la Chine, dès les années 1970. Les relations économiques entre les deux pays s'accroissent à partir des années 1990 et 2000. La Chine est vue par les milieux politique et économique français avant tout comme un grand marché qu'il faut conquérir et préserver, surtout pour les grands groupes industriels français. Les marques françaises à destination des consommateurs profitent aussi de l'augmentation du ►►

► pouvoir d'achat des Chinois. En 2019, le matériel aérospatial représente 36 % des exportations françaises vers la Chine, suivi par les biens d'équipement (17 %) et l'agroalimentaire (13 %). Évidemment, la France n'échappe pas à la vague de *Made in China* – selon les chiffres de la direction générale du Trésor, la Chine représente le premier déficit de la France avec 31,6 milliards d'euros sur un déficit global de 58,9 milliards d'euros.

DE NOUVELLES

CIRCONSTANCES POLITIQUES

La dimension économique reste l'une des premières, si ce n'est pas la première, priorité dans les relations franco-chinoises. Mais les règles du jeu évoluent. D'abord, la diplomatie à l'égard de la Chine est en train de s'euro-péaniser : en mars 2019, Emmanuel Macron a accueilli Xi Jinping à Paris en présence d'Angela Merkel et de Jean-Claude Juncker, et il a visité la Chine en novembre 2019 avec la ministre allemande de la Recherche et le commissaire européen à l'Agriculture. Même si la France et l'Allemagne dominent encore l'agenda européen vis-à-vis de la Chine, elles ne peuvent et ne veulent plus se priver du cadre européen face à la deuxième puissance économique du monde.

« La pandémie a donné, à plusieurs reprises, des occasions pour mettre en œuvre la coopération et la solidarité bilatérales, mais elle a aussi exposé les différences, sinon les fractures, entre deux visions du monde et deux façons de gouverner. »

Ensuite, les Européens sont de plus en plus vigilants. Dans les dernières années, la diplomatie chinoise est devenue beaucoup plus active qu'auparavant, surtout lorsqu'il s'agit de défendre la souveraineté nationale et l'unité territoriale. Mais la vigilance européenne est surtout la conséquence d'un changement de cap dans la perception de la Chine dans les pays européens et

les institutions européennes. Pour la commission européenne, la Chine n'est plus seulement un partenaire de coopération et de dialogue sur le climat ou sur l'Iran, mais aussi un compétiteur économique, et un « rival systémique promouvant des modes de gouvernance alternatifs ». Sur le plan économique, les entreprises européennes se plaignaient depuis longtemps des discriminations formelles et informelles qu'elles subissent en Chine. Le développement rapide des entreprises domestiques dans tous les domaines fait que la Chine n'est plus un paradis pour les capitaux étrangers. Plus récemment, l'Europe a commencé à s'inquiéter de la présence du capital chinois dans les secteurs clés de l'économie européenne. Cette inquiétude a formé le mécanisme de filtrage des investissements directs étrangers, entré en vigueur en octobre 2020. De plus, la crise de la covid-19 a fait surgir la crainte européenne de sa dépendance vis-à-vis des chaînes logistiques globalisées dont une grande partie se situe en Chine. Le propos de

Bruno Le Maire en mars dernier sur la volonté française de réduire la dépendance vis-à-vis de la Chine sur l'approvisionnement de certains produits attire beaucoup l'attention des spécialistes chinois de l'Europe.

La pandémie a fait aussi sonner l'alarme sur la sécurité politique en France et en Europe. Il ne s'agit en aucun cas d'une menace concrétisée, mais de l'apparente faiblesse des gouvernements des pays européens pour gérer la crise sanitaire, à la lumière du travail qui a été effectué en Chine. Face au modèle chinois qui fait preuve d'efficacité, la démocratie occidentale se sent dorénavant obligée de se défendre sur le plan des valeurs. C'est la raison pour laquelle les critiques françaises et européennes contre la Chine sur les troubles à Hong Kong et au Xinjiang n'ont jamais été aussi vives et fréquentes, abstraction faite de l'interminable polémique sur la covid-19. Évidemment, les attitudes des pays européens face aux équipements de télécommunication de Huawei dépassent aussi largement les dimensions économique et technologique.

PROJECTION SUR LE FUTUR

À TRAVERS LE CAI

Ce contexte particulier n'a pas empêché l'accord sur le CAI – sa négociation, commencée en 2013,

« Face au modèle chinois qui fait preuve d'efficacité, la démocratie occidentale se sent dorénavant obligée de se défendre sur le plan des valeurs. »

a même été accélérée en 2020. Les informations dont on dispose actuellement montrent que la Chine a fait d'importantes concessions pour conclure le CAI, qui offre de nouveaux accès sur le marché chinois pour les entreprises européennes dans les secteurs manufacturier, financier, automobile, de santé et de télécommunication. De plus, le CAI interdit certaines pratiques de transfert forcé de technologies, réglemente les pratiques des entreprises d'État, et demande à la Chine d'être plus transparente sur les subventions d'État dans les secteurs de service.

Les opinions divergent sur la valeur réelle du CAI, mais cet accord montre que la dimension économique joue un rôle stabilisateur dans les relations actuelles entre la Chine, la France et l'Europe. Les parties concernées auraient beaucoup à perdre si elles laissaient les considérations politiques et idéologiques envahir ce terrain d'entente.

« Même si la France et l'Allemagne dominant encore l'agenda européen vis-à-vis de la Chine, elles ne peuvent et ne veulent plus se priver du cadre européen face à la deuxième puissance économique du monde. »

Mais le politique n'a pas non plus totalement disparu. Franck Riester, ministre français délégué chargé du Commerce extérieur et de l'attractivité, a exigé en décembre dernier que la Chine ratifie la convention de l'Organisation internationale du travail interdisant le travail forcé. La Chine lui a répondu par un engagement en ce sens, selon le communiqué de presse de la commission européenne. En dehors de ces points précis, il est à prévoir que les limites seront posées sur les investissements bilatéraux pour des raisons de sécurité nationale, tant du côté chinois que du côté européen. Et l'économie ne sera certainement pas le seul domaine qui subira l'influence du politique. Il ne faut pas oublier le facteur américain, qui a plutôt facilité le rapprochement entre la Chine et l'UE sur le CAI. Pour la Chine, l'Europe est « l'Occident utile » dans la rivalité sino-américaine. C'est pourquoi elle choisit de renforcer le lien avec l'Europe sous l'angle économique, et probablement technologique dans les années à venir. Pour l'Europe et la France, il s'agit d'affirmer sa souveraineté diplomatique face à son allié transatlantique et de conserver sa part de marché chinois menacée par le traité de commerce sino-américain. Pour le moment, l'arrivée de Joe Biden ne semble pas apporter d'éléments nouveaux à ce propos.

Pour conclure, la Chine et la France et l'Europe sont plus conscientes que jamais des contraintes et des potentiels dans leurs relations complexes. Naviguer sur la mer de l'économie en évitant les rochers du politique semble être le chemin choisi par les parties concernées pour les prochaines années. ■

***Kaixuan Liu** est historien. Il est docteur en histoire de Sciences-Po.



★ MILITER ★

RUBRIQUE COORDONNÉE PAR **DELPHINE MIQUEL**

ÉDITORIAL

Pour un vaccin bien commun de l'humanité

DÉCLINER UNE CAMPAGNE EUROPÉENNE DE LONG TERME

Mener une campagne, dresser un plan de développement sur plusieurs mois, définir des objectifs auxquels greffer des actions, proposer des matériels adaptés dans la durée, construire pour convaincre et faire adhérer... Sur le papier, s'organiser peut paraître simple, dans la réalité, c'est souvent plus difficile.

S'est enclenchée au PCF dans le dernier semestre 2020 la campagne « Pas de profit sur la pandémie ». Ce dossier se propose de revenir dessus : quelle construction, quels échanges, quelles leçons tirer de cette mise en dynamique commune, quels allers-retours entre théorie et mise en pratique ?

Nous avons jusqu'au 30 novembre 2021 pour recueillir le maximum de signatures sur la pétition européenne : il s'agit de l'un des objectifs de cette campagne, le deuxième étant de travailler au renforcement du parti sur une campagne de long terme, permettant de mobiliser sur un sujet d'actualité, en renforçant notamment nos liens avec le secteur de la santé, et en commençant des initiatives nationales relayées dans les fédérations et l'appel par la commission Éducation, ou la mobilisation autour de l'énergie.

Penser nos campagnes en articulant ce que nous voulons obtenir, ici le vaccin comme bien commun, et veiller à la construction de notre organisation pour porter plus globalement nos propositions, mettre en place des initiatives, faire des adhésions ; nous devons marcher constamment sur nos deux jambes afin de toujours mêler idées théoriques et idées pratiques. C'est sur cette volonté que s'est construite la campagne « Pas de profit sur la pandémie » en France. ●

« Pour un vaccin, bien commun de l'humanité. »

Delphine Miquel

Le site de la campagne : <https://noprofitonpandemic.eu/fr/>



Un collectif de travail en lien avec les fédérations

Une fois la campagne lancée au niveau européen, il nous fallait la décliner localement dans nos fédérations. Pour cela un collectif s'est constitué au niveau national et se réunit régulièrement depuis, afin de suivre les avancées de la campagne, proposer une orientation politique, du matériel et des initiatives.

Dans ce collectif : des camarades faisant le lien au niveau européen, la commission santé, la communication et l'organisation nationale, mais aussi une graphiste qui suit la campagne.

La question de la mobilisation des fédé-

rations était essentielle : il est rare qu'une campagne prenne d'un coup, et une impulsion nationale sans ancrage local ne peut aboutir. Aussi, rapidement, le collectif a proposé des points réguliers d'échange avec les fédérations. Plusieurs réunions en visio se sont déjà déroulées, auxquelles ont participé une cinquantaine de fédérations.

L'expérience s'est révélée intéressante : si des secrétaires départementaux étaient présents, d'autres avaient fait le choix d'envoyer une ou un représentant de leur fédération : membre de la commission santé locale, responsable com-

munication, responsable à l'organisation, responsable de section s'étant emparé de la campagne ; c'est donc dans la diversité de nos fonctionnements que nous avons pu échanger sur les premières pratiques mises en place, poser des questions, apporter des remarques améliorant le matériel et faire des retours de terrain, penser la campagne sur le temps long, notamment à l'occasion de dates nationales autour desquelles s'est focalisée l'activité et qui a permis à la campagne d'être plus visible et accessible aux camarades, qui s'en emparent de plus en plus. ●

Animer la campagne dans les fédérations et les sections

Faire le lien avec les autres organisations pour amplifier la mobilisation :

- Contacter les organisations locales proches (CGT, SUD...), les comités de défense de l'hôpital, afin de leur proposer de créer un collectif local d'animation de la campagne et d'y participer.
- Contacter les associations, organisations de santé locales, afin de les informer de la démarche.

Informers et former les adhérentes et adhérents :

- Envoyer les tracts et argumentaires aux sections, aux adhérentes et adhérents pour qu'ils puissent se documenter sur la campagne, organiser des sessions de formation.

S'organiser :

- Prévoir des points de distribution devant les laboratoires, les pharmacies, les

centres de santé, les lieux de test et de vaccination, les points habituels (marché...), les EHPAD, les entreprises de médicaments (Sanofi...), des permanences d'élus...

- Contacter vos élus et élus locaux afin qu'ils axent leur communication sur l'accessibilité au vaccin en reprenant les mots d'ordre, leurs actions en lien avec la santé.

Communiquer :

- Annoncer vos actions sur les réseaux, à vos adhérentes, adhérents/contacts, aux autres organisations signataires et/ou participantes...
- Prévenir la presse de nos actions.
- Prévoir des affichettes pour mettre dans des salles d'attente de médecin si vous avez l'accord, sur des panneaux libres, des halls de lieux publics où c'est possible...

Cette campagne peut permettre d'accentuer sur un combat local lié à la santé,

à l'emploi dans les hôpitaux, en lien avec une lutte locale...

D'autres actions...

- Proposer à chacun de faire signer au moins cinq personnes de son entourage.
- Lancer un débat en visio ou des discussions autour de la thématique du vaccin, des grands groupes pharmaceutiques, des brevets, de la Sécurité sociale... Des formations ont déjà eu lieu, les membres du collectif sont à votre disposition pour en faire dans les fédérations et sections.

Ces initiatives permettent d'appréhender différemment la campagne, pour celles et ceux qui sont peu à l'aise sur le terrain, d'apprendre, d'enrichir avec ses propres idées et réflexions. Varier les activités permet au plus grand nombre de se reconnaître dans une campagne et d'y participer ! ●

LOIRE-ATLANTIQUE (44)

Le dessin comme outil politique

PAR FRÉDÉRIQUE GARCIA-SANCHEZ*

Dessiner pour une campagne politique, c'est d'abord s'approprier l'orientation générale de la campagne, les principaux thèmes qui lui donnent une cohérence globale avec son lot de mots d'ordre et de slogans et parvenir par l'image à marquer les esprits et provoquer l'adhésion. L'affiche, le logo, l'imagerie, toute la symbolique créée avec le souci de la cohérence politique doit à la fois informer sur la campagne et ses propositions réelles (littérature de campagne, slogans, mots d'ordre) et en même temps bousculer l'imaginaire des observateurs pour les emmener, si ce n'est à la réflexion, *a minima* à chercher les réponses aux questions que les images suscitent chez eux.

L'image doit être simple, forte et pourquoi pas choc et être le vecteur d'un message politique souvent complexe lorsqu'on le développe par exemple dans un format tribunitien (réunion publique, meeting, formation, etc.).

Pour la campagne #pasdeprofitsurlapandémie l'image caricaturale du banquier ventripotent affublé d'un chapeau

« Une image simple, forte et pourquoi pas choc, vecteur d'un message politique souvent complexe. »

haut de forme, d'un élégant costume, d'une canne et d'un cigare représentant la voracité du capital et la ploutocratie dirigeante est explicite mais pas suffisante. Pour faire le lien avec la pandémie et la mainmise du capital sur les vaccins, il porte une veste qui représente le virus. Ainsi on peut comprendre que le personnage symbolise

à la fois la domination du capital et du profit et que les vaccins pour lutter contre le virus ne sont que des moyens parmi d'autres de s'enrichir comme avec n'importe quelle marchandise au mépris de la santé humaine.

Dessiner pour une campagne politique est un acte militant, à mon sens. Cela permet de véhiculer nos idées, de transmettre notre vision du monde, c'est l'expression d'une voix politique engagée qui peut être visible par toutes et tous en s'insérant dans l'espace public.

Le graphisme politique doit conduire à l'action et parfois malgré lui il peut rentrer

dans le domaine de l'art qui par essence ne diffuse pas de message politique sauf peut-être, comme le disait Deleuze, « lorsqu'il fait acte de résistance ». ●

Frédérique Garcia-Sanchez,
graphiste.



Série de visuels destinés aux réseaux sociaux, réalisés par la fédération du Nord.



Les communistes de l'Isère lors d'une manifestation munis d'une affichette appelant à la signature de la pétition.

NANCY (54)

Élaboration collective d'une action publique

PAR VICTOR DURIEUX*

Concilier notre représentation médiatique et politique, notre activité militante et notre dynamique collective est au cœur de la réflexion de notre section. Ainsi, alors que nous sommes sur de nombreux fronts au quotidien, comment imprimer une dynamique avec des temps forts à notre collectif militant et comment être une force capable de faire émerger des fronts de lutte et des propositions ?

Ces questions se sont posées lors de notre dernière conférence de section et ont trouvé une partie de leurs réponses dans la mise en place de temps d'élaboration collective pour des actions qui gagnent en visibilité.

C'est ainsi que nos retrouvailles conviviales de début d'année ont été l'occasion d'un *brainstorming* dont l'objet était de construire ensemble de A à Z une action d'envergure. Nous en avons profité pour remettre officiellement leur carte à trois nouveaux membres.

Tout était donc à définir, thème et enjeu, accroche symbolique de l'action, supports de communication, etc. Une mise en branle collective destinée à la fois à mobiliser en interne et à marquer l'opinion publique. Le sujet s'est porté sur la ques-



tion de l'accès pour tous aux vaccins, accès empêché par la propriété privée des brevets. L'occasion pour nous de nous inscrire dans la campagne nationale « Pas de profit sur la pandémie » et de nous approprier le matériel et les argumentaires existants. Quand l'un des nôtres a proposé que nous nous retrouvions munis d'une banderole devant un centre de vaccination à Nancy pour effectuer une intervention, nous n'imaginions pas que celui-ci serait à l'arrêt faute de sérum.

Le samedi suivant, pour tous les passants, notre banderole et notre présence en nombre donnaient à voir une volonté politique forte et faisaient passer un message contrastant à la fois les politiques libérales, la résignation et le populisme. Un article est paru le jour même dans la presse et

le lendemain nous avons publié sur les réseaux sociaux la vidéo de notre intervention.

À l'heure où les conséquences de la crise sanitaire révèlent aux yeux de tous l'incapacité des gouvernements libéraux à répondre aux besoins les plus élémentaires, nul doute que nous aurons à prolonger notre intervention sur le sujet en élaborant de nouveaux temps forts. Installer résolument nos propositions dans l'opinion publique est une nécessité pour dégager de nouveaux horizons, rompant avec les logiques qui tiennent nos concitoyens dans l'angoisse, les confrontent au risque sanitaire et les conduisent à la pauvreté. ●

*Victor Durieux est membre du bureau de section du Grand Nancy.

DU MATÉRIEL... PENSÉ POUR UNE CAMPAGNE DE LONG TERME

Des phases de la campagne ont été définies qui ont chacune amené à des tracts et des visuels :

<https://www.pcf.fr/materiels>

- **Novembre** : présentation générale de la campagne « Pas de profit sur la pandémie ! » ;
- **Décembre/janvier** : sur la question de la transparence « Ne laissons pas notre santé dans les mains de Big-Pharma » ;
- **Février** : faire du vaccin un bien commun ;
- **Fin février** : gratuité et accessibilité des traitements et vaccins à prix coûtant avec le slogan « Stop au hold-up de la Sécu ! » ;
- **Mars/avril** : journée européenne de mobilisation le 11 mars.
 - Assises du médicament avec le slogan « Pas de fonds public sans contrôle public ».

La suite est à définir, en fonction de l'avancée des signatures, de l'évolution de la pandémie et des décisions gouvernementales. L'ensemble du matériel est décliné sur le site de partage du parti, il comprend des argumentaires et des notes, des exemples de lettres, des tracts et des visuels. Une adresse mail est destinée à recueillir les questions, les partages de tracts, de matériels... La commission Santé est également mobilisée afin de répondre aux questions.

Espace de partage :

<https://partage.pcf.fr/index.php/s/ NKFH09tKYGKMszP>

Adresse mail :

pasdeprofitsurlapandemie@pcf.fr

Contact commission santé :

commissionnationalestantepcf@gmail.com

Entre terrain et réseaux

Les circonstances l'obligent, si nos actions militantes de terrain sont maintenues là où c'est possible, nous avons aussi développé du matériel de communication spécifique aux réseaux sociaux, comme un cache Facebook, le hashtag #Pasdeprofitsurlapandemie, plusieurs visuels reprenant les slogans, le lien et le QR code menant vers la pétition... Plusieurs sections et fédérations se sont emparées de ces matériels et les ont adaptés aux problématiques locales.

On peut signer en ligne... mais aussi sur papier. Faire du lien, ce n'est pas toujours simple, surtout quand on renvoie sur un lien en ligne alors qu'on est entre deux états de marché... On peut toujours faire remplir le formulaire du ministère à renvoyer ou une pétition reprenant bien les informations nécessaires, qu'il faudra saisir par la suite. En respectant le règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez recueillir des coordonnées de contacts et ainsi développer votre organisation.

L'adresse pour renvoyer le formulaire afin que les signatures soient prises en compte :

Comité français pour la pétition ICE

BP 50008

91940 Les Ulis Courtabœuf

Initiative à Lyon, devant des bureaux de l'OMS.



Aux Lilas (93), vente de L'Humanité dimanche et diffusion de tracts, avec la nouvelle affiche éditée par la fédération de Seine-Saint-Denis.



IL Y A URGENCE !

POUR VAINCRE LA PANDÉMIE il faut rendre publics les brevets sur les vaccins anti-covid

LE VACCIN DOIT ÊTRE UN BIEN PUBLIC MONDIAL

FAVORISER RAPIDEMENT PLUS DE VACCINS C'EST POSSIBLE !
Le fait permettrait d'obtenir des brevets, pas un droit pour le monde public. C'est le principe de la Licence d'Intérêt Public (LIP) que l'OMS a créée. En savoir plus.

LA CONCURRENCE N'EST PAS L'AVANCE !
La concurrence entre les différents promoteurs, c'est :
• la sécurité de vaccin, essentielle ;
• la rapidité de leur mise sur le marché ;
• la possibilité de leur accès à tous.

LA VIE N'A PAS DE PRIX !
NOUS EXIGEONS LA COOPÉRATION POUR !
L'urgence mobiliserait les capacités scientifiques de santé ;
• développer les possibilités de contrôler dans les pays, les vaccins qui seraient produits ;
• rendre les vaccins sûrs et accessibles pour tous les pays.

Signez la pétition

Fédération du PCF 93 - 14, rue Victor-Hugo - 93500 Pantin - www.pcf93.fr

ARGUMENTAIRE

Sur les marchés, en distribution, face aux passantes et passants, que dire ? que répondre ?

PAR CHARLOTTE BALAVOINE*

RAPPEL DE LA CAMPAGNE.

Nous demandons que les firmes pharmaceutiques ne fassent pas de profit sur la production du vaccin, comme c'est le cas actuellement. Les brevets déposés sur les vaccins empêchent sa production à grande échelle et donc son accessibilité. De plus, les contrats passés entre l'Union européenne et les firmes concernant les coûts sont extravagants, alors que la recherche du vaccin a été largement payée par les États et l'Union européenne : le vaccin doit donc être un bien public, accessible par tous et toutes. Et en France nous ne pouvons pas accepter que la Sécurité sociale, qui doit déjà supporter les coûts des tests, prenne aussi en charge le coût du vaccin et donc verse toujours plus d'argent aux grandes firmes dépositaires du brevet. Nous invitons donc à faire signer l'initiative citoyenne européenne (ICE).

© Qu'est-ce qu'une Initiative citoyenne européenne ?

C'est un outil qui nous permet d'exiger un changement législatif à la commission européenne. Il faut 1 million de signatures, en un an, dans au moins sept États membres, pour que les institutions européennes soient obligées de prendre en compte notre demande.

© Avec cette campagne, vous voulez obliger les gens à se vacciner ?

Nous demandons que les vaccins et les traitements soient accessibles à toutes et tous, indépendamment de la situation sociale ou de la nationalité. Chacun doit être libre de se faire vacciner ou non. Ce qui est insupportable, c'est que ceux et celles qui voudraient l'être ne le peuvent pas.

© Peut-on faire confiance à l'industrie pharmaceutique ?

Nous demandons la transparence la plus totale sur les contrats conclus avec les entreprises pharmaceutiques : aujourd'hui ils sont tenus secrets sur le montant comme sur le contenu des contrats. C'est ce que nous voulons changer avec cette campagne. D'où

notre exigence de création d'un pôle public du médicament en France, en Europe, dans le monde.

© On nous dit que le vaccin sera gratuit mais qui va payer ?

Oui, le vaccin a un coût, et il sera payé par la Sécurité sociale. Le montant de chaque dose du Pfizer serait de 16,50 euros en Europe, mais là encore c'est le flou le plus total. C'est pour cela que nous réclamons que le vaccin soit vendu à prix coûtant : pour ne pas faire de *hold-up* sur la Sécu ! Par ailleurs, la recherche et les capacités de production ont déjà été payées avec l'argent public, c'est totalement aberrant de vouloir nous faire payer une troisième fois pour engraisser Big-Pharma !

© Pourquoi il y a autant de vaccins sur le marché ?

Parce que les pouvoirs publics ne se sont pas mis d'accord pour produire ensemble un vaccin universel et gratuit. Les salariés et la CGT Sanofi réclament par exemple que leur entreprise, qui n'arrive pas à produire son propre vaccin, puisse aider à la production des autres vaccins afin de répondre à la demande. Il faut soutenir cette initiative et au-delà remettre en cause le système de brevets de façon générale. ●



La campagne bat son plein dans l'Oise où des communistes, déterminés, animent la signature de la pétition.

*Charlotte Balavoine est responsable PCF de la campagne « Le vaccin, bien commun de l'humanité ».

Rouvrir un vrai débat sur les traités européens !

Après avoir été reportée en raison de la pandémie et fait l'objet de nombreuses confusions au cours de l'année 2020, « la conférence pour l'avenir de l'Europe » devrait débuter en mai 2021 et s'étirer sur deux ans, si l'on en croit les annonces faites le 3 février.

— PAR VINCENT BOULET —

La présidence portugaise du Conseil de l'UE relance le projet d'une « conférence pour l'avenir de l'Europe ». Cette conférence sera placée sous l'autorité des trois présidents, celui du conseil, celle de la commission européenne, et celui du parlement européen, qui s'appuieront sur un « comité exécutif » dont ni le processus de désignation, ni la composition ne sont à ce jour connus. Un événement de lancement est annoncé le 9 mai prochain et différents forums « citoyens », dont le contour et la marge de manœuvre sont inconnus pour le moment, doivent être organisés d'ici décembre 2022. L'ambition est de plus en plus claire. Il s'agit de rouvrir le chantier des traités européens. Elle rejoint celle d'ores et déjà exprimée par Emmanuel Macron qui veut faire de la présidence française, lors du premier semestre 2022, un élément qui le repositionne en Europe dans le cadre des campagnes présidentielle et législative qui seront concomitantes. Le journal en ligne Euractiv.com précise : « La conférence a pour objectif de relever les défis intérieurs et extérieurs auxquels l'Europe fait face et les nouveaux défis sociétaux et transnationaux qui n'étaient pas entièrement pré-

vus à l'époque du traité de Lisbonne, en créant une plateforme de discussion entre les citoyens et l'Union européenne » (EU27 accept Portuguese idea on Conference on the Future of Europe – EURACTIV.com).

LES CLASSES DIRIGEANTES EUROPÉENNES CHERCHENT UNE SOLUTION À LEUR PROPRE CRISE D'ORIENTATION

Il ne faut pas être dupe. Dans l'état actuel des choses, les « défis transnationaux » auxquels il est fait référence ici renvoient à la recherche par le capital d'un nouveau mode de développement et de nouvelles alliances, alors que le néolibéralisme est fortement secoué par la crise structurelle de la mondialisation capitaliste. Les axes de la commission européenne sur l'emploi des crédits du fonds dit de « relance » de l'UE en sont une première illustration : la constitution d'un marché commun du numérique, sur le modèle de ceux construits précédemment, et le projet de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (alors que le parlement européen avait proposé 60 % par ailleurs) en développant une

« Poser les questions stratégiques pour un changement radical de logique, pour en finir avec les règles européennes qui corsètent les peuples et les nations en leur imposant un "modèle" libéral unique. »

« Les “défis transnationaux” auxquels il est fait référence renvoient à la recherche par le capital d’un nouveau mode de développement et de nouvelles alliances, alors que le néolibéralisme est fortement secoué par la crise structurelle de la mondialisation capitaliste. »

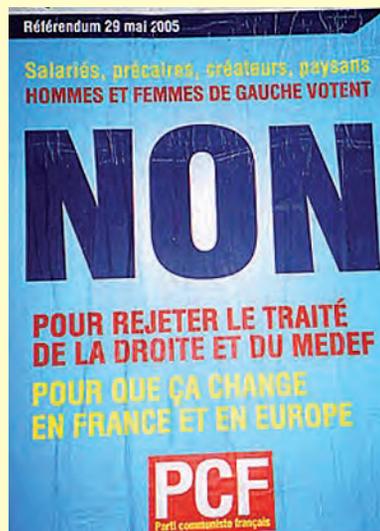
« finance verte » [sic], ce qui relève, dans l’esprit de la commission, du *greenwashing*. Le lancement de la convention coïncidera d’ailleurs avec les annonces de la commission du plan dit « *fit for 55* » prévues en juin. Il s’agit, en d’autres termes, de la part des classes dirigeantes européennes, de chercher une solution à leur propre crise d’orientation, alors que l’accord de juillet 2020 a surtout illustré le fait qu’il n’y avait pas de consensus en leur sein sur la manière dont le projet européiste libéral pouvait sortir de la crise.

Autrement dit, la convention pour « l’avenir de l’Europe » risque fort d’être une convention tactique, au sens plein du terme, portant sur les réadaptations de la construction capitaliste de l’UE pour sauver cette dernière du maelström de la crise internationale et européenne, ainsi que la crise démocratique qui devient aiguë dans plusieurs États de l’Union. Alors que les bourgeoisies européennes commencent à envisager que « la relance » soit payée par les peuples en combinant inflation et compression des salaires. Alors qu’une prochaine crise de la dette est d’ores et déjà annoncée, quand les pays du nord et du centre du continent retrouveront des perspectives de croissance.

Ouvrir le débat sur les traités européens implique au contraire de poser les questions stratégiques pour un changement radical de logique, pour en finir avec les règles européennes qui corsètent les peuples et les nations en leur imposant un « modèle » libéral unique. Le débat sur les traités européens n’a jamais cessé d’exister, alors

et les services publics. Ou encore ouvrir le débat sur la reconquête industrielle comme propulseur d’un nouveau modèle de développement socialement et écologiquement soutenable, sur de nouveaux pouvoirs pour les travailleurs, sur la sécurisation de la santé, des salaires, des systèmes de retraite

en les alignant vers le haut, sur la rupture des liens avec l’OTAN et la constitution d’un nouvel espace de paix, de coopération et de sécurité collective avec nos voisins de l’Est et du Sud. Cela ne peut pas être fait dans le cadre libéral de l’UE, en l’aménageant avec des piliers dits sociaux ou écologiques. Mais cela appelle une nouvelle construction européenne, celle d’une Europe à géométrie choisie, qui n’impose pas aux nations européennes un « modèle » mais leur offre un cadre pour des coopérations mutuellement bénéfiques, respectueuses à la fois de leur souveraineté et de leur interdépendance. Rouvrir le débat sur les traités européens signifie poser toutes ces questions. ●



Aide financière d'urgence en direction des victimes de violences conjugales

Proposition de loi du groupe CRCE, enregistrée à la présidence du Sénat le 3 février 2021, intervention de **Michelle Gréaume**, sénatrice PCF du Nord.

— PAR LE GROUPE CRCE, SÉNAT —

Selon l'Observatoire national des violences faites aux femmes, en 2019, 213 000 femmes ont été victimes de violences physiques et sexuelles commises par leur partenaire ou ex-partenaire, 146 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire, sept victimes sur dix déclarent avoir subi ces faits de manière répétée, et 80 % d'entre elles déclarent avoir également été soumises à des atteintes psychologiques ou des agressions verbales. Pendant le premier confinement, la plate-forme de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes a enregistré une hausse de 40 % des

appels de victimes, cette augmentation était de 60 % lors du deuxième confinement.

Dans certaines situations, les enfants constituent des covictimes, soit parce qu'ils sont témoins des actes de violence, voire du meurtre, soit parce que l'agresseur leur porte atteinte également. En 2018, vingt et un décès d'enfants dans ce contexte sont à déplorer.

PERMETTRE AUX FEMMES DE QUITTER LE DOMICILE

Pour éviter une progression de ces situations intolérables, il semble indispensable de mettre en place un dis-

positif permettant aux femmes de quitter le domicile plus simplement, et avec leurs enfants pour ne pas les exposer à des risques de violence décuplés. Ce texte n'a pas vocation à se substituer à un éloignement du conjoint violent, conformément à la loi du 12 décembre 2005, mais à parer aux situations où celui-ci n'est pas possible compte tenu de l'urgence. L'un des principaux freins au départ du domicile, outre l'emprise exercée par le conjoint, est le manque de ressources financières. En effet, il est fréquent que ces femmes n'aient pas accès au compte bancaire du foyer, ou qu'elles n'aient pas de source de revenus personnelle. Dès lors, il leur est impossible, en cas de départ du domicile conjugal, d'assurer pour elle et pour leurs enfants les achats de première nécessité : produits de puériculture, produits hygiéniques et menstruels, denrées alimentaires... La mise en place d'une aide financière d'urgence aux victimes de violences conjugales permettrait d'encourager cette démarche de départ. Versée en urgence aux femmes fuyant le domicile en cas de risque pour leur sécurité ou celle de leurs enfants, elle serait

« Pendant le premier confinement, la plate-forme de signalement en ligne des violences sexuelles et sexistes a enregistré une hausse de 40 % des appels de victimes, cette augmentation était de 60 % lors du deuxième confinement. »

accessible à toute personne de nationalité française ou étrangère en situation régulière, de plus de 25 ans ou moins de 25 ans avec enfant à charge, comme cela existe déjà dans les critères de l'attribution du RSA.

Elle serait attribuée sous forme d'avance sur droits supposés du RSA sous certaines conditions et versée soit directement à la personne ou à la structure d'hébergement d'urgence avec une régularisation à la suite d'un délai de trois mois.

Le versement à titre personnel de l'avance est conditionné à l'ouverture

d'un compte bancaire au seul nom de la femme quittant le domicile conjugal. Afin de permettre la création rapide du compte bancaire, nonobstant l'historique bancaire de la personne.

Le fait de passer par une avance sur droits supposés du RSA correspond totalement à l'objectif de cette proposition de loi, qui est une aide immédiate à l'intégration économique et sociale de ces femmes ou ces familles victimes de violences, dont la vie est à reconstruire.

Enfin, afin d'apporter à la femme vic-

time et à ses enfants le soutien nécessaire à pérenniser le départ du domicile conjugal, le versement de l'aide serait complété par un dispositif d'aide psychologique et sociale.

D'après l'estimation basse de l'étude menée par PSYTEL parue en 2014 dans le cadre du quatrième plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, les répercussions économiques des violences au sein du couple et leur incidence sur les enfants en France sont estimées à 3,6 milliards d'euros. Le coût des dépenses qui pourraient être engendrées par ce texte, ou en donnant aux associations le milliard d'euros nécessaire à une lutte efficace contre les violences faites aux femmes et aux enfants, resterait quoi qu'il en soit inférieur à cette estimation.

Pour mettre fin aux violences conjugales et familiales, il est important d'investir massivement dans la prévention et la protection des femmes et des enfants victimes de violences, afin d'éviter qu'elles ne se reproduisent de génération en génération.

Tel est le sens de notre proposition. ●

« Cette aide serait attribuée sous forme d'avance sur droits supposés du RSA sous certaines conditions et versée soit directement à la personne ou à la structure d'hébergement d'urgence avec une régularisation à la suite d'un délai de trois mois »

LA PROPOSITION • Article unique

I. – Le code de l'action sociale et des familles est ainsi modifié :

1- La sous-section 2 de la section 2 du chapitre II du titre VI du livre II est complétée par un article L. 262-23 ainsi rédigé :

« Art. L. 262-23. – Le président ou la présidente du conseil départemental accorde le versement d'avances sur droits supposés à la personne victime de violences conjugales, qu'elle soit mariée, liée par un pacte civil de solidarité ou vivant maritalement, prise en charge par une structure d'hébergement, qui soit se trouve dans une situation d'urgence attestée par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales en application du titre XIV du livre I du code civil, soit est victime de violences au sein du couple attestées par le récépissé du dépôt d'une plainte par la victime.

« Le versement intervient dans un délai de

quarante-huit heures à compter de la demande.

« Le revenu de solidarité active est attribué pour une durée de trois mois.

« Au terme des trois mois, les avances versées indument peuvent être récupérées s'il apparaît que les ressources du bénéficiaire excédaient le montant forfaitaire prévu au premier alinéa de l'article L. 262-2 du présent code.

« Le bénéficiaire ouvre un compte bancaire dans les quarante huit heures afin d'y verser les avances. À défaut, le versement peut être fait dans un premier temps à la structure d'hébergement, à charge pour elle de le restituer au bénéficiaire.

« En cas de retour à domicile, l'allocation peut être récupérée à compter du premier jour du mois civil au cours duquel s'est produit l'événement modifiant la situation de l'intéressé.

« La récupération s'applique dans les

conditions prévues à la section 5 du présent chapitre. » :

2- Après la première phrase du premier alinéa de l'article L. 262-27, est insérée une phrase ainsi rédigée : « Un accompagnement psychologique et social est organisé pour les personnes mentionnées à l'article L. 262-23. »

II. – Les conséquences financières résultant pour les collectivités territoriales du présent article sont compensées, à due concurrence, par une majoration de la dotation globale de fonctionnement.

III. – La perte de recettes résultant pour l'État du II du présent article est compensée, à due concurrence, par la création d'une taxe additionnelle aux droits prévus aux articles 575 et 575 A du code général des impôts.

L'affaire Lagardère ou le polar du CAC 40

L'interminable bataille de chiens, de requins plus exactement, pour le contrôle du groupe Lagardère est tout à fait caractéristique de la nature du capitalisme à la française.

— PAR GÉRARD STREIFF —

En 2020, la presse spécialisée, économique et boursière, a consacré à peu près autant de place à l'affaire Lagardère qu'au coronavirus. L'affaire peut se résumer ainsi : un milliardaire, un temps fragilisé, allait se faire dévorer par un autre milliardaire, quand surgit un troisième larçon, milliardaire lui aussi, qui sauva la mise du premier cité.

LE GROUPE LAGARDÈRE, C'EST QUOI ?

Une firme française de taille internationale, trente mille salariés, dirigé par un héritier, Arnaud, fils de Jean-Luc, apparemment moins doué que le père. Ce groupe s'active dans deux domaines : les médias (l'empire Hachette, premier groupe d'édition français et troisième mondial, Europe 1, *Paris Match*, *Le Journal du dimanche*, en position de quasi-monopole) et ce qu'on appelle dans le jargon « globish » le « travel retail », c'est-à-dire les boutiques d'aéroport (et de gare) et le *duty free*. Ce groupe a connu quelques difficultés pour des raisons diverses et variées en partie liées à la crise sanitaire (et celle des transports). Le milliardaire Vincent Bolloré (Vivendi), longtemps un ami de la famille, a cru le moment venu d'emporter le morceau en s'alliant avec un fonds britannique, Amber. Ces deux-là ont ensemble quasiment la majorité ; l'affaire semblait faite, tout le monde imaginait Lagardère à terre quand, coup de théâtre, le milliardaire numéro un, Bernard Arnault, s'est invité dans le marigot, pour « secourir » Lagardère et lui sauver la mise. Les « minoritaires » (presque majoritaires) ont alors exigé la tenue d'une assemblée générale extraordinaire, pour changer la direction, un nouveau

« conseil de surveillance », comme on l'appelle. Lagardère refusa ; l'affaire vint devant le tribunal de commerce (de Paris), qui donna raison à Lagardère et Arnault. Depuis, c'est le *statu quo*.

C'est tout à la fois une affaire de gros sous, de rapports de force fluctuants au sein de la classe dominante, de réseaux, d'inimitiés, de combines. C'est aussi (surtout ?) un dossier à forte connotation idéologique, pour le dire plus prosaïquement : c'est une sévère dispute pour le contrôle des médias (voir encadré).

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mais ici on voudrait s'arrêter sur une des manifestations de cette bataille, à savoir la conquête du fameux « conseil de surveillance » car l'essentiel des débats, des mois durant, a tourné autour de la composition de cette instance. Le conseil se compose

« Le conseil de surveillance de Lagardère, un alliage aléatoire d'héritiers, de financiers (depuis les fonds de pension aux pétrodollars), de bourgeoisie d'État, de politiciens et d'aigrefins, une alliance sans guère de principes, si ce n'est une égale servilité à l'argent. »

« Un dossier à forte connotation idéologique, pour le dire plus prosaïquement : c'est une sévère dispute pour le contrôle des médias. »

de neuf membres. Les minoritaires demandaient quatre places sur les neuf, accusant les actuels membres de manquer d'esprit critique (!) à l'égard de la direction. Ces neuf sont restés en place : qui sont-ils ? Des hommes et des femmes de paille d'un pouvoir patronal surplombant ? Pas que. Chacun d'eux est représentatif du monde dirigeant ; chacun apporte son « plus » au collectif capitaliste. Dans l'ordre protocolaire de la nomenclature de Lagardère, il y a Patrick Valroff, ex-patron du Crédit agricole, un homme de la finance donc ; ensuite un personnage incongru, Jamal Benomar. Chez Lagardère, on lui attache l'étiquette « ONU », tout simplement. Cet ancien « gauchiste » marocain, qui a effectivement eu une mission auprès du secrétaire général de l'ONU, a en fait aujourd'hui le statut d'agent (ou conseiller) du Qatar. En regardant un peu sa bio, on comprend qu'il connaît des déboires avec la justice américaine pour « piratage ». Valérie Bernis est à cheval entre le groupe Suez et la chaîne Paris première. Soumia Malinbaum vient du groupe Keyrus, une société de numérique. Puis voici Guillaume Pepy, ex-patron de la SNCF, parfait exemple des liens incestueux État/privé. Gilles Petit est de Carrefour ; Susan H. Tolson émerge pour « Capital group », un fonds de pension américain. Petite surprise : Nicolas Sarkozy, que *Le Figaro* dans cette affaire a présenté comme très proche du Qatar (encore !). Et Michel Defer, délégué de la CFDT du groupe Hachette (qu'allait-il faire dans cette galère ? œuvrer pour un capitalisme « responsable » ?). Pour info, indiquons que dans les candidatures alternatives proposées par les minoritaires (Amber) on repère Brigitte Taittinger-Jouyet : la dame vient du monde du champagne, comme son nom l'indique, c'est l'ancienne patronne des parfums Annick Goutal, l'administratrice de Suez et de la FNAC-Darty. Elle est également l'épouse de Jean-Pierre Jouyet, secrétaire d'État sous François Fillon, puis secrétaire gé-

ral de l'Élysée sous François Hollande (ces deux-là s'adorent). Le type même du courtisan pas sectaire pour un sou. Il vient d'ailleurs d'écrire ses mémoires (*L'Envers du décor*) où il décrit, en fin connaisseur, ce qu'il appelle « le petit Paris », c'est-à-dire « ce centre du pouvoir sans bureaux ni raison sociale ni liste d'adhérents (qui se résume à trois mondes, l'État, les affaires, les artistes et les médias) qui se retrouvent à table ».

Vers un Yalta des médias ?

Comme dans toute tempête au sein du capitalisme français, la politique n'est jamais très loin, surtout lorsque le contrôle des médias est en jeu. Dans l'affaire Lagardère, beaucoup voient la main de l'Élysée derrière l'irruption de Bernard Arnault face à Vincent Bolloré. Le château, entend-on dans tout Paris, ne verrait pas d'un bon œil que Vincent Bolloré mette la main sur Europe 1, *Paris-Match* et *Le Journal du dimanche*, propriétés du groupe Lagardère. Un rapprochement de ces médias influents avec ceux de Vivendi, Canal+ et surtout CNews, dont la ligne éditoriale « droitiste » irrite en haut lieu, concentrerait entre les mains de l'homme d'affaires breton un ensemble particulièrement puissant à quelques mois de la présidentielle. Et si à la fin des fins le sort du groupe se jouait dans les couloirs feutrés des sièges de Vivendi et de LVMH ? Une sorte de Yalta qui verrait les deux grands fauves se répartir les actifs. Le groupe de Bolloré pourrait mettre la main sur Hachette Livre. En mariant Hachette et Editis, sa propre filiale, Vivendi créerait ainsi un champion mondial français de la culture. [...] LVMH de son côté pourrait reprendre le pôle média qui viendrait s'ajouter à son empire naissant composé des *Échos*, du *Parisien*, de Radio Classique et bientôt des magazines *Challenges*, *Sciences et avenir* ainsi que d'*Historia*.

Enguérand Renault,
Le Figaro Économie, 12 octobre 2020.

C'est un peu ce petit Paris qu'on retrouve dans le conseil de surveillance de Lagardère, un alliage aléatoire d'héritiers, de financiers (depuis les fonds de pension aux pétrodollars), de bourgeoisie d'État, de politiciens et d'aigrefins, une alliance sans guère de principes, si ce n'est une égale servilité à l'argent. ●

Décès de Gisèle Halimi, l'occasion pour France Info d'enterrer le féminisme

Gisèle Halimi est décédée le 28 juillet 2020. Le soir même, sur France Info, l'émission *Les Informés* consacre l'un de ses (multiples) thèmes de débat au parcours de l'avocate et militante féministe. Un sujet qui servira surtout de prétexte à brocarder le « féminisme actuel », en mettant les luttes en concurrence et en opposant Gisèle Halimi aux militantes « d'aujourd'hui ».

— PAR ACRIMED —

Un hommage à Gisèle Halimi ce soir du 28 juillet sur France Info ? Pas sûr, tant il est évident que l'intention des trois invités de l'émission, vivement poussés en ce sens par l'animateur, Nicolas Crozel, est de passer rapidement sur la vie et l'œuvre de la militante – première partie du sujet – pour aborder le plus tôt possible la seconde question : les « dérives » et « perversions » actuelles du féminisme. Un angle particulièrement élégant, le jour même de la mort d'une militante féministe de premier plan ! D'autant plus élégant que la composition du plateau laisse rêveur : pour décerner des brevets de « bon » et de « mauvais » féminisme donc, rien que des experts de la question : Michel Taube, fondateur du site *Opinion internationale*, Albert

Zennou, rédacteur en chef du service politique du *Figaro*, et Nicolas Crozel, animateur qui sortira fréquemment de son rôle pour appuyer les propos de ses deux confrères. Une seule femme est présente sur le plateau : Isabelle de Gaulmyn, rédactrice en chef à *La Croix*. Pas une journaliste spécialiste des questions féministes.

ACTE I : UN FÉMINISME SOCIÉTAL QUI EST ACCEPTABLE PAR TOUT LE MONDE

On apprendra bien assez tôt dans cette émission que l'heure n'est pas à l'information, ni au débat éclairé mais plutôt à la conversation de bistrot. Ainsi de l'ouverture de l'émission :

- Isabelle de Gaulmyn : Gisèle Halimi, c'était une avocate. Elle s'est battue au

nom du droit. Et justement sur cette histoire de viol, elle l'a vraiment fait avec son code pénal à la main quoi.

- Nicolas Crozel : C'est peut-être plus efficace ! [Rires]

- Isabelle de Gaulmyn : En tout cas c'était un combat universaliste, ce n'était pas un combat communautaire. Elle a défendu des femmes non pas parce que c'était des femmes, mais parce que c'était des personnes humaines, et ça, je pense qu'on devrait s'en souvenir aujourd'hui.

Voilà qui est d'emblée mal et vite dit ! En particulier s'agissant d'une avocate ayant ardemment défendu (entre autres) le droit à l'avortement, cocréé l'association Choisir la cause des femmes en 1971, et signé un peu plus tôt la même année le Manifeste des 343 « salopes »

« À la question "La réussite de quelques combats féministes inquiète ?" Gisèle Halimi répondait : "J'aime beaucoup ce proverbe africain : Quand on commence à lancer des pierres sur un arbre, c'est qu'il est en train de porter ses fruits." »

dans lequel on peut (notamment) lire : « [Les femmes] sont celles de qui la condition est unique dans l'histoire : les êtres humains qui, dans les sociétés modernes, n'ont pas la libre disposition de leur corps. Jusqu'à présent, seuls les esclaves ont connu cette condition. » Mais on comprend rapidement que ce n'est pas ce qui intéresse les « Informés ». Car dans le portrait qu'elle dresse de Gisèle Halimi, la journaliste de *La Croix* embraye aussitôt sur le contraste entre celle-ci et les féministes actuelles : « Elle n'injurait pas, elle ne jetait pas de la peinture aux hommes [*sic*], elle ne déboulonnait pas l'homme blanc. » Puis Michel Taube enchaîne et monte même d'un cran en choisissant de tresser des louanges à la « féminité » de Gisèle Halimi, dans une tirade pour le moins... déconcertante : « Gisèle Halimi, elle était aussi tunisienne, c'était une femme franco-tunisienne. Je veux beaucoup insister là-dessus, car elle avait une trempe, une féminité [...] qui était aussi liée au fait qu'elle était et tunisienne et française. »

Vous reprendrez bien une bonne louchée d'essentialisme ? Mais le festival ne fait que commencer : « Pour moi, c'était un peu la Robert Badinter du combat féministe. » Tant on ne saurait se passer d'un référent masculin ! Et puis ? « Elle n'était pas une féministe jusqu'au-boutiste, idéologue et qui rejetait les hommes, pas du tout ! » Le présentateur acquiesce : « C'est ce que disait Isabelle tout à l'heure, on n'était pas dans la misandrie ! » Une gentille féministe donc ? C'est bien ça : « Gisèle Halimi était une grande voix du féminisme, mais d'un féminisme sociétal

qui est acceptable par tout le monde. » Tant il est vrai que les combats de Gisèle Halimi ont suscité, en leur temps, la bienveillance spontanée de ses contemporains et l'adhésion immédiate des institutions (pouvoir politique, magistrats, etc.) ! « Acceptable par tout le monde » ? Et Michel Taube de conclure par un lapsus : « Le combat contre le féminisme – euh... pardon : pour le féminisme – n'est pas si simple que ça. » On le voit, en effet.

ACTE II : GISÈLE HALIMI VERSUS ALICE COFFIN

Et l'émission va *crescendo*. Un peu plus tôt dans l'été, l'élue écologiste et féministe Alice Coffin était présente lors d'une manifestation devant la mairie de Paris pour demander la démission de Christophe Girard, alors soupçonné de connivences avec le pédocriminel Gabriel Matzneff. L'occasion pour les compères « informés » de tirer à boulets rouges... sur Alice Coffin, avec des arguments de haute volée, et toujours en pleine connaissance du sujet. À commencer par le présentateur.

Nicolas Crozel : Alice Coffin, la polémique sur la mairie de Paris la semaine

dernière avec Christophe Girard... Est-ce qu'on aurait pu imaginer Gisèle Halimi avec une pancarte « Bienvenue à Pédo-land » ? [...] On va évoquer cette évolution du féminisme que certains peuvent qualifier de « dérive ». [Se tournant vers Isabelle de Gaulmyn] Vous êtes d'accord, c'est ce que vous disiez Isabelle, que [Gisèle Halimi] était aussi dans une conception universaliste, de l'égalité, et pas un combat... « corporatiste » c'est pas le mot, mais ségr... Communautariste voilà ! C'est le mot que je cherchais !

Et son confrère Albert Zennou n'est pas en reste pour dénigrer Alice Coffin, en choisissant à son tour ce qui l'a le plus séduit chez l'avocate féministe : « Elle avait une chose qu'Alice Coffin n'a pas : une pratique du français absolument remarquable. » Avec cet expert, on va direct à l'essentiel du féminisme !

Mais le meilleur reste à venir quand Nicolas Crozel invite plus directement ses trois invités à comparer Gisèle Halimi au « féminisme d'aujourd'hui ». À défaut de savoir faire tourner les tables pour faire parler la défunte, Albert Zennou imagine ce qu'elle penserait de l'action d'Alice Coffin à la mairie de Paris : « Je ne veux pas parler pour elle, je ne sais pas »... avant de le faire quand même : « Je ne suis pas sûr que Gisèle Halimi s'inscrirait dans ce combat-là. » Et de poursuivre : « Le féminisme d'aujourd'hui, quand il est intersectionnel, quand il est racisé, quand il est excluant... je ne comprends pas bien. [...] Quand on voit le discours d'Alice Coffin, quand on l'entend surtout, ça fait peur... Il fait peur ce discours : il en vient à dire que, quand ▶▶

« L'émission a surtout invité des éditorialistes visiblement peu au fait des enjeux et luttes actuelles. Ni d'ailleurs des luttes passées, tant de l'immense parcours de Gisèle Halimi, on ne saura *in fine* quasiment rien. »

►► on est femme, on doit combattre les hommes. » Propos qui attirent ce commentaire, indigné, de l'animateur : « C'est de la misandrie plus que du féminisme. » C'est bien connu.

Alors qu'on ne sait toujours pas (en dehors d'Alice Coffin) de quel collectif parlent nos experts quand ils évoquent « le » « féminisme d'aujourd'hui », ni à quels écrits théoriques ils se réfèrent, l'expert reconnu ès féminismes et procureur, Michel Taube, se lance dans une tirade d'anthologie : « Pour moi, c'est

« Concernant Christophe Girard, qui a démissionné parce que comme il l'a dit, à 64 ans, il a passé l'âge de se faire injurier et de se faire emmerder par des personnes qui l'attaquent de manière aussi éhontée, j'espère qu'il va revenir comme adjoint à la culture ! Parce qu'avoir cinq, dix ou quinze personnes, parce qu'elles ne sont pas très nombreuses, obtenir la tête d'un adjoint à la culture qui a un si long passé, glorieux, d'homme de culture et qui a défendu la culture française. [...] Parce qu'il est

d'entendre la journaliste de *La Croix*, qui, après avoir fustigé la PMA comme « l'expression d'un ultralibéralisme » revenant à « priver un enfant de sa filiation » sans « concerne[r] non plus beaucoup de personnes », profitera des quelques secondes de fin pour tacler le mouvement #MeToo en mentionnant les « excès », la « haine » et les « règlements de comptes ». À propos de ce mouvement le lendemain sur France Inter, Annick Cojean rappellera que, malgré des nuances, « Gisèle Halimi était heureuse de voir qu'il y avait des ferments de révolte un peu partout ». Mais définitivement, l'art de savoir de quoi on parle ne fait pas partie des commandements des « Informés » !

Un peu plus tôt, au milieu de sa brillante tirade, le décidément très en forme Michel Taube avait cette phrase choc pour résumer le fond de sa pensée : « Le combat féministe, c'est un combat des hommes avant tout. » On comprend mieux, du coup, pourquoi l'émission a surtout invité les « premiers concernés » par ce combat : des éditorialistes visiblement peu au fait des enjeux et des luttes actuelles. Ni d'ailleurs des luttes passées, tant de l'immense parcours de Gisèle Halimi, on ne saura *in fine* quasiment rien, en dehors de quelques faits et affirmations, un brin révisionnistes pour certaines...

« Je pense qu'en matière de féminisme, on n'est qu'au début d'un long combat », disait le porteur de cravate orange. On ne le lui fait pas dire ! Ne pas détourner la mort d'une féministe iconique afin de brocarder les combats contemporains aurait d'ailleurs été un bon début. À ce propos, Gisèle Halimi s'interrogeait en 2003, défendant – déjà – les nouveaux combats féministes contre les nostalgiques d'un féminisme d'antan fantasmé : « La réussite de quelques combats féministes inquiète ? » Ce à quoi elle répondait : « J'aime beaucoup ce proverbe africain : "Quand on commence à lancer des pierres sur un arbre, c'est qu'il est en train de porter ses fruits." » ●

« Passer rapidement sur la vie et l'œuvre de la militante – première partie du sujet – pour aborder le plus tôt possible la seconde question : les "dérives" et "perversions" actuelles du féminisme. »

une perversion du féminisme. Moi, je suis féministe. D'ailleurs pour ceux qui ne le voient pas, je porte tous les jours de ma vie une cravate orange et des chaussettes orange contre les violences faites aux femmes parce qu'aux Nations-Unies, c'est la couleur du combat contre les violences faites aux femmes. » Fichtre ! Un peu comme ces hommes politiques qui se mettent du rouge à lèvres une fois par an, le 8 mars, pour soutenir le combat des femmes... Et de poursuivre, tout aussi hors-sol : « C'est un combat principal pour moi. [...] Oser comparer Alice Coffin à Gisèle Halimi, sur les réseaux sociaux, certains font la relation, c'est une injure à la mémoire de Gisèle Halimi. La stratégie d'Alice Coffin, ce n'est pas du tout de défendre le féminisme, [...] c'est de stigmatiser les hommes, d'en faire des violeurs et des coupables par essence. » Et la compétition n'est pas terminée.

hors de question de donner une victoire comme ça à des ultras qui ne sont absolument pas pour moi des porte-parole du féminisme. » Contrairement à un éditorialiste qui porte des chaussettes et des cravates orange...

Réalisant alors que cela fait près de dix minutes que sa seule invitée n'a pas eu la parole, Nicolas Crozel fait dans la galanterie : « Allez, laissons parler la seule dame, l'unique ce soir ! » Apparemment, cela fait beaucoup rire Isabelle de Gaulmyn, qui tient tout de suite à mettre les choses au point vis-à-vis de ses confrères : « Je partage complètement votre constat. » Michel Taube n'hésite pas à la couper pour commenter : « Alors, me voilà rassuré ». On comprend son soulagement : il n'aurait plus manqué qu'une hystérique, dans les dix secondes qui lui sont laissées, vienne contredire ses fulgurantes démonstrations ! Les auditeurs auront alors été rassurés

Journalisme et (cis)sexisme

L'AJL, Association des journalistes lesbiennes, gays, bisexuel.le.s, trans et intersexes (LGBTI) œuvre à sensibiliser les médias en particulier, à mieux aborder les questions LGBTI.

— ENTRETIEN AVEC **RACHEL GARRAT-VALCARCEL*** —

© Est-ce que tu pourrais présenter l'AJL en quelques mots ?

Elle s'est créée en 2013 suite au débat sur le « mariage pour tous » et notamment sa traduction dans les médias que nous étions beaucoup à avoir jugé globalement très mauvaise. Un groupe d'une trentaine de journalistes a alors décidé de s'organiser pour essayer de promouvoir un meilleur traitement des questions LGBTI dans les médias, une meilleure représentation et une plus grande visibilité.

© Quel est le mode de fonctionnement de l'association ?

Nous sommes à peu près cent soixante depuis deux ans, répartis dans différentes commissions. Certaines fonctionnent toute l'année, d'autres se montent sur des sujets plus ponctuels, les études par exemple. Et comme dans toute association, il y a un conseil d'administration et un bureau. Mais l'usage jusque-là fait que nous travaillons avec la « base » de l'association : le CA ne prend jamais de décisions sans qu'il y ait eu un débat

avec le reste de l'association, en tout cas les membres qui répondent présent à l'invitation aux réunions. Nous restons sur un fonctionnement très horizontal.

© Comment la création de l'AJL a-t-elle été reçue à l'intérieur du milieu journalistique ?

Les journalistes n'aiment pas tellement en règle générale qu'on les critique. Ce qui nous caractérise cependant à l'AJL, c'est que nous sommes du métier,

hostiles aux personnes LGBTI, ce sont des médias clairement réactionnaires, et d'autres se crispent spécifiquement sur ces enjeux. Mais, au-delà de cette franche hostilité, il y a parmi les journalistes beaucoup d'ignorance et même d'indifférence : pour beaucoup, ce n'est pas un sujet, alors que ce sont des questions qui concernent plusieurs millions de personnes dans le pays. Et quand on ne s'intéresse pas aux questions de santé, de droit, ou culturelles qui concer-

« Les Out d'or sont des prix de la visibilité LGBTI, une manifestation qui reconnaît ce qui se fait de bien dans ce domaine. »

même si l'on a vite fait de nous affubler du qualificatif de « militants », considéré comme infamant dans le milieu journalistique. Après, cela dépend des médias : certains sont ouvertement

spécifiquement ces populations, on produit une information de moins bonne qualité. C'est véritablement notre credo : l'information n'est pas complète si on ne traite pas les sujets ayant trait ►►

► aux personnes LGBT ou si on ne les traite pas correctement.

© Vous avez notamment rédigé une charte contre l'homophobie, qui a été signée par un certain nombre de rédactions. Ont-elles été faciles à convaincre et cela a-t-il modifié les manières de travailler et de se comporter avec les collègues LGBTI ?

Je n'étais pas encore dans l'association à l'époque donc je ne sais pas si cela a été difficile de convaincre les rédactions de signer. Je sais que certaines ont ostensiblement affirmé qu'elles ne

destination des rédactions afin de mieux travailler sur les sujets LGBTI ; la page internet du kit est très visitée, bien au-delà des journalistes. Nous sommes régulièrement contactés par des journalistes nous demandant comment s'informer sur une question spécifique et on les renvoie vers le kit, qui n'est pas la panacée mais constitue une bonne porte d'entrée sur ces sujets.

© Quels autres publics utilisent le kit ?

N'importe qui veut s'informer : c'est un *vade-mecum* de base, écrit par des journalistes pour des journalistes – il

octobre. Chaque semaine nous faisons un point sur les relevés de propos et nous les qualifions collectivement. Nous faisons le tri entre ce que nous jugeons pertinent de garder ou non. Les écoutes se faisaient individuellement mais les bilans étaient collectifs et permettaient, en croisant nos avis, de garder une certaine cohérence. Au final, quatre points sont ressortis de l'analyse : le sexisme, omniprésent – il y a plus d'une remarque sexiste toutes les dix minutes –, l'homophobie, le racisme et la relativisation des violences à caractère sexuel, au sens très large du terme. Nous avons réalisé des analyses assez fouillées sur ces thèmes, en compilant ce qui était dit à l'antenne, mais aussi en le mettant en perspective. Nous n'étions pas les premières et les premiers à travailler sur les conséquences des moqueries sur les femmes, les homosexuels, les trans, les personnes racisées, etc. Nous avons ainsi relié nos écoutes à des travaux scientifiques sur ce sujet – car notre travail est sérieux mais il n'a pas de prétention scientifique. Nous avons également fait deux interviews : avec Valérie Rey-Robert, sur la culture du viol qui transpire dans chaque émission des Grosses Têtes, mais aussi avec Nelly Quemener sur l'influence du rire sur les minorités. S'agissant du CSA, il a toutefois une action contre les discours de haine dans les médias, comme on l'a vu avec Cyril Hanouna par exemple, mais les émissions d'humour conservent une sorte d'impunité à ses yeux : il est plus difficile d'y montrer une intentionnalité malveillante. Ce que l'on cherche avec ce type d'étude, ce n'est pas du tout d'interdire Les Grosses Têtes, nous n'avons pas une vocation de censeurs, mais de montrer que le sexisme, l'homophobie ou le racisme commencent bien avant les agressions physiques. Ils commencent dès la plaisanterie. Et, en l'occurrence, ce n'est pas une plaisanterie isolée, mais des dizaines et des dizaines, émission après émission, sur les femmes supposément idiotes, dont les corps sont

« L'information n'est pas complète si on ne traite pas les sujets ayant trait aux personnes LGBT ou si on ne les traite pas correctement. »

signeraient pas, et d'autres qui ont accepté tout de suite, mais je ne pourrais pas répondre précisément sur ce point. Aujourd'hui nous réfléchissons sur cette charte, c'est une de nos premières actions et c'est un outil essentiel car nous pensons qu'il faut absolument dialoguer avec les rédactions. Nous ne pouvons pas nous contenter de rester dans une posture critique. Nous avons certes cette posture critique et elle nous confère une partie de notre légitimité. Mais, comme je le disais, les journalistes ont un rapport particulier à la critique de leur travail, donc il est crucial de maintenir un dialogue avec eux. Dans cette démarche, nous n'avons pas assez utilisé cette charte : nous nous sommes concentrés sur le kit, le pendant pratique de la charte, offrant un certain nombre de ressources pour mettre ses principes en œuvre. L'AJL propose ainsi un kit à

y a quelques points techniques mais il peut être utile à n'importe qui souhaitant utiliser les bons termes pour parler des personnes trans par exemple.

© Vous réalisez également régulièrement des études sur le traitement dans les médias de certains sujets. Vous avez par exemple récemment publié une étude assez reprise sur l'émission de radio Les Grosses Têtes. Comment travaillez-vous pour les réaliser et que revendiquez-vous à travers ces outils ? Est-ce que vous revendiquez par exemple que le CSA soit davantage attentif à ces questions ?

Un groupe de membres de l'association se répartit l'écoute des émissions, par exemple, pour Les Grosses Têtes pendant cinq semaines, de fin septembre à fin



toujours trop gros ou trop maigres, les gays qui seraient obnubilés par le sexe, ou les violences à l'égard des unes et des autres qui ne seraient pas à prendre au sérieux. La répétition, pour ne pas dire l'acharnement, invalide l'excuse selon laquelle il n'y aurait pas d'intention maligne derrière les plaisanteries.

© Depuis quelques années, vous organisez une cérémonie intitulée les Out d'or. Peux-tu expliquer en quoi elle consiste et comment elle s'articule à vos autres actions ?

C'est une cérémonie que nous avons créée en 2017 et qui a lieu tous les ans, sauf en 2020 à cause de la crise sanitaire. Les Out d'or sont des prix de la visibilité LGBTI. Nous nous sommes en effet dit qu'à côté de la critique des médias, il fallait un endroit où saluer ce qui se fait de bien dans notre domaine. Car même si nous trouvons que les choses évoluent trop lentement, il faut aussi reconnaître qu'il y a des avancées et de très bonnes choses qui

sont produites dans les médias français. Nous avons voulu également que ce soit un moment festif, un peu « paillettes », parce que le militantisme LGBTI est aussi un militantisme qui se distingue par son caractère festif, comme l'illustre le film *120 battements par minute* : le dramatique et le festif se côtoient parfois étroitement. C'est un événement attendu, qui touche le public. On nous a déjà demandé de prévoir une salle plus grande. C'est aussi un endroit de rencontre entre mondes médiatique et associatif, deux mondes qui se regardent parfois avec beaucoup de méfiance. Néanmoins, les médias doivent comprendre que les militants ne sont pas un problème mais une ressource et ces derniers doivent considérer les médias comme un moyen d'action.

© Le milieu du journalisme est malheureusement aux premières loges de la précarisation aujourd'hui, est-ce un facteur qui peut entraîner une résurgence des discriminations envers

les personnes LGBTI selon vous ?

Nous avons beaucoup de pigistes dans l'association, et on sait que les pigistes sont de plus en plus précarisés actuellement avec la réforme de l'assurance-chômage notamment. Certaines et certains de nos camarades nous disent qu'ils pensent abandonner le métier si cette réforme entre en application. Nous sommes une association intersectionnelle, quand nous dénonçons le sexisme, l'homophobie et le racisme dans *Les Grosses Têtes*, nous dénonçons le fait que cette émission participe à la précarisation de ces personnes dans la société. Ces discriminations ne sont pas des faits « dans les nuages », c'est très concret, elles affectent la vie économique et sociale des personnes touchées. Ça compte ! Ça compte quand, par exemple, un DRH devra entendre une femme qui accuse un collègue de l'avoir agressée sexuellement. Si le DRH a en tête ce qu'il entend tous les jours dans *Les Grosses Têtes*, donnera-t-il autant de crédit qu'il le faut à ce témoignage ? Est-ce qu'il jugera crédible la candidature d'une personne trans s'il écoute quotidiennement une émission qui les brocarde ? Ce sont des questions vraiment importantes à nos yeux. ●

***Rachel Garrat-Valcarcel** est coprésidente de l'AJL (Association des journalistes lesbiennes, gays, bi.e.s. trans et intersexes).

Propos recueillis par Igor Martinache

« L'AJL propose un kit à destination des rédactions afin de mieux aborder les sujets LGBTI ; c'est un *vade-mecum* de base, écrit par des journalistes pour des journalistes. »

La philosophie comme vigilance et travail

Pour Marx, il s'agit de « sortir de la philosophie » par le haut pour s'en approprier l'appareillage critique, les catégories logiques et la puissance dialectique, en rejetant sans regret son plumage doctrinal et son ramage idéaliste.

— PAR **QUENTIN PALISSY*** —

Au commencement de son ouvrage *Penser avec Marx aujourd'hui : La philosophie ?*, Lucien Sève formule une thèse qui peut sembler excessive, voire provocatrice : la philosophie serait terminée, aurait rempli sa tâche, et Marx en aurait non pas écrit la dernière page, mais signé l'arrêt de mort. De fait, après des études de philosophie puis un diplôme d'habilitation consacré à la *Différence de la philosophie de la nature chez Démocrite et chez Epicure*, Marx coupe les ponts avec ce qu'il appelle désormais, d'un terme robespierriste, « la ci-devant philosophie », et ne se revendiquera plus jamais comme « philosophe ». Il dénoncera d'ailleurs férocement chez Proudhon la « misère de la philosophie », dans un ouvrage écrit en 1847 et publié sous ce titre. Un ouvrage certes très polémique, mais qui va bien au-delà du simple pamphlet.

Et c'est là qu'il ne faut pas se méprendre : si Marx a congédié « la philosophie », ce n'est pas par dépit d'avoir été privé, pour des raisons politiques, de la carrière universitaire qui lui revenait de droit, et pas davantage pour avoir été déçu, même s'il l'a été, par la faiblesse et surtout par

l'étroitesse du matérialisme de Feuerbach, lequel n'avait cru renverser l'idéalisme de Hegel que pour régresser très en deçà de celui-ci. En vérité, Marx a rompu avec le conservatisme inhérent non seulement à l'institution philosophique universitaire, mais aussi à une pratique multiséculaire de la philosophie, laquelle se fait toujours en deux temps : celui, initial, d'une contestation plaisante voire bouffonne mais surtout verbale de l'ordre établi, et celui, ultime, de la réconciliation et de l'approbation. Un cheminement conservateur qui a amené plus d'un philosophe à se rêver en conseiller du Prince, et certains à le devenir pour de bon.

LA VIGILANCE CRITIQUE CONTRE LA « CI-DEVANT PHILOSOPHIE »

Ce congé donné par Marx à « la philosophie » a souvent été très mal interprété, notamment à l'époque stalinienne, où il a donné lieu à des contresens aux conséquences politiques dévastatrices. Il a en effet été interprété dans un sens *positiviste*. Le positivisme, c'est, pour faire court, l'idée que la science, qui est « positive », est appelée à remplacer définitivement la « métaphysique » (à laquelle on amalgame la philosophie), supposée être verbeuse et oiseuse. La philosophie ne serait que le balbutiement, l'enfance ingrate et puérile, d'une

« Il faut lire, réfléchir activement : les outils logiques et critiques, notamment ceux créés par Marx, nous y aident en nous détournant des spectacles que le capitalisme d'aujourd'hui propose continuellement à notre crédulité. »

« science » qui n'aurait, une fois constituée, plus rien à voir avec elle. À ce compte, Marx était supposé avoir fini d'édifier une science dont les philosophies antérieures n'auraient été que les échafaudages précaires et transitoires. Inexorablement, cette conception positiviste, très appauvrissante, conduisait (et de fait elle a conduit) à une pratique *dogmatique* : Marx étant censé avoir dit sur tout ou à peu près tout une vérité définitive, il ne restait plus qu'à enseigner, de l'extérieur, cette vérité. On a donc vu apparaître de nombreux manuels de vulgarisation, qui réduisaient le marxisme à un corpus assez mince, mais maniable, de « lois » très générales, susceptibles de s'appliquer en tout temps et en tout lieu, même si, ici ou là, quelques variantes locales pouvaient être tolérées. Cette caricature était supposée être « le marxisme », pour ses partisans comme pour ses adversaires.

Est-il besoin de le dire ? Ce positivisme et son application dogmatique contredisaient frontalement par exemple la proposition de Lénine : « L'analyse concrète de la situation concrète est l'âme du marxisme. » Ils faisaient de la pensée marxienne une nouvelle scolastique, système clos de réponses définitives à toutes les questions possibles. Comme dans tous les intégrismes, un « petit livre » était censé contenir « la vérité ». Ils méconnaissaient cruellement le propos dirigé par Marx lui-même contre les économistes positivistes bourgeois selon qui « il y a eu de l'histoire, mais il n'y en a plus »...

« L'OMBRE D'UN GRAND OISEAU... »

Marx en effet n'a pas rompu avec la philosophie comme quelqu'un qui part, fâché, en claquant la porte. Le congé qu'il donne à la philosophie est un *dépassement*. Et certes, il n'emploie pas ce mot de « dépassement », beaucoup trop connoté philosophiquement

dans la mesure où il est une catégorie majeure de l'idéalisme hégélien, où il signifie à la fois suppression à un niveau inférieur et promotion à un niveau supérieur. Pourtant, s'il s'agit bien pour Marx de « sortir de la philosophie », il s'agit d'en sortir par le haut. Non pas en donnant à la ci-devant philosophie « une mort philosophique », comme Althusser reconnaissait l'avoir un moment cru. Mais en démemburant cette ci-devant (et désormais, si l'on ose dire, « ci-derrrière ») philosophie pour s'en approprier l'appareillage critique, les catégories logiques et la puissance dialectique, en rejetant sans regret son plumage doctrinal et son ramage idéaliste. C'est que Marx n'a pas voulu vivre à

Mais, comme le dit de manière tranchée Engels, il y a dans le système hégélien aussi une contradiction, entre la doctrine et la méthode. La doctrine, c'est la justification conservatrice du monde tel qu'il est. La méthode, c'est la recherche de la contradiction dans l'essence même des choses et donc de ce qui fait changer le monde. Rien qui ne soit porteur de son contraire !

Ce sont les catégories mises en œuvre par Hegel, catégories d'une totale originalité, qui vont intéresser Marx. Et cela d'autant plus qu'elles sont, chez Hegel, à la fois géniales et rudimentaires, marquées par l'idéalisme et l'esprit de système, et surtout un objet qui est « la vie de l'esprit » et non pas la

« En vérité, Marx a rompu avec le conservatisme inhérent non seulement à l'institution philosophique universitaire, mais aussi à une pratique multiséculaire de la philosophie. »

l'ombre du grand oiseau (pour reprendre une image de Saint-John Perse) qu'était le système de Hegel. Un système qui, sans être aussi conservateur qu'on l'a trop souvent dit, concluait toutefois à la nécessité absolue d'une économie de marché, tempérée et réglementée par l'État. Un système dans lequel la doctrine poussait, et pousse encore, car beaucoup, notamment à droite, s'en réclament aujourd'hui, à rechercher sinon une réconciliation, du moins une conciliation entre les classes sociales. Un système extrêmement séduisant, car il accepte et intègre toutes les contradictions, y compris les plus déchirantes, et prétend néanmoins toutes les surmonter.

vie matérielle des êtres humains en chair et en os. C'est ainsi que la pensée de Hegel reste très lacunaire en ce qui concerne par exemple le travail et l'économie. Lacunaire dans sa lettre doctrinale, mais féconde dans les possibles qu'elle ouvre et que Marx met au jour. *Le travail* : Hegel l'évoque en définitive assez peu (du moins en tant que travail social humain : il parle beaucoup par contre du « travail du négatif »). Il parle toutefois du « syllogisme de l'outil », l'outil avec son maniement étant le moment de la médiation entre le but imaginé et le but réalisé. La réflexion de Marx est d'une tout autre ampleur : elle souligne la réalité historique cumulativement constituée de *l'outillage*, et ►►



► anticipe sur la notion moderne de milieu technique susceptible d'englober outils, machines, unités de production, programmes, avec toutes les possibilités de progrès mais aussi d'aliénations que cela implique.

Hegel aborde aussi la question du travail dans le texte bien (trop ?) connu de la *Phénoménologie de l'esprit* (1807) connu sous le titre, d'ailleurs très approximatif, de « dialectique du maître et de l'esclave ». Il s'agit en fait d'une brillante « robinsonnade » dans laquelle la relation de maître à serviteur (*Knecht*) est établie au terme d'une « lutte pour la reconnaissance » entre deux « consciences de soi ». L'esclave est celui qui, vaincu, a préféré la vie à la liberté. Mais, par la médiation du travail, il va découvrir lentement l'essence intérieure des choses et rééquilibrer en sa faveur le rapport avec son maître. Très probablement inspirée par la lecture de *Jacques le fataliste* de Diderot (dont une traduction en allemand venait d'être publiée), cette dialectique manifeste à la fois une complète méconnaissance des rapports sociaux de production et une claire conscience du rôle formateur anthropologiquement du travail. Marx laissera tomber la robinsonnade mais tirera la vraie conclusion, qui est politique : alors que le maître est dans la magie du verbe qui commande et ordonne, le valet est dans la réalité de la vie, il travaille, il crée. Il est dans le réel alors que l'autre reste dans le fictif. Encore faut-il qu'il en prenne conscience.

L'économie : alors que Hegel, bon connaisseur des économistes anglais, ne les avait critiqués qu'à la marge, Marx s'en prend frontalement à leur dogmatisme, montrant que l'économie ne peut pas être pensée comme un développement harmonieux, mais comme un vaste champ de contradictions : contradictions entre l'achat et la vente, entre le capital et le travail, entre le capital financier et le capital mobilier,

entre le travail mort et le travail vivant, etc. Les catégories hégéliennes : contradiction, rapport, base, négation, identité des contraires fonctionnent étonnamment bien pour rendre compte, sous réserve d'actualisation, de la réalité économique, dont Lénine pourra dire : « C'est de la politique concentrée au

support de l'immatérialité des échanges et de la valeur ; l'esprit ne règne pas, il ne renvoie à rien d'autre qu'à un fonctionnement. La logique, c'est aussi « la logique propre de l'objet propre » : à l'opposé de tout dogmatisme et notamment de toute entreprise visant à isoler ou à formaliser la dialectique, la fécondité



« À la "philosophie", entreprise conservatrice ou vaguement réformiste espérant obtenir la paix sociale au moyen de la paix idéologique, Marx a substitué deux mots : "logique" et "critique". »



carré. » À tout moment en économie, des possibles s'opposent, et ils ne s'opposent pas comme les couleurs différentes sur la palette du peintre, mais dans le dur de la vie et des rapports sociaux, souvent de façon irréconciliable. C'est seulement au ciel des idées que tout s'arrange.

UN TRAVAIL À TOUJOURS RECOMMENCER

À la « philosophie », entreprise conservatrice ou vaguement réformiste espérant obtenir la paix sociale au moyen de la paix idéologique, Marx a substitué deux mots.

Les deux mots, ce sont « logique » et « critique ». Répétons-le, à partir de 1845, Marx bannit le mot « philosophie » de son vocabulaire, alors même qu'il se plonge dans le travail théorique. Il parlera de la « *logique* », mais dans un sens inédit, ni classique ni hégélien. Alors que chez Hegel la logique est le *mouvement* de l'esprit, Marx la détermine comme « l'*argent* de l'esprit », métaphore profonde : l'argent est cette matière fongible

du réel, sa capacité à déjouer tous les pronostics, est ici soulignée.

La *critique* ou : *vigilance philosophique* – Il ne suffit pas d'ouvrir ses quinquets ! Il faut en outre développer des habitudes et des capacités d'analyse. « Critique », c'est le même mot que « crise » et que « critère », cela suppose toujours l'interposition, entre le sujet et l'objet, d'une norme, d'une grille de déchiffrement, d'une action consistant à trier, à séparer ce qui se présentait comme attaché, quitte à rétablir le lien par la suite : on ne fait pas, on ne fera jamais, l'économie d'un travail personnel. « Réfléchir » ne suffit pas : il y a des réflexions passives, comme celle du miroir. Il faut *lire*, réfléchir activement : les outils logiques et critiques, notamment ceux créés par Marx, nous y aident en nous détournant des spectacles que le capitalisme d'aujourd'hui propose continuellement à notre crédulité. ●

***Quentin Palissy** est étudiant en philosophie.

Le « secteur juif » du Parti communiste français

Avant et après la Seconde Guerre mondiale, comment les juifs se sont-ils organisés au sein du Parti communiste et dans leurs propres organisations ?

— PAR ZOÉ GRUMBERG* —

Lorsque l'on parle des juifs communistes en France, on mentionne souvent l'Affiche rouge, cette affiche de propagande nazie placardée en France en février 1944, à la suite de l'arrestation et de la condamnation à mort de vingt-trois membres des Francs-tireurs et partisans de la Main-d'œuvre immigrée, ou FTP-MOI. Parmi les condamnés, membres du « groupe Manouchian », du nom du résistant d'origine arménienne Missak Manouchian, on trouve plusieurs jeunes juifs issus de l'immigration. L'histoire de ces hommes et de ces femmes immigrés ou issus de l'immigration, ayant participé à la Résistance communiste, dans la MOI et les FTP-MOI, a fait l'objet de plusieurs ouvrages, dont les plus connus sont ceux de Stéphane Courtois, Denis Peschanski et Adam Rayski – lui-même juif communiste et résistant – et d'Annette Wieviorka qui s'est concentrée uniquement sur les juifs de la MOI. Toutefois, peu de travaux se sont attachés à la période d'après-guerre. Il a en effet longtemps été admis qu'après-guerre, le Parti communiste français (PCF) engageait une réforme de la MOI et que la plupart des immigrés rejoignaient les grandes organisations syndicales et politiques « nationales » du PCF. Pourtant,

les juifs de la MOI ont entrepris une négociation avec le PCF pour le maintien de leurs organisations particulières, tout en s'engageant par ailleurs dans les cellules et organisations de masse fran-

çaises, placée sous le contrôle du comité central. Des thèses sur l'immigration, publiées à l'issue du congrès, annoncent que les communistes immigrés doivent être affiliés à une cellule du PCF mais qu'ils ont aussi la possibilité de s'organiser, parallèlement, en sous-sections par nationalité ou par langue. En 1928, il y aurait plus de six mille militants étrangers dans le PCF, dont 60 % d'Italiens (*ibid.*). La Main-d'œuvre étrangère change de nom en 1932 pour

« Les juifs communistes sont une des forces motrices dans le mouvement d'unité des organisations juives de France. »

devenir la Main-d'œuvre immigrée (MOI) car le terme immigré « sonne plus objectif et économique qu'étranger, dans la France xénophobe des années 1930 » (Courtois *et al.*, 1989). En 1935, la MOI est réorganisée en une dizaine de « groupes de langue » qui disposent chacun d'une direction et d'un journal. Des juifs sont membres de diverses sections (polonaise, hongroise, etc.) mais une section juive est aussi créée.

LA SECTION JUIVE DE LA MAIN-D'ŒUVRE IMMIGRÉE : L'ANCÊTRE DU « SECTEUR JUIF » DU PCF

L'importance de l'immigration en France dans les années 1920 conduit la Confédération générale du travail unitaire (CGTU) à ouvrir, dès 1923, un bureau de la Main-d'œuvre étrangère (MOE). Le PCF organise, en 1925, la propagande en direction de la main-d'œuvre étrangère (Pudal *et al.*, 2017). En 1926, lors de son cinquième congrès tenu à Lille en juin, le Parti communiste français crée une section centrale du travail parmi les

étrangers, placée sous le contrôle du comité central. Des thèses sur l'immigration, publiées à l'issue du congrès, annoncent que les communistes immigrés doivent être affiliés à une cellule du PCF mais qu'ils ont aussi la possibilité de s'organiser, parallèlement, en sous-sections par nationalité ou par langue. En 1928, il y aurait plus de six mille militants étrangers dans le PCF, dont 60 % d'Italiens (*ibid.*). La Main-d'œuvre étrangère change de nom en 1932 pour

devenir la Main-d'œuvre immigrée (MOI) car le terme immigré « sonne plus objectif et économique qu'étranger, dans la France xénophobe des années 1930 » (Courtois *et al.*, 1989). En 1935, la MOI est réorganisée en une dizaine de « groupes de langue » qui disposent chacun d'une direction et d'un journal. Des juifs sont membres de diverses sections (polonaise, hongroise, etc.) mais une section juive est aussi créée. En 1935-1936, la section juive de la MOI – qui devrait plutôt être qualifiée de section « yiddish » car ses membres sont tous yiddishophones – est, avec le groupe italien, l'une des plus dynamiques de la MOI : elle fonde de nombreuses associations et est la seule, avec le groupe des Italiens, à publier un journal quotidien. On estime que, dans la deuxième ►►

► moitié des années 1930, si environ cinquante juifs sont affiliés à la section juive de la MOI, environ dix mille personnes lisent *Naye Prese*, le quotidien de la section juive depuis 1934 (Poznanski, 2004; Underwood, 2017). La section juive se développe et cherche à influencer le monde yiddish parisien par le biais d'un réseau très dense d'institutions sociales, culturelles ou sportives. Elle doit aussi acculturer les juifs immigrés à la France, à sa culture et à sa vie politique, en accord avec la ligne fixée par le PCF à la MOI (Kichelewski, 2000). La section juive répond aux objectifs de pénétration sociétale des organisations de masse du PCF, tout en s'inscrivant dans une habitude héritée de la vie politique et sociale d'Europe orientale.

Le PCF se méfie toutefois des organisations de la MOI qui tendent, selon lui, à avoir leur propre agenda politique. En 1937, lors d'une conférence nationale de cadres de la MOI, il constate que 70 % des membres de la MOI ne seraient pas membres du PCF. Il déciderait alors de dissoudre la MOI. Renée Poznanski a toutefois montré, à partir des archives du Komintern, que si la décision de dissoudre la MOI a été prise, elle n'a en revanche pas été appliquée, du moins pas sur la longue durée (Poznanski, 2004).

LA MOI DANS LA CLANDESTINITÉ ET LA RÉSISTANCE (1939-1944)

En septembre 1939, à la suite du pacte Molotov-Ribbentrop, le gouvernement Daladier annonce la dissolution du PCF et des organisations communistes, désormais interdites (décret-loi du 26 septembre 1939). Le parti entre en clandestinité, de même que la MOI et ses sections. Pendant la guerre, les juifs communistes de la MOI créent plusieurs organisations, d'abord spécialisées dans l'entraide – il n'est en effet pas question de résister dans le contexte du pacte germano-soviétique – comme l'organisation Solidarité née en septembre 1940 à Paris. À la suite de l'opération Barbarossa et de la fin du pacte germano-soviétique,

le PCF structure son réseau de résistance. Les juifs communistes créent alors des organisations de sauvetage, de résistance et de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, comme le Mouvement national contre le racisme (MNCR) en 1942 et l'Union des juifs pour la résistance et l'entraide (UJRE) en 1943. L'UJRE entend réunir des juifs de toutes tendances politiques et de toutes origines. L'objectif, donné aux juifs communistes par le PCF, est notamment de recruter des juifs français et de ne plus limiter la propagande aux juifs yiddishophones

le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRJF). Ce dernier entend devenir, après la Libération, le représentant des juifs de France auprès des pouvoirs publics français (Ghiles-Meilhac, 2010). Comme l'a souligné Renée Poznanski : « Pour la première fois de son histoire, le judaïsme de France avait adopté le principe d'une représentation unifiée qui ne reposait pas sur un seul fondement religieux » (Poznanski, 2018). Les juifs communistes ont donc désormais, officiellement, leur place dans la vie juive de France.

« En 1935, la MOI est réorganisée en une dizaine de "groupes de langue" qui disposent chacun d'une direction et d'un journal. Des juifs sont membres de diverses sections (polonaise, hongroise, etc.) mais une section juive est aussi créée. »

issus de l'immigration d'Europe centrale et orientale. Les juifs communistes de l'ancienne section juive de la MOI participent aussi à la résistance armée, notamment dans la section juive des FTP-MOI (Francs-tireurs partisans) dont certains membres ont marqué l'histoire et la mémoire collective.

Enfin, les juifs communistes sont une des forces motrices dans le mouvement d'unité des organisations juives de France. En 1943, ils participent à la création du Comité général de défense (CGD) qui réunit les différentes tendances politiques du monde juif immigré : les sionistes, les communistes et les bundistes (du nom du mouvement juif socialiste, anti-bolchévique, fondé à Vilnius à la fin du XIX^e siècle et qui milite pour l'émancipation des travailleurs juifs et l'autonomie culturelle juive en Europe). En 1944, les juifs communistes fondent avec des organisations juives immigrées et françaises

Cette unité des organisations juives survit-elle après la guerre ? Si l'unité reste le mot d'ordre dans l'immédiat après-guerre, après la Libération, les juifs de France s'engagent dans une course de vitesse.

LA NAISSANCE DU « SECTEUR JUIF » DU PCF (1944-1947)

À l'automne 1944, toutes les organisations juives, pour beaucoup repliées en zone sud depuis 1942-1943, cherchent à se réimplanter à Paris le plus rapidement possible. Du côté communiste, l'UJRE, qui compte entre cinq mille et six mille membres en 1945, devient l'organisation « parapluie » (*umbrella organization*) au cœur d'un réseau politico-associatif constitué de nombreuses associations syndicales, mutualistes, culturelles et d'associations d'anciens résistants, combattants et déportés juifs qui réuniraient plus de vingt mille personnes dans les

années 1960 (Rabinovitch, dit Rabi, 1962), et probablement plus dans les années 1940 et 1950, son âge d'or. Entre cent quatre-vingt mille et deux cent mille juifs vivent en France métropolitaine à la fin de l'année 1944 (Benbassa, 2000) : les juifs de la mouvance communiste – à la fois les dirigeants, les militants, les adhérents et les sympathisants – représenteraient donc environ 10 % du total de la population juive de France dans les années d'après-guerre.

Ces organisations juives communistes s'engagent pour la reconstruction de la vie juive après plusieurs années de persécution et d'exclusion. Le cœur de leurs activités est situé au 14, rue de Paradis, dans une maison des associations inaugurée en 1946. De nombreuses organisations s'y installent, proposent des services à la population juive (dispensaire, vestiaire, caisse de prêt sans intérêts, patronages, etc.), des activités culturelles, des expositions. Les organisations juives communistes comme l'UJRE développent aussi des sections dans les arrondissements parisiens et en province.

La persistance de ces organisations juives communistes interroge. Après-guerre, le PCF envisage en effet de supprimer la MOI et ses organisations. Comme l'explique l'historien Stéphane Courtois, à la Libération, le PCF aurait

« redéfini sa doctrine sur la place et les objectifs des organisations immigrées » et adopté une perspective intégrationniste : « Par leur participation à la Résistance, les immigrés ont acquis un droit de cité en payant le prix du sang. S'ils veulent en bénéficier, ils doivent accepter une assimilation accélérée. Le maintien

des immigrés pour qui, en fin de compte, le Parti communiste français et la MOI ont été un vecteur privilégié d'intégration » (Courtois *et al.*, 1989). La section juive de la MOI, apparaissant désormais sous le nom d'UJRE, serait sortie de la MOI en 1947 et directement rattachée au comité central du PCF. Elle n'aurait

« À travers l'existence du secteur juif, il ne s'agit pas en effet d'encourager le "sentiment national" juif. Le secteur juif est envisagé comme une structure temporaire dont il faut contrôler les tendances à l'autonomie. »

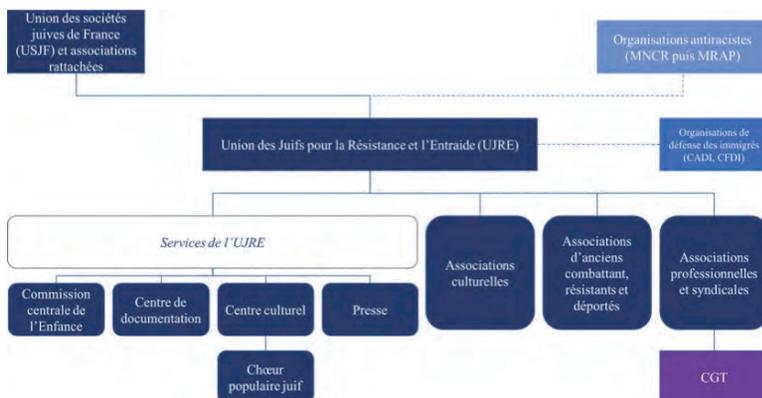
d'organisations spécifiques, alors que les grandes organisations politiques, syndicales et professionnelles françaises leur sont ouvertes, équivaldrait à un isolement sectaire et irait à l'encontre du processus d'unification de la nation française » (Courtois, 1994). De manière symbolique, la commission centrale de la MOI quitterait le siège du PCF pour s'installer dans un petit bureau du quartier des Halles. Cette politique du PCF aurait été peu contestée car elle correspondrait à la volonté « d'une large fraction

« plus eu aucun rôle politique et [se serait] cantonnée à des activités sociales » et à des actions commémoratives estime quant à elle Annette Wiewiorka (Wiewiorka, 2018).

Les juifs de la section juive de la MOI entreprennent toutefois de négocier avec le PCF pour le maintien de leurs organisations. Comment l'expliquer ? Comme l'écrit, *a posteriori*, le militant Adam Rayski : « À la Libération, les organisations juives communistes connaissent un essor exceptionnel. Le militant communiste juif sort de l'occupation profondément marqué par son identité juive. Il est bien dans sa peau de Juif et bien dans sa peau de communiste ; les deux n'en font qu'une d'ailleurs » (Rayski). Ces propos sont écrits plusieurs années après la rupture de Rayski avec le communisme et le PCF, alors qu'il se consacre à l'écriture de l'histoire des juifs – essentiellement communistes – de la Shoah et de la Résistance. Il n'aurait sans doute pas exprimé les choses de la même manière à l'issue de la guerre, particulièrement dans le cadre de ses fonctions politiques. Ses propos révèlent toutefois la volonté d'une partie des juifs communistes de faire corps avec deux identités qui ne leur semblent pas contra- ▶▶

LA GALAXIE JUIVE COMMUNISTE YIDDISHOPHONE APRÈS LA SHOAH

Source : Zoé Grumberg, *Militer en minorité ? Le "secteur juif" du Parti communiste français de la Libération à la fin des années 1950.*



►► dictoires. On comprend dès lors leur combat pour le maintien de leurs organisations au sein du PCF. Quels arguments mobilisent-ils pour convaincre le PCF, à partir de l'automne 1944 ?

Les juifs communistes insistent tout d'abord sur la situation dramatique des juifs en France et l'urgence de reconstruire la vie juive, qui nécessite des organisations spécifiques. Le PCF pourrait voir dans cet argument une raison de maintenir les organisations juives communistes. D'une part, l'aide sociale peut jouer un rôle stratégique dans le recrutement de militants et la diffusion des idées du parti. D'autre part, le PCF entend s'attacher des militants et ne veut pas risquer d'en voir certains rejoindre des partis politiques plus prompts à écouter leurs demandes. Le deuxième argument mobilisé par les juifs communistes est le risque de se faire dépasser par les sionistes et les bundistes dans le monde juif yiddishophone si les organisations juives communistes yiddishophones étaient supprimées. C'est ce que raconte le militant Joseph Minc dans ses mémoires : « Le mot d'ordre était : intégrez. Nous n'étions pas d'accord et invoquions des arguments politiques. Si en effet face aux organisations juives non communistes, le PC ne maintenait pas des organisations juives communistes, nos adversaires allaient en profiter » (Minc, 2006).

Comment réagit le PCF ? La première décision intervient en décembre 1944, peu après le retour de Maurice Thorez en France. Le 18 décembre 1944, alors que l'avenir de la MOI est incertain, le secrétariat du PCF accepte d'abord le maintien des organisations juives « sur la base culturelle ou des revendications spéciales à cette catégorie ». Il semble alors prendre acte de la situation spécifique et difficile dans laquelle se trouvent les juifs. Toutefois, dès le printemps 1945, le PCF envisage de limiter le nombre d'organisations juives et, surtout, de supprimer l'Union des jeunes juifs. Les jeunes sont invités à rejoindre l'UJRF ou

« La section juive répond aux objectifs de pénétration sociétale des organisations de masse du PCF, tout en s'inscrivant dans une habitude héritée de la vie politique et sociale d'Europe orientale. »

l'UJFF. Les juifs communistes s'y opposent. Comme le raconte Adam Rayski dans ses mémoires, la direction de l'UJRE est « consciente qu'en renonçant à son activité parmi les jeunes juifs, elle grevait son avenir en tant que mouvement » (Rayski, 1985). Malgré tout, la suppression de l'UJJ est actée.

L'année suivante, en février 1946, le PCF envisage cette fois la fusion de l'UJRE et du MNCR. Encore une fois, l'UJRE s'y oppose. L'organisation estime en effet qu'il existe une « différence fondamentale entre l'UJRE, organisation à caractère particulier juif, et l'organisation antiraciste, à caractère général ». Le bureau de l'UJRE rappelle le risque de « se couper de la base » en supprimant une organisation yiddishophone et fait des promesses au PCF : « Nous croyons que tout en tenant compte des particularités qui s'imposent dans le travail parmi les immigrés juifs, nous arriverons à enregistrer toujours de plus grands succès dans l'application de la ligne du parti qui consiste à lier étroitement les juifs au peuple du pays dont ils doivent devenir une partie intégrale. »

Les juifs communistes obtiennent gain de cause. Le 17 mars 1947, le secrétariat du PCF décide de « maintenir le secteur juif en tenant compte des nécessités devant lesquelles nous placent les adver-

saires ». C'est la première fois que le terme « secteur juif » apparaît dans les archives. Les juifs communistes sont autorisés à travailler dans des groupes spécifiques et à agir dans le monde juif, à condition qu'ils participent par ailleurs à la vie des cellules du PCF et aux combats du PCF. À travers l'existence du secteur juif, il ne s'agit pas en effet d'encourager le « sentiment national » juif. Le secteur juif est envisagé comme une structure temporaire dont il faut contrôler les tendances à l'autonomie. Malgré la tutelle mise en place par le PCF, les juifs communistes ne sont toutefois pas dénués d'une certaine marge de manœuvre.

Ainsi, l'histoire du secteur juif du PCF complexifie le récit de l'intégration inexorable des immigrés dans les structures nationales du PCF et nuance la politique du PCF vis-à-vis des immigrés et des minorités en son sein. Après la Seconde Guerre mondiale, les juifs et la direction du PCF sont parvenus à un accord qui préservait leurs intérêts respectifs, à une époque où ceux-ci pouvaient converger. Tout en s'engageant activement pour la reconstruction de la vie juive et la diffusion du communisme dans le monde juif, les juifs communistes yiddishophones participent aussi à tous les combats du PCF et à la vie de leurs cellules. Ils défendent en outre toutes les minorités, comme l'illustre leur engagement dans la lutte antiraciste, pour les immigrés, ou encore contre la colonisation, aux côtés de multiples associations communistes non juives. Cet accord prend toutefois fin à la fin des années 1950, dans le contexte des révélations du vingtième congrès du PCUS – et des crimes staliniens vis-à-vis des juifs – et de la crise de Suez, événements qui divisent le monde juif communiste yiddishophone. Le PCF resserre alors sa tutelle sur le secteur juif et redéfinit les objectifs qui lui sont assignés. ●

***Zoé Grumberg** est historienne. Elle est agrégée et docteure en histoire de Sciences-Po.

Faut-il déboulonner les plaques de rue ?

L'actualité récente et l'histoire de la Guyane française illustrent les enjeux politiques et culturels de la toponymie.

— PAR **MATTHIEU NOUCHER*** —

Depuis la mort de George Floyd et les manifestations et émeutes de l'été 2020, une vague mondiale de contestation antiraciste a relancé le débat sur la présence des symboles esclavagistes ou coloniaux dans l'espace public. De Minneapolis à Bristol, de Bruxelles à Paris, statues ou monuments sont conspués, voire déboulonnés. Ils sont devenus un symbole fort de la lutte contre les inégalités et les différentes formes d'oppression passées et présentes. Les plaques de rue et plus globalement la toponymie (noms des lieux) soulèvent les mêmes crispations. En géographie, la toponymie politique vise justement à étudier la question de la dénomination des lieux et de ses motivations, des éventuelles controverses,

de leurs enjeux socioculturels. Nommer les lieux est en effet une opération essentielle de territorialisation. S'intéresser aux controverses sur la toponymie, c'est donc se frotter à des enjeux politiques et identitaires. Qu'elle soit officielle ou officieuse, issue d'une procédure légale ou de l'usage quotidien, la dénomination des lieux peut être considérée comme un instrument de pouvoir qui attribue aux territoires des fonctions et des références et participe de la révélation, voire de l'instauration d'un certain ordre social et politique.

LE PAYSAGE TOPONYMIQUE ACTUEL DE LA GUYANE

Dans un ouvrage paru en 2017, le géographe Roger Brunet a proposé un dic-

tionnaire des toponymes de France. Sur plus de sept cents pages, il décrit par le menu les noms de lieux du territoire métropolitain et d'outre-mer. Seule une petite page est consacrée à la Guyane, et la Guyane intérieure est vite balayée d'un revers de main avec cette phrase, sans appel : « De vastes territoires ne sont peuplés ni d'habitants, ni de toponymes, au moins sur les cartes détaillées. » Brunet prend la sage précaution de préciser que son constat est valable « au moins sur les cartes détaillées » car, comme il l'explique dans le préambule de son ouvrage, sa méthode pour recueillir les toponymes a consisté à explorer le géoportail de l'Institut géographique national (IGN), ce site institutionnel qui permet de consulter les grands référentiels cartographiques français. Et de fait, Brunet n'a pas vu grand-chose sur ces cartes officielles car l'IGN dispose de très peu de données sur la Guyane intérieure : les toponymes semblent se concentrer sur le littoral et le long des deux fleuves frontaliers. L'intérieur des terres reste mal décrit et la toponymie est figée à l'époque des premiers colons. Elle se concentre dans les secteurs aurifères, comme en témoignent de nombreuses appellations, héri- ►►

« À l'échelle d'un pays ou d'une ville, la toponymie mérite d'être prise au sérieux, aussi bien pour sa charge symbolique que pour les systèmes de domination qu'elle révèle. »

►► tages de sites d'orpillage : Bon espoir, Patience, Certitude, Enfin, Repentir, Misère, Folie, etc. Ces dénominations alimentent encore de nos jours, dans l'esprit des Européens, l'image de la *terra nullius* et de l'enfer vert. Ces symboles témoignent aussi de l'incapacité de ces expériences pionnières à décoder les marqueurs autochtones. Pourtant, le paysage toponymique actuel de la Guyane se caractérise par sa richesse et sa diversité issues d'influences à la fois amérindienne, brésilienne, surinamaïse, créole, bushinengue, hmong. Contrairement aux idées reçues, la forêt guyanaise n'est pas un territoire vierge aux quelques rivières nommées par de rares explorateurs des siècles passés. Le mode de vie des communautés du Sud guyanais s'appuie en effet sur un

« Les questions de réhabilitation des groupes invisibilisés dans l'espace public sont particulièrement d'actualité dans des contextes multiculturels comme celui de la Guyane. »

« territoire ressource » qui pourvoit de multiples manières aux besoins de ces communautés forestières. En conséquence, chaque cours d'eau, chaque parcelle de terre propre à la culture, chaque inselberg a un caractère propre, une histoire et un toponyme qui porte une partie de cette mémoire. Des projets de cartographie participative sur le Haut-Maroni avec les Wayana ou à la frontière franco-brésilienne avec les Teko et Wayäpi de

la commune de Camopi, ont permis de relever les toponymes d'usage et de produire des cartes. Malheureusement, au-delà des habitants et de quelques érudits, la reconnaissance institutionnelle de ces toponymes n'est pas encore d'actualité sur les cartes officielles... comme a pu le constater Roger Brunet !

DES MESSAGES PARFOIS CONTROVERSÉS

En changeant d'échelle et en regardant les dénominations des rues (on parle alors d'odonymie), les mêmes enjeux politiques et identitaires resurgissent. Dans les villes de Guyane comme ailleurs, les noms des rues racontent l'histoire locale et véhiculent des messages, parfois controversés. À Cayenne, les rues, places et carrefours sont souvent baptisés des noms de personnalités locales, comme Jean Galmot, homme d'affaires et député de Guyane, ou encore l'incontournable Félix Éboué, qui cohabitait avec quelques grands noms du panthéon national français comme Pasteur ou le général de Gaulle. Mais certains odonymes sont porteurs d'une mémoire controversée, comme les propriétaires d'esclaves qui ont pu donner leur nom à une habitation et plus tard à un quartier ou à une rue. C'est ainsi qu'à Rémire-Montjoly, dans la banlieue résidentielle de Cayenne, le lycée et le rond-point qui portaient le nom de Vidal, en

référence à l'habitation voisine, ont été rebaptisés Léon-Gontran Damas, poète guyanais et figure incontournable de la négritude. Damas a donc rejoint Martin Luther King et Frantz Fanon, qui avaient déjà donné leur nom à des rues de Cayenne et de Kourou, respectivement. En 2012, l'aéroport Rochambeau est devenu aéroport Félix-Éboué. Deux ans plus tard, la municipalité de Cayenne rebaptise le boulevard Jubelin qui longe le côté oriental du centre-ville, en lui donnant le nom de Nelson Madiba Mandela. L'ancien gouverneur colonial du temps de l'esclavage cède ainsi sa place à l'ancien président sud-africain, dont l'histoire retiendra l'engagement dans la lutte contre les discriminations raciales. Nelson Mandela est probablement, avec le « Mahatma » Gandhi et Martin Luther King, le nom le plus répandu dans la toponymie à l'échelle mondiale. D'autres propositions moins consensuelles font parfois l'objet de controverses.

Ainsi, le 15 octobre dernier, la municipalité de Cayenne a décidé de rebaptiser la rue Christophe-Colomb. De longue date, des collectifs autochtones comme la Fédération des Lokonos, la Jeunesse autochtone de Guyane (JAG) ou le Mou-

La rue Christophe-Colomb officiellement rebaptisée rue des Peuples-Autochtones depuis le 15 octobre 2020.



© M. Noucher, nov. 2020



La statue déboulonnée de Victor-Schoelcher dans le centre-ville de Cayenne.

© M. Noucher, nov. 2020



La plaque de la rue Schœlcher déboulonnée et officieusement rebaptisée rue Kopena dans le centre-ville de Cayenne.

officielle valide les changements attendus par une partie de la population. C'est ainsi que, si la statue de Victor Schoelcher a été déboulonnée le 18 juillet pendant le couvre-feu sanitaire, ses plaques de rue ont, elles aussi, été arrachées. Un tag les remplace sur l'ensemble des carrefours et fait surgir une nouvelle déno-

« En géographie, la toponymie politique vise à étudier la question de la dénomination des lieux et de ses motivations, des éventuelles controverses, de leurs enjeux socioculturels. »

vement international pour la réparation (MIR-Guyane) militaient pour sa réputation de l'espace public. Comme le précise la plaque commémorative scellée à l'extrémité est de la rue, Christophe Colomb, le 5 août 1498, longeait pour la première fois les côtes de la Guyane, relayé par son capitaine Vicente Yañez Pinzon en 1500. Cette reconnaissance européenne des côtes amazoniennes aura pour conséquence l'extermination de nations amérindiennes, la colonisation et l'esclavage sur les terres guyanaises». Alors que la fédération des Lokonos – également appelés Arawaks, les Lokonos, qui vivent principalement sur le littoral guyanais, sont une des six nations amérindiennes de Guyane – avait été sollicitée pour proposer quelques noms, ses suggestions sont restées lettre morte. Considérant que la jeunesse amérindienne a besoin de s'identifier à des personnages illustres pour se réapproprier son histoire, deux noms ont été proposés. Le premier est celui d'Anacaona, guerrière arawak et première résistante à la colonisation de l'île de Haïti où elle affronta les troupes de Chris-

tophe Colomb. La seconde proposition est relative à Harhiwani, chaman arawak ayant lutté pour préserver son territoire et auquel de nombreux contes sont dédiés. Le conseil municipal ne retiendra aucune de ces propositions justifiant son refus par un double argument. D'une part, les noms proposés n'apparaissent pas suffisamment en lien avec le territoire, une référence à une personnalité illustre de Haïti n'étant pas jugée pertinente. D'autre part, la prononciation des noms est considérée comme trop difficile dans une région où la langue officielle reste le français. Un petit tour au pays Basque ou en Bretagne permet de mesurer à quel point les contraintes linguistiques que se fixent les élus varient d'une ville à l'autre... Quant au premier argument, la référence à Nelson Mandela n'avait pas suscité un tel rejet. La « rue des peuples autochtones » sera finalement l'appellation retenue, constituant un premier pas vers une reconnaissance dont on pressent qu'elle nécessitera encore quelques efforts... Parfois la toponymie est bousculée par la rue, sans attendre qu'une instance

mination : la « rue Kopena », en hommage à un Marron guyanais qui a essayé de se libérer de l'esclavage, ce qui lui a valu deux oreilles coupées et une pendaison en place publique. Les questions de réhabilitation des groupes invisibilisés dans l'espace public sont donc particulièrement d'actualité dans des contextes multiculturels comme celui de la Guyane. À l'échelle d'un pays ou d'une ville, la toponymie mérite alors d'être prise au sérieux, aussi bien pour sa charge symbolique que pour les systèmes de domination qu'elle révèle. ●

***Matthieu Noucher** est géographe. Il est chargé de recherche au CNRS.

Les verres correcteurs

Les turbulences de la société Essilor, numéro 1 mondial des fabricants de verres progressifs, nous incitent à faire un point sur ce domaine qui relève de l'optique, mais aussi de la science des matériaux et de quelques autres disciplines

— ENTRETIEN FICTIF AVEC **CAMILLE CLAUDE*** —

Les trois quarts de la population ont besoin de corrections optiques. Quand tout va bien, on voit net au loin et, pour regarder de près, on doit « accommoder », c'est-à-dire changer la courbure de son cristallin. Mais il y a les myopes, les hypermétropes, les presbytes et les astigmates.

Les myopes voient flou de loin ; pour discerner net, il leur suffit de mettre devant les yeux un verre (ou une lentille de contact) concave unique adapté à leur déficience faible ou forte. Les hypermétropes ont du mal à voir de près et leurs yeux fatiguent parce qu'ils doivent toujours accommoder ; avec un verre convexe adapté, leur vision est corrigée. On devient presbyte après quarante ans parce que le cristallin n'a plus la souplesse

pour accommoder ; la correction est assurée aussi par un verre convexe mais uniquement pour la vue de près. Enfin, les astigmates ont une vue déformée dans plusieurs sens ; ce défaut est corrigé par un verre de forme un peu plus compliquée. Dans les cas simples, les verres ont une seule courbure, un seul foyer : on dit qu'ils sont « unifocaux ».

🕒 Parlons un peu des myopes qui deviennent presbytes avec l'âge...

Autrefois, ils devaient utiliser d'une part un verre concave pour voir de loin et d'autre part un verre convexe pour voir de près. Dès le XVIII^e siècle, par exemple avec Benjamin Franklin, on a eu l'idée de fabriquer pour eux un verre de lunette à « double foyer », le haut concave per-

mettant une bonne vue au loin, le bas convexe (et décalé vers le nez pour des raisons de convergence) pour voir de près. Mais cette correction à double foyer avait l'inconvénient d'un grave hiatus entre les deux parties du verre, d'où des maladroites, des points aveugles, quand on changeait de direction de regard : il y a cinquante ans, les vieux renversaient souvent leur tasse ou leur gobelet.

🕒 Comment sont venus les « verres progressifs » ?

On a fabriqué des lunettes depuis le Moyen Âge. Au milieu du XX^e siècle, deux sociétés dominaient le marché français : Essel (autrefois SL, Société des lunettiers), créée au départ (en 1849) comme coopérative d'ouvriers parisiens, et Silor, fondée par Henri Lissac, ancien horloger à Morez dans le Jura, ville dont il a été maire de 1908 à 1931. Les deux sociétés Essel et Silor ont fusionné en 1972, sous le nom d'Essilor. C'est l'ingénieur Bernard Maitenaz (né en 1926), d'Essel, qui a cherché avec opiniâtreté au cours des années 1950 à concilier vision de loin, de près et *intermédiaire* : son premier brevet a été pris le 25 novembre 1953 et il a perfectionné son invention pour arriver à la fameuse

« Au milieu du XX^e siècle, deux sociétés dominaient le marché français : Essel, créée au départ comme coopérative d'ouvriers parisiens, et Silor, fondée par Henri Lissac, ancien horloger à Morez dans le Jura. »

« Le traitement des verres est tout un monde : protection contre les UV, antireflet, etc. : on dépose des couches minces d'épaisseur fixe, de l'ordre du micron ou du nanomètre selon le problème à régler. »

marque Varilux en 1959. L'idée est naturelle mais les réalisations concrètes constituent une suite de défis épineux et exigeants. Maitenaz est devenu membre de l'Académie des technologies et a été P-DG d'Essilor de 1980 à 1991.

🕒 Quels sont les matériaux utilisés ?

Autrefois, c'était ce qu'on appelle du « verre » (minéral), c'est-à-dire de la silice, mais aujourd'hui elle ne représente plus que 1% de la fabrication, parce que ce matériau est lourd et cassant (donc dangereux, en particulier pour les enfants). On est passé au « verre organique », c'est-à-dire à diverses sortes de matières plastiques, notamment des polymères. Cela donne une gamme variée de légèreté, de minceur, de résistance. La résistance aux rayures est moins bonne que pour le verre minéral, mais, si l'on traite avec un vernis durcisseur, on peut obtenir de bons résultats. Les performances obtenues dépendent de l'indice de réfraction : si celui-ci est élevé, on a du matériel haut de gamme, plus léger, mais plus cher, qui est donc surtout utilisé pour les grosses corrections.

🕒 Quand on fabrique les verres, ce matériau est-il solide ou liquide ?

Il faut distinguer ce qu'on appelle le verre fini (qui peut être directement livré à l'opticien) et le verre semi-fini (qui est à retravailler en détail avant la vente elle-même). Dans le premier cas, il s'agit

d'un liquide injecté sous pression dans des moules de forme adaptée (en général métalliques), c'est le moule qui est poli, non le verre. Dans le second cas, un polissage complémentaire du verre semi-fini solide est nécessaire. Le premier cas correspond en général aux corrections les plus simples.

🕒 Quoi de nouveau entre 1959 et 2021 ?

Pour les corrections non complexes (myopie simple, presbytie), il y a eu peu de modifications sur le fond. Les nouveautés concernent surtout les verres progressifs : largeur de champ, précision dans la correction, élargissement de la vision de près. Il y a forcément des aberrations (que le cerveau sait plus ou moins bien corriger), il faut minimiser les zones moins nettes (notamment vers les tempes) et, pour cela, passer d'une fabrication par zones à une fabrication presque

point par point. D'autre part, on a réussi à diminuer le temps d'adaptation du patient : en général, on ne s'habitue pas immédiatement à des verres progressifs. Ces améliorations ont été obtenues à la fois par des expériences empiriques mais aussi grâce à des idées nouvelles. Depuis plusieurs années, on s'attache à la personnalisation, non seulement des montures, mais aussi des verres. Une bonne correction dépend de la forme du visage, des habitudes de regard, des types d'activité, des conditions de travail, etc. Par exemple, le temps passé devant des écrans d'ordinateur est très divers selon les gens, il convient de protéger de la lumière bleu-violet qui est nocive. Les éclairages ont aussi évolué, notamment du néon aux LED. La personnalisation

« Depuis plusieurs années, on s'attache à la personnalisation, non seulement des montures, mais aussi des verres. »

En octobre dernier, la direction d'Essilor, membre du CAC 40, a annoncé la fermeture de ses sites de production de Vaulx-en-Velin, Antony, Châlons, Toulouse et Le Mans, en 2023, pour les regrouper en un lieu encore inconnu en région parisienne. La nouvelle a été commentée dans *L'Opinion* et dans *L'Usine nouvelle*. Ces journaux se demandent si Luxottica ne va pas avaler Essilor. Les partis politiques et les syndicats se sont peu exprimés. La mairie de Vaulx (alliance PS-centre droit) s'est contentée, dans son journal, d'en prendre acte. La conseillère municipale Ange Vidal (opposition de gauche) s'est fait l'écho de l'inquiétude des salariés (plus de cent à Vaulx) qui vont être délocalisés ou mis au chômage ; elle a appelé la maire ainsi que le ministre de l'Économie à se saisir du dossier et à défendre les salariés.

» sation, c'est l'avenir : en fait, il y a une grande variété de besoins. Le traitement des verres est aussi tout un monde : protection contre les UV, antireflet, etc. : on dépose des couches minces d'épaisseur fixe, de l'ordre du micron ou du nanomètre selon le problème à régler (face avant, face arrière). Les verres qui se teintent ne sont pas d'un matériau à part, ils sont seulement traités par ces couches ; un des défis aujourd'hui est de s'adapter plus vite aux changements de luminosité.

© Concrètement, quand l'ophtalmo a rédigé une ordonnance, comment la suite du processus se passe-t-elle ?

Le patient va chez l'opticien et décide avec lui du choix d'un type de verre, d'un traitement, d'une monture (ce qui dépend aussi de son budget et des niveaux de remboursement). Le verre et la monture forment un tout qui doit être en harmonie, pas seulement pour des raisons esthétiques. L'opticien peut procéder à un examen personnalisé complet (géo-

métrie, anatomie, façon de bouger les yeux). Ensuite, il s'adresse à l'agence commerciale d'un verrier (il n'y a pas qu'Essilor) : verres de série, verres plus personnalisés ; le verrier se tourne alors vers celle de ses usines qui répond le mieux à cette demande (pas forcément la plus proche). Ici, nous ne parlons que des corrections ; l'ophtalmo s'occupe aussi d'autres maladies des yeux (cataracte, glaucome, DMLA, etc.) qui appellent des soins d'autre nature.

© On dit qu'il y a aujourd'hui de la concurrence italienne et asiatique...

Essilor est numéro 1 mondial pour les verres ; Luxottica pour les montures. Donc les deux entreprises qui ont fusionné en 2018 sont *a priori* plutôt complémentaires : aujourd'hui montures et verres sont indissociables. Ils ont des laboratoires et des usines un peu partout dans le monde. Il existe en France et ailleurs d'autres verriers. Parmi les Asiatiques, le principal est japonais : c'est Hoya, qui peut développer des techno-

« Les deux sociétés Essel et Silor ont fusionné en 1972, sous le nom d'Essilor.. »

logies différentes, par exemple sur les reflets, et s'est implanté en Europe et même en France. La réorganisation d'Essilor, en projet et en cours, n'a guère de rapports avec les problèmes scientifiques et techniques évoqués ci-dessus, à ceci près qu'une entreprise est obligée d'être de plus en plus réactive.

Nous espérons que les lecteurs de la revue nous feront part de leur point de vue sur ces questions économiques et sociales importantes. ●

*Pseudonyme désignant des opticiens, des salariés et des documents écrits d'Essilor ou de sites internet divers.



Soixante-quinze ans après leur création, que reste-t-il des comités d'entreprise ?

Alors que le 16 mai de cette année marque le soixante-quinzième anniversaire de la loi instituant des comités d'entreprise, les ordonnances promulguées par Emmanuel Macron modifient la logique qui prédominait à l'époque.

LES PREMIÈRES EXPÉRIENCES : VICHY ET LA LIBÉRATION

La création des comités d'entreprise en 1945 et 1946 s'est fait à la suite de plusieurs expériences d'autres instances représentatives appelées comités. Toutes ces formes répondaient à des besoins d'organisation des relations professionnelles et à des rapports de force qui ont beaucoup évolué en cette décennie 1940. Sous le régime de Vichy, la charte du travail a instauré le *comité social d'entreprise*. Ce comité s'inscrit dans une démarche de restauration du corporatisme ; il devait associer les patrons et les ouvriers dans la définition d'un intérêt commun. Cette instance était tournée vers la collaboration de classes. La principale activité de ces comités était en fait d'apporter du secours aux employés, notamment par l'aide alimentaire, ce qui leur valut le sobriquet de « comités patates ».

À l'approche de la Libération, d'autres comités vont naître pour répondre aux exigences posées par la fuite de certains patrons ou l'épuration et par la reconstruction du pays. Entre les patrons coupables de collaboration et les entreprises dirigées par l'occupant, un certain nombre d'entre elles se retrouvent dépourvues de direction. Des comités de gestion, prenant parfois l'appellation de *soviet*, sont

alors composés pour relancer la production et verser les salaires. Ces entreprises connaîtront par ailleurs de très bons résultats. En parallèle sont créés des comités mixtes de production par le décret du 22 mai 1944, signé de Fernand Grenier, communiste, commissaire à l'Air

Parti communiste est de « préparer les conditions de la renaissance française ». Bénéficiant d'un rapport de force favorable, le PCF adopte une stratégie d'union qui conduit à l'élaboration, non sans contradictions, du compromis qui aboutit aux comités d'entreprise.

« Les élus sont de plus en plus coupés de leur poste de travail, donc des salariés qu'ils représentent et de l'exercice du travail sur lequel on leur demande d'apporter leur expertise. »

du comité français de Libération nationale. L'objectif est alors d'associer les ouvriers à l'amélioration du rendement nécessaire à la bataille de la production dans le cadre de la Libération puis de la reconstruction.

LES COMITÉS D'ENTREPRISE : FRUIT D'UN COMPROMIS

Les comités d'entreprise sont créés dans une France en ébullition, ravagée par la guerre et la privation. La priorité pour le

Les premiers comités d'entreprise sont instaurés par ordonnance le 22 février 1945. Cette première mouture, fortement inspirée par les gaullistes et empreinte d'une doctrine solidariste, vise à associer capital et travail. Elle n'entend pas « porter atteinte à l'autorité du chef d'entreprise », selon les mots d'Alexandre Parodi, ministre du Travail du premier gouvernement de Gaulle. C'est alors un comité qui a des missions en matière d'œuvres sociales, comme les anciens ►►

► comités sociaux d'entreprise, et en matière de propositions pour améliorer la production, comme les comités mixtes de production. Il ne peut cependant pas s'exprimer sur les salaires, l'ordonnance de 1945 l'interdisant expressément.

Mais les élections constitutives de 1945 qui placent le Parti communiste français en tête avec 27,13 % des voix conduisent à l'intégration de communistes au gouvernement. Parmi eux, Ambroise Croizat au ministère du Travail. S'il n'en sort pas une généralisation des comités de gestion comme certains le souhaitent, et du fait d'une volonté de préserver l'union des forces démocratiques, la loi du 16 mai 1946 renverse la logique de l'ordonnance. Le seuil de mise en place et la durée du mandat sont réduits, un élu peut être révoqué sur proposition de son syndicat, les heures de délégation et le nombre d'élus augmentent. Mais, surtout, le nouveau texte permet au comité de s'exprimer sur les salaires, ce qui était explicitement interdit par l'ordonnance, il rend un avis sur les prix pratiqués et il doit être consulté avant les actionnaires sur le bilan annuel et les projections. C'est aussi de ce texte que naît le droit du comité à s'exprimer sur *la marche générale de l'entreprise*, droit qui demeure aujourd'hui.

D'outil d'association du travail au capital, il devient un outil de contrôle de la gestion. Il ne cogère pas, la cogestion étant la forme la plus poussée de collaboration de classes, et ne gère pas à la place du capital comme le comité de gestion, mais il contrôle cette gestion et dispose d'un droit d'expression sur cette dernière. Les représentants ou mandataires des détenteurs du capital sont désormais tenus de rendre des comptes sur la gestion de l'entreprise devant la représentation du personnel.

LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE, NOUVELLE INSTANCE ET NOUVELLE LOGIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le comité d'entreprise (CE) n'existe plus. Avec lui, les délégués du personnel (DP) et le comité

d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont disparu au profit du comité social et économique, le CSE. Contrairement à ce que le terme généralement employé de *fusion* laisse penser, il ne s'agit pas d'une addition des trois anciennes institutions représentatives du personnel. C'est une instance unique qui a les moyens et le nombre d'élus d'une seule instance pour exercer les missions des trois anciennes.

Si le contrôle de la gestion demeure, les moyens pour le réaliser sont désormais partagés avec les missions des anciens délégués du personnel et celles des CHSCT. Autrement dit, le CSE fait le travail des CE, DP et CHSCT avec les moyens du seul CE. Un accord collectif peut même diminuer le nombre d'élus – à condition d'augmenter le nombre d'heures de délégation – ou diminuer le nombre d'heures de délégation – à condition d'augmenter le nombre d'élus.

Le risque de cette nouvelle instance, c'est la professionnalisation des élus par la concentration des heures de délégation sur un nombre restreint de membres du CSE pour réaliser toutes ces missions. Les élus sont de plus en plus coupés de leur poste de travail, donc des salariés qu'ils représentent et de l'exercice du travail sur lequel on leur demande d'apporter leur expertise. Cet éloigne-

périmètre d'implantation des comités. Il a une obligation d'engager une négociation mais, s'il n'y a pas d'accord, l'employeur détermine seul le nombre de comités dans l'entreprise et le périmètre d'implantation dans les établissements. Cette professionnalisation passe également par les « débouchés » offerts aux élus. Au motif de la valorisation de l'engagement, le mandat peut très bien être une étape dans sa carrière. L'élu n'est alors plus un représentant, il ne porte plus la voix de ses collègues, il acquiert des compétences pour évoluer professionnellement. Toutes les certifications proposées à l'issue du mandat correspondent à des postes d'encadrement et de direction. Couplé à la limitation du nombre de mandats successifs, le CSE propose aux représentants des salariés d'aujourd'hui d'être demain les représentants de la direction.

La professionnalisation passe également par l'évolution des mandats. Les membres de la délégation du personnel au CSE sont appelés à se former et à devenir des experts. On voit se développer différents mandats de « référent ». On sort encore de la logique de représentation des intérêts professionnels pour extraire parmi le personnel des experts d'un sujet en valorisant leur connaissance du travail dans l'entreprise.

« La loi de 1946, permet d'affirmer que les représentants des salariés peuvent contrôler la gestion de l'entreprise, et au-delà, gérer eux-mêmes l'entreprise. »

ment est d'autant plus fort que l'ordonnance du CSE change également les cadres d'implantation de la représentation élue du personnel. En supprimant les DP et les CHSCT, elle supprime l'instance au plus près du collectif de travail. L'ordonnance permet même à l'employeur de décider quasiment seul du

Pour couronner ce changement de logique, les formations communes se mettent en place. La logique de ces formations est de permettre aux représentants du personnel d'acquérir la *même culture*, le *même langage*, pour aider les *partenaires sociaux* à mieux se comprendre et à avoir un *dialogue social* de

qualité. On voit notamment se développer des formations communes sur des thématiques avant une négociation ou une consultation importante.

À travers les dernières réformes, c'est donc une conception radicalement différente du mandat que celle qui était envisagée il y a soixante-quinze ans. Preuve en est la mise en avant récurrente du système allemand de cogestion. Ses promoteurs oublient peut-être car ils l'ignorent que l'employeur ne préside pas le *Betriebsrat* et que les représentants du personnel peuvent bloquer un licenciement. Mais il est toujours hasardeux de comparer deux pays de culture et de législation différentes. En Allemagne, la répartition des rôles entre syndicats et instances élues, ainsi que leur organisation et leurs missions n'ont pas grand-chose à voir avec ce qui s'est construit en France.

LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE : ÉTAPE VERS UNE FUSION ?

Les ordonnances Macron de 2017 ont marqué la fin des anciennes instances, mais elles ont également permis de fusionner le CSE avec les délégués syndicaux pour former, vieille revendication du CNPF (ancien nom du MEDEF), un conseil d'entreprise. Les syndicats demeurent, mais ils sont privés de leur principale attribution : la négociation. Cette instance, relativement rare car elle suppose de trouver des délégués syndicaux qui acceptent par accord collectif de perdre leur principale mission, peut marquer une étape vers une nouvelle suppression d'institutions représentatives du personnel au profit d'une institution de collaboration de classe. Même si l'expérience a donné peu de résultats pour le moment, la mise à mort des comités d'entreprise, pas plus que leur création comme on a pu le voir, ne s'est faite en une ordonnance.

La possibilité de fusionner des instances, dont le comité d'entreprise, était possible depuis 1993 avec la création de la délégation unique du personnel, la DUP (*sic*). Elle permettait alors de fusionner le

comité d'entreprise et les délégués du personnel dans les entreprises de moins de deux cents salariés par décision unilatérale de l'employeur. En 2015, cette possibilité s'est élargie et la DUP pouvait être mise en place par accord collectif dans les entreprises d'au moins trois cents salariés. Elle pouvait en outre fusionner le CHSCT, ce qui n'était pas possible avant.

du CSE peuvent servir d'appui pour conquérir ces nouveaux droits avec les salariés.

Les représentants du personnel doivent pouvoir bénéficier d'un droit de veto suspensif sur les licenciements ainsi que sur les délocalisations et les fermetures d'entreprise. L'employeur doit être obligé d'examiner les propositions faites par les élus. Aujourd'hui, il est censé répon-

« Le risque de la nouvelle instance CSE, c'est la professionnalisation des élus par la concentration des heures de délégation sur un nombre restreint de membres pour réaliser toutes ces missions. »

En 2017, la DUP est passée du statut d'exception à celui de règle sous le nom de CSE. Ce dernier pouvant former, également depuis 2017, le conseil d'entreprise en fusionnant avec les délégués syndicaux. Cette marche vers la fusion et le retour à une instance de cogestion faisant d'une *élite ouvrière* les collaborateurs impuissants des décisions patronales n'est peut-être pas arrivée à son terme.

DONNER LE CONTRÔLE AUX SALARIÉS SUR LA GESTION DE L'ENTREPRISE

La casse du code du travail et le retour à la vieille idée néocorporatiste d'association du capital et du travail au sein d'un conseil ou comité chargé d'avaliser les décisions patronales n'ont rien d'encourageant. Pourtant, la loi conserve l'empreinte des communistes qui ont fait inscrire en 1946 ce droit à l'expression des représentants du personnel sur la marche générale de l'entreprise.

Le Parti communiste porte des propositions pour faire progresser les droits collectifs des salariés dans l'entreprise. La mission économique du CSE et les larges possibilités inexploitées par le « tout négociable » de la mise en place

de manière motivée aux avis du CSE, mais force est de constater que cette obligation doit être renforcée tant elle est inefficace.

Revenir sur les expériences historiques et en particulier sur la loi de 1946 n'est pas seulement une question anecdotique et ne répond pas à une espèce de nostalgie. Elle permet d'affirmer que les représentants des salariés peuvent contrôler la gestion de l'entreprise et, au-delà, la gérer eux-mêmes. Ces expériences nous ont aussi fourni des droits qui ont résisté au dessein destructeur des ordonnances Macron. Tout n'a pas été retiré. Les représentants du personnel, par leurs droits, par leurs prérogatives économiques, peuvent acquérir les savoirs nécessaires à la gestion de l'entreprise et disputer celle-ci au capital. Cela a été fait, cela se fait encore dans les coopératives ouvrières et cela ne demande qu'à s'étendre pour que la démocratie sociale ne soit pas un slogan mais une réalité. Cela implique cependant l'égalité de tous les membres de l'entreprise, donc le dépassement du capitalisme et le renversement du pouvoir du capital sur la production. ●

Dorian Mellot est doctorant en droit

— PAR **GÉRARD STREIFF** —

Les jeunes et le communisme

Fin décembre 2020, l'IFOP a mesuré pour le journal *L'Humanité* le regard des jeunes de 18 à 25 ans sur le communisme, ses valeurs et son avenir éventuel.

Nombreux sont les jeunes, note l'institut, à émettre un avis positif sur les valeurs traditionnellement associées au communisme. Ainsi les notions de partage (83 %), d'égalité (83 %) et de progrès social (78 %) sont largement plébiscitées.

Sur le terme même de communisme, les opinions sont plus diversifiées. 35 % en ont un avis positif. C'est peu, diront les sceptiques, surtout comparé aux pourcentages cités plus haut des valeurs communistes. Ce n'est pas si mal, estimeront les réalistes, compte tenu de l'incessante guerre d'idées menée contre ce mot, des caricatures persistantes données aux mêmes jeunes par les manuels scolaires, l'imagerie normalisée (BD, films), le buzz médiatique, le langage courant.

À titre de comparaison, on observera que les valeurs libérales, les indicateurs capitalistes séduisent moins ces jeunes. Ils ne sont que 57 % à trouver positif le profit, 42 % le patronat, 39 % les privatisations. Des « valeurs » qui attirent tout par-

ticulièrement les sympathisants La République en marche et Les Républicains.

28 % des jeunes voient dans le communisme une idée d'avenir. « Une espérance davantage portée par les sympathisants du Parti communiste et de la France insoumise (45 %) », notent les sondeurs.

Certes, l'évocation du terme communisme renvoie principalement à « l'échec d'une idéologie en URSS » plutôt qu'à « la mise en commun des biens publics » et à un « partage des richesses » chez ces jeunes, qui par ailleurs sont près d'un quart (28 %) à se dire prêts à voter pour un candidat communiste. En même temps, l'étude de l'IFOP termine sur cette forte remarque : « Finalement, le substrat du communisme semble encore être plébiscité par les jeunes, en témoigne le taux d'adhésion aux items « La lutte des classes est toujours une réalité aujourd'hui » (83 %) ou encore « Des secteurs comme la santé, l'éducation ou le logement ne devraient pas être soumis à la concurrence et à la compétition économique » (78 %). » ●

AVIS (POSITIFS) SUR LES VALEURS COMMUNISTES



AVIS (POSITIFS) SUR LES VALEURS CAPITALISTES



— PAR MICHAËL ORAND —

La culture ne meurt pas, elle mute (elle aussi)

Pendant le confinement de mars-avril 2020, malgré la fermeture au public des lieux consacrés à la culture (cinémas, musées, salles de spectacle...), les pratiques culturelles des Français n'ont pas diminué, et ont même pour certains domaines plutôt augmenté (*Pratiques culturelles en temps de confinement*, DEPS, ministère de la Culture, 2020).

CONSUMMATION CULTURELLE :

LA MUSIQUE GRANDE PERDANTE ?

Quasiment tous les Français ont réalisé une consommation culturelle pendant la période du confinement : plus de neuf sur dix ont par exemple regardé un film ou une série, et un sur deux a joué aux jeux vidéo ou à des jeux de société. En forte hausse par rapport à 2018, la consultation de vidéos en ligne a concerné deux tiers des Français. Les jeux vidéo ont également sensiblement progressé (+ 10 points par rapport à 2018), particulièrement chez les ouvriers, les femmes et chez les plus de 40 ans, ce qui témoigne d'une poursuite de l'élargissement de cette pratique, notamment grâce à une stimulation familiale.

La musique semble la grande perdante du confinement : 92 % des Français ont écouté de la musique en 2018, contre seulement 70 % pendant le confinement. Cette situation, confirmée par les chiffres des plateformes de *streaming*, est liée en partie à la disparition de l'écoute nomade (dans les transports, dans son véhicule), mais pas uniquement puisque même les personnes continuant de se déplacer ont déclaré une écoute moindre.

Les réseaux sociaux sortent également gagnants du confinement, y compris dans le cadre d'une consultation quotidienne : huit Français sur dix ont consulté les réseaux sociaux pendant le confinement, contre un sur deux seulement sur l'ensemble de l'année 2018.

PLUS DE TEMPS POUR LA PRATIQUE ?

Le point le plus saillant des comportements culturels des Français pendant le confinement a été une croissance sensible de la pratique : dans l'ensemble, la part de personnes ayant pratiqué au moins une activité culturelle reste stable (environ un Français sur deux), mais chaque domaine a connu une croissance notable de sa pratique. Ainsi, 20 % des Français ont pratiqué les arts plastiques pendant les sept semaines de confinement contre 14 % sur l'ensemble de l'année 2018.

La musique, la danse ou la vidéo ont également eu les faveurs des Français durant le confinement.

ET LES JOURNAUX DE CONFINEMENT DANS TOUT ÇA ?

La pratique de l'écriture, qui reste globalement peu répandue (moins d'un Français sur dix), a connu également une légère croissance pendant le confinement par rapport à l'année 2018. Ainsi, 7 % des Français ont déclaré avoir écrit un journal intime ou des notes personnelles pendant le confinement contre 5 % en 2018. Cette pratique a crû chez les 15-24 ans (14 % ont écrit pendant le confinement contre 7 % en 2018) et chez les hommes (6 % contre 3 %), alors que le journal intime était un exercice très majoritairement féminin en 2018. ●

	2018	Confinement 2020
Ont réalisé une consommation culturelle	99	97
<i>dont : lu un livre</i>	62	52
<i>dont : lu une bande dessinée</i>	20	18
<i>dont : écouté de la musique</i>	92	70
<i>dont : regardé un film ou une série</i>	95	93
<i>dont : regardé des vidéos en ligne</i>	53	66
<i>dont : joué aux jeux vidéo</i>	44	53
<i>dont : joué à des jeux de société</i>	50	47
Ont consulté les réseaux sociaux	54	79
<i>dont : ont consulté les réseaux sociaux quotidiennement</i>	41	56
Ont pratiqué en amateur	43	44
<i>dont : musique ou chant</i>	11	16
<i>dont : danse</i>	7	13
<i>dont : montage audio, vidéo</i>	9	14
<i>dont : dessin, peinture, sculpture et gravure</i>	14	20
<i>dont : activité scientifique ou technique (observer les étoiles, faire des recherches historiques)</i>	7	17
<i>dont : écriture d'un journal intime ou de notes personnelles</i>	5	7
<i>dont : écriture de poèmes, de nouvelles ou de romans</i>	4	6
<i>dont : photographie</i>	19	19

Sources : DEPS, ministère de la Culture, Crédoc, Enquête sur les pratiques culturelles 2018, Enquête Conditions de vie et aspirations 2020.

Les résultats 2018 concernent la pratique au cours des douze derniers mois. Les résultats 2020 concernent uniquement la période de la mi-mars à la fin avril 2020.

Cause commune ouvre ses colonnes à cette libre chronique, entre politique, société, littérature et philosophie.

Mai 1968 à Cannes

RÉCIT DE **JEAN-DANIEL SIMON** RECUEILLI PAR **JACQUELINE LAZARRE***

En hommage à Jean-Daniel Simon, cinéaste communiste récemment décédé, *Cause commune* vous propose son récit des événements de Mai 1968 à Cannes, qui ont marqué le cinéma français et dont il a été un des artisans.

Mai 68 en deux mots pour moi c'est à la fois juste avant mon mariage avec Sylvie qui est l'héroïne du film *Ade-laïde* que mon producteur (Les films Numbers One) présente à Cannes... ce sont les assemblées générales, sur-

réalistes... les copains qui ferment le rideau rouge... on est logé, Sylvie et moi, à Saint-Tropez car il n'y a pas de place dans les hôtels de Cannes ! Je suis donc partagé entre les AG sur la place des Lices à Saint-Tropez avec les camarades de l'UD-CGT, dirigées pour une part importante par les camarades de l'usine des torpilles (Arsenal de Toulon) qui se réunissent tous les matins pour voter la reconduction ou non de la grève, et le « bordel » des AG des cinéastes à Cannes...

À Saint-Tropez beaucoup de gens de droite font la gueule... mais « gentiment » car l'argent manque, l'essence aussi, et ces gens de droite vont être adorables avec nous ! nous permettant de manger, nous prêtant un peu d'argent... ces gens s'appellent Jacques Chazot, Johnny Hallyday, Jean-Marie Rivière, Jean Lefèvre – qui joue à ce moment-là avec de Funès dans *Le Gendarme de Saint-Tropez*... Une fois le festival arrêté... nous sommes toujours là sans possibilité de rentrer car

plus d'essence du tout et plus de banques ouvertes... mais il y a pire, non, que d'être otage de Saint-Tropez ! Alors là scandaleusement – je crois – alors que toute la France est en arrêt... le tournage du *Gendarme de Saint-Tropez* continue... pendant encore quinze jours ! Et pourtant beaucoup de gens travaillant sur ce film sont

syndiqués – et quand on dit syndiqué, on entend CGT – mais la pression, je devrais même dire les menaces faites par les deux producteurs (SNC et Franca films), qui à cette époque produisaient trois films par an, est simple : « Si vous vous mettez en grève plus de film chez nous » « Ni avec moi » aurait surenchéri de Funès. Cette situation met en colère à juste titre les dirigeants de la Fédération nationale du spectacle et le Syndicat des techniciens... qui apprenant que je suis sur place... non seulement me passent une avoine... mais me disent tu vois tous les copains

du film et ils arrêtent ! je vais mettre huit jours à y parvenir et ça restera une plaisanterie des copains jusqu'à aujourd'hui... comme quoi j'étais si bien là-bas avec ma fiancée, que je n'ai vraiment pas fait grand-chose... pour arrêter ce film !

Toujours coincés là-bas... nous prenons un verre un soir avec Daisy de Galard qui produisait Dim Dam Dom et

Jeunes réalisateurs,
nous étions nombreux
dont le cœur battait
avec celui du syndicat
des techniciens mais nous
n'y retrouvions
pas nos préoccupations
d'auteurs-réalisateur.



L'écrivaine Claude May, Jean-Daniel Simon et Angela Davis, en 1978, à Paris. © Dominique Faget

JEAN-DANIEL SIMON est né à Salon-de-Provence le 30 novembre 1942. Cinéaste. Il travaille successivement avec Maurice Pialat, Michel Boisrond, Marc Allégret, Roger Vadim, Claude Lelouch, Guy Gilles, Claude Faraldo et François Reichenbach. Il réalise ses premiers courts-métrages pour le cinéma : *Les Chroniques de France* pour Pathé Cinéma et pour la télévision dans les émissions : Pour le plaisir, produite par Roger Stéphane, Cinéma, produite par Frédéric Rossif, Dim Dam Dom, produite par Daisy de Galard, Cinq colonnes à la une, produite par Pierre Lazareff, Pierre Desgraupes, Pierre Dumayet et Igor Barrère : L'âge de... produite par Daniel Karlin et Claude May. Dans la même période, il réalise de nombreux films publicitaires, dont plusieurs primés internationalement (Lotus et EDF). À 24 ans, il réalise son premier long-métrage *La Fille d'en face*, il est alors le plus jeune metteur en scène de France. L'année suivante, après les événements de 1968, se crée la Société des réalisateurs de films dont il devient secrétaire général adjoint, avec Pierre-Henri Deleau. Il œuvre à la création, au Festival de Cannes, de la Quinzaine des réalisateurs. De 1975 à 1977 il devient président de la Société des réalisateurs de films, puis vice-président pendant huit ans. Il a été membre du jury de différents festivals internationaux : Hyères, Moscou, Belfort, Grenoble, Cannes (Caméra d'Or), Amiens, Leipzig, forum européen de Strasbourg, FIPA de Biarritz. Président du festival international du court-métrage et du film documentaire de Lille de 1977 à 1980. En 1982, il représente les réalisateurs au comité de lecture de Films A2. De 1986 à 1993, à la commission d'art et essai du Centre national de la cinématographie (CNC). En 2002, il est élevé au rang d'officier des Arts et des Lettres. Sa filmographie est immense, avec seize films réalisés, trois films comme acteur et trois livres publiés. Son amitié avec Mohamed Lakhdar Hamina et Angela Davis est de longue date, et sa complicité politique avec Jean Genet, entre autres, fait de lui un homme passionné et éclairé.

avec laquelle j'avais travaillé et qui, du temps où elle était à *Elle*, avait fait faire plusieurs couvertures du journal à Sylvie. Passe dans ce bar un chanteur qu'elle nous présente et qui va nous sauver (!) en nous emmenant dans son petit avion le lendemain matin, ce chanteur, c'est Gilbert Bécaud !

LA QUINZAINE DES RÉALISATEURS

Mai 68 à Cannes, c'est aussi un état d'esprit des jeunes réalisateurs et réalisateurs de courts-métrages qu'il faut saisir. Cet état d'esprit que l'on retrouvera à mon sens dans les quelques assemblées générales ouvertes au public et qui nous montrera que notre démarche et celle du public se rencontrent souvent... Cela nous mènera à envisager la Quinzaine des réalisateurs à cause même de la censure exercée à cette époque (*La Religieuse* de Jacques Rivette tirée de Diderot est interdite par le ministère de l'Intérieur) à pousser au changement fondamental de la politique du conseil d'administration du festival et à sa composition même... Jusqu'en 68 les films sont choisis avec l'aval du ministère des Affaires étrangères qui a voix prépondérante. Par exemple, vu les rapports de la France avec les USA, il faut environ cinq films américains dans la compétition... vu le rapport Est-Ouest, l'URSS aura le droit à trois ! Et là encore, ce sont les diplomates soviétiques qui décideront : ils voudront Bondartchouk et pas Paradjanov (le « dans la ligne » plutôt que le « novateur contestataire ») Donc pas de films d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie en dehors du Japon... Toutes ces rencontres et ces débats en AG à Cannes vont donc nous pousser à imposer la création de la SRF (Société des réalisateurs de films) qui se préfigure déjà sur place, à agir sur tous les terrains de ce qui nous semble nécessaire pour que « les films naissent libres et égaux entre eux ».

LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU CINÉMA

Pendant que nous sommes en AG à Cannes... à Paris se créent les États généraux du cinéma avec lesquels nous sommes en lien quotidien. Claude Chabrol y défend le ►►

►► cinéma « gratuit », ce qui nous poussera dès 1969 à ne pas faire payer la place, à la première Quinzaine des réalisateurs ! On ne restera pas longtemps sur cette position : des « gosses » entrent et sortent de notre salle en hurlant et perturbant le film et les réalisateurs invités se plaignent... ! Nous prendrons donc la décision de faire payer un droit d'entrée symbolique : 75 centimes ! Et le calme reviendra... pour que les films soient vus comme il se doit !

Le festival continue et nous venons quotidiennement

Sylvie Fennec et moi de Saint-Tropez à Cannes. Nous passons des AG aux projections mais il n'y a pas de projections parallèles et nous devons donc être habillés (minimum costard et nœud papillon car je n'ai évidemment pas de smoking !) Nous sommes obligés de nous changer en arrivant à Cannes. Gentiment Roman Polanski – auteur de mon premier film *La Fille d'en face* qui est membre du jury – et sa femme, dont nous faisons la connaissance, Sharon Tate, nous proposent de nous changer dans leur chambre au Carlton... Ce que nous ferons bien sûr ! Quelle tristesse un an plus tard d'apprendre le drame (massacre de Sharon et quatre de ses proches par Charles Manson à Los Angeles).

Cet épisode cannois fera que dans certains milieux bien réac... on m'appellera les années suivantes « le communiste en smoking » !

Je n'étais pas arrivé à Cannes le jour où Godard, Claude Berri, Jérôme Kanapa, François Truffaut... et bien d'autres sont montés sur la scène et ont voulu empêcher la projection d'un film ! Face à eux les représentants de la chambre des producteurs. Ils se sont battus et la projection n'a pas eu lieu. C'était d'un côté la nouvelle vague et ses partisans et de l'autre côté les producteurs d'*Angélique, marquise des anges* entre autres, deux mondes, deux visions du cinéma.

Des gens dont je faisais partie, plus tard le même jour, en AG, se sont exprimés pour essayer de dire qu'il fallait que ces deux formes de cinéma existent et qu'empêcher l'une ou l'autre de vivre, c'était à nouveau s'enfoncer dans la censure, dans l'intolérance et très vite à la désertification

des salles. Je n'oublierai jamais avoir été pris à partie par un réalisateur connu qui, en gros, s'attaquait à moi car je n'étais « pas assez révolutionnaire et que comme tous les cocos on ménageait la chèvre et le chou ». J'ai appris que – quelques jours après – ce réalisateur-producteur signait un magnifique contrat sur le yacht d'un financier ! Yacht qui bien entendu était ancré au large de Cannes hors des eaux territoriales par « peur du rouge » ! Prudence ! Le rideau fermé, la direction du festival se réunit et, un certain nombre de membres du jury dont mon ami Roman Polanski ayant démissionné, décide le président de l'époque Robert Favre Lebreton à clore – dans l'amertume et la rage – le festival. Quant à nous, mais je l'ai déjà raconté, nous reparons sur Saint-Tropez et allons « galérer » luxueusement, quelques jours avant de pouvoir rentrer sur Paris continuer le combat !

Au-delà de ce récit je souhaite compléter mon analyse sur les rapports des jeunes cinéastes de 1968 avec les normes de l'époque. Je pense que cela peut aussi alimenter un débat car tout cela fut vraiment douloureux pour certains. Certains anciens dirigeants du syndicat des techniciens m'accusant d'avoir fomenté avec mon parti... leur exclusion de la CGT. Pour bien comprendre, un certain nombre étaient « techniciens réalisateurs »

comme beaucoup d'autres, contrairement à nous qui nous sentions « créateurs ». Hélas, notre utopie n'aura duré que le temps d'une rose ! Sans ou avec allusion politique ! Car finalement cette vision qu'ils avaient c'est exactement celle qu'ont les producteurs d'aujourd'hui et surtout les chaînes de télévision. Hélas, toujours partenaires de la production cinématographique, les réalisateurs sont des « employés-techniciens » aux ordres des annonceurs publicitaires et de leurs représentants.

LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ DES RÉALISATEURS DE FILMS (SRF)
Il faut restituer les problèmes qui vont mener à la création de la SRF. Mon analyse aujourd'hui est la suivante... La nouvelle vague pose de nouveaux problèmes aux réalisateurs par rapport au métier de « technicien ». On est

La nouvelle vague pose de nouveaux problèmes aux réalisateurs par rapport au métier de « technicien ». On est face à un changement total : plus de tournage en studio mais en décors naturels donc nécessité de créer de nouveaux outils.

face à un changement total : plus de tournage en studio mais en décors naturels donc nécessité de créer de nouveaux outils ; par exemple, la Dolly qui permettait de faire des travellings tout en faisant un petit mouvement de grue en studio, est trop large dans un appartement pour franchir les portes. Il va donc falloir inventer un nouvel engin qui pourra passer dans les portes en ayant quand même un siège pour le cameraman.

Toutes ces rencontres et ces débats en AG à Cannes vont nous pousser à imposer la création de la Société des réalisateurs de films qui se préfigure déjà sur place, à agir sur tous les terrains de ce qui nous semble nécessaire pour que « les films naissent libres et égaux entre eux ».

Certains métiers de studio vont disparaître peu à peu (sur le tournage du film *Les Amours célèbres*, par exemple, les décors sous la direction de Georges Wakhevitch, l'équipe de décors des peintres doreurs sera capable de reconstruire admirablement en studio la galerie des glaces de Versailles). Ce métier comme beaucoup d'autres va disparaître en France car les films en studio deviennent de plus en plus rares.

Les problèmes de rémunération des jeunes réalisateurs se posent de façon nouvelle. Salaire en participation, les normes de production n'ont plus rien à voir. Il y a de plus en plus de réalisateurs producteurs ; certains producteurs profitant bien entendu de la situation.

Le syndicat des techniciens défend les salariés et ceux-ci ne comprennent et n'acceptent pas ces évolutions. Par là même, l'importance grandissante de la télé qui devient coproducteur ou diffuseur. Le syndicat n'acceptera pas que les monteurs de la télévision ayant « monté » des téléfilms soient comptabilisés pour l'obtention d'une dérogation pour monter un long-métrage. On peut com-

prendre que toutes ces mutations qui réellement désorganisaient le travail, tel qu'il avait été, aient poussé à de graves incompréhensions d'une partie des techniciens au point que, quelques années plus tard, il y aura scission entre le syndicat des techniciens et ceux qui s'en allèrent et qu'on appelait la rue de Tretaigne. Pour nous, jeunes réalisateurs, nous étions nombreux dont le cœur battait avec celui du syndicat des techniciens mais nous n'y retrouvions pas nos préoccupations d'auteurs-réalisateurs. La création en mai 68 de la Société des réalisateurs de films va combler ce vide, plateforme du cinéma, les films naissent libres et égaux entre eux, les commissions au Centre national de la cinématographie (CNC), la Quinzaine, les festivals du court-métrage, les rencontres, les débats, la fin de la compétition entre nous, un nouveau type de rapport à l'avance sur recettes, etc. Je me permettrai ici de citer les réalisateurs « engagés », membres des premiers conseils d'administration de la SRF, qu'on ne peut suspecter d'avoir voulu « prendre la place du syndicat des salariés », comme certains nous en accusèrent : Louis Daquin, Jérôme Kanapa, Jean-François Adam, Franck Cassenti, Pascal Aubier, René Gilson, Charles Bitch, François Chardeaux, moi-même...

Je me dois de dire que si soucis il y eut lors de la création de la SRF avec certains membres du syndicat des techniciens ce ne fut pas avec tous et que nous pûmes travailler main dans la main avec un certain nombre d'entre eux et surtout avec la direction de la fédération CGT du spectacle qui à mon avis avait compris notre démarche et les prémices de cette révolution des techniques et technologies dans nos métiers. Quelques années plus tard, nous codirigerons d'ailleurs le festival du court-métrage et du long-métrage documentaire, trois coprésidents : Raoul Rossi pour le syndicat des techniciens, Pierre Braunberger pour les producteurs de courts-métrages et moi pour la SRF.

Le fait que, depuis la Libération, la CGT soit membre du conseil d'administration du festival a joué énormément. Quelques semaines après Mai 68 se crée la Société des réalisateurs de films qui va dès 1969 créer la Quinzaine des réalisateurs. Tout cela changera fondamentalement le contenu du festival. Jusque-là, les Affaires étrangères ont un rôle prépondérant sur le choix des films et sur les pays représentés. Nous parviendrons à changer tout cela et à donner aux films du tiers monde la possibilité de concourir, ce qui n'était pas le cas... ●

***Jacqueline Lazarre**, Caisse centrale des activités sociales des industries.



Des livres pour un centenaire

La commémoration du centenaire du PCF a été perturbée par la crise sanitaire : heureusement, de nombreux ouvrages sont disponibles, pour réfléchir à l'histoire du Parti communiste français et à ses spécificités, toujours actuelles !

COMMUNISTES DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE

Association Former, Transformer, Partager, 2020

PAR **PIERRE LABROUSSE**

Communistes dans les Bouches-du-Rhône retrace l'historique du Parti communiste dans un département marqué par une forte histoire industrielle

et sociale et par une fédération qui compte encore aujourd'hui parmi les plus importantes en nombre d'adhérents. L'ouvrage est le fruit d'un travail d'érudition sur les fonds de la fédération, réalisé par son collectif Archives, histoire, mémoire. Le dépôt de ces fonds aux archives départementales des Bouches-du-Rhône en 2018 fut le moment phare d'un travail entrepris depuis le début des années 2000, permettant d'aboutir à ce livre. Il retrace de manière chronologique, les événements marquants et les moments forts de la fédération, ainsi que les principaux événements d'ordre national. Si le PCF des Bouches-du-Rhône est né en 1921, il s'inscrit dans un mouvement historique beaucoup plus large qui est celui du mouvement ouvrier et de l'héritage révolutionnaire français. Ainsi, le livre part de 1789 et retrace en quelques pages, avant de se concentrer sur le parti en tant que tel, les principaux événements de cette histoire-là (Révolution de 1789, fondation de l'AIT, fondation de la SFIO, etc.). Le choix de reprendre de manière chronologique les événements correspond à la volonté de ne pas proposer de problématiques mais de faire la démonstration

de la diversité et de la présence du PCF dans les Bouches-du-Rhône. Le livre met donc en évidence ce qui fait l'histoire du PCF : ses militants, ses élus, mais également les évolutions de la société française et le contexte dans lequel il évolue. Ainsi, à l'inscription de l'activité des communistes dans des dynamiques nationales s'ajoutent des enjeux typiquement locaux : le système Defferre à Mar-

seille par exemple, ou la zone industrialo-portuaire de Fos, qui est l'objet de fortes mobilisations, mais qui est aussi l'occasion pour le PCF de développer des revendications en lien avec le cadre de vie, point de départ des travaux des communistes sur les questions écologiques et environnementales. Moments électoraux et moments de luttes se succèdent, rythmés par les conférences fédérales (ensuite nommées congrès départementaux) et dressent le portrait d'un parti investi et mobilisé sur tous les fronts. On remarque également le rôle central du journal *La Marseillaise*, dont les unes apparaissent de manière récurrente. Ce rôle n'est pas uniquement

d'informer, comme en témoigne par exemple la collecte organisée par le journal pour soutenir la grève illimitée des dockers en mars 1950. Ainsi, *Communistes dans les Bouches-du-Rhône*, s'il explore les moments marquants du parti dans le département, donne aussi de la visibilité aux archives de la fédération, et peut également présenter un intérêt pour les historiens ou les chercheurs en herbe. ●



100 ANS DE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

SOUS LA DIRECTION DE GUILLAUME ROUBAUD-QUASHIE

Le Cherche Midi, 2020

PAR AXEL LOSCERDALES

La séquence médiatique autour du centenaire du PCF s'est particulièrement concentrée sur un ouvrage, dirigé par Guillaume Roubaud-Quashie et Valère Staraselski. Si la préface de Fabien Roussel apporte une griffe militante à cet ouvrage, c'est un véritable objet de recherche qui est proposé par les deux historiens. En témoigne la postface de Claude Mazauric, historien de la Révolution française. En donnant une visibilité à une trentaine de chercheurs et doctorants, ce livre offre une lecture à la fois grand public et est rigoureux dans son approche du point de vue de la perspective historique. Le plan de l'ouvrage est linéaire, comme une frise chronologique déroulant année après année un événement marquant sur une double page, en l'inscrivant dans un contexte politique national ou international. Année après année,



le lecteur découvre un événement qui fait date, tel que le congrès fondateur de Tours, ou un temps politique marquant, à l'instar des élections présidentielles de la V^e République. Certains de ces événements sont aussi sujets à des réflexions de fond, tels que l'année de la femme en 1975, rappelant le combat féministe du PCF, la question

de l'écologie en 1991 ou encore la loi de 2004 et le rapport des communistes à l'école. Cet effet de mise en abyme, mettant en valeur les événements dans l'événement, amène le lecteur à une prise de conscience de la riche histoire de cette formation politique centenaire, parti des ouvriers et des intellectuels, du débat et de l'émancipation collective. Sans occulter les moments difficiles de l'histoire des communistes français, c'est un regard analytique que posent des chercheurs, certes militants, sur l'aventure sociale, politique, somme toute humaine, dont le PCF

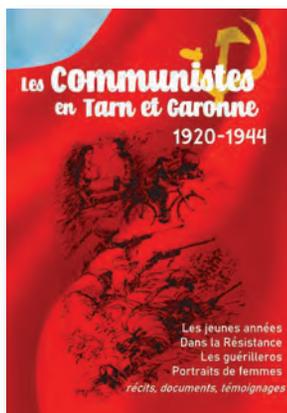
fut une roue motrice et qu'il n'a eu de cesse d'accompagner. Un ouvrage grand public portant une haute ambition scientifique, accessible à toutes et tous pour se plonger dans un siècle d'épopée politique. ●

LES COMMUNISTES EN TARN-ET-GARONNE 1920-1944

PCF 82, 2020

PAR ARNAUD DAIMÉ

Qu'apprendre du Tarn-et-Garonne ? C'est un département rural agricole, sans réel bastion ouvrier ; un territoire qui n'a jamais été majoritairement rouge. Et pourtant, si l'on prend le temps de se pencher plus précisément sur la vie des camarades et sur leurs conditions militantes durant la période, leurs réalisations en particulier pendant la Résistance n'en sont pas moins remarquables. L'élection du député communiste Pierre Juge à la Libération en témoignera. À l'initiative du PCF 82, un travail de presque une année a été mené sur l'histoire des communistes dans le département : un temps nécessaire pour consulter de nouvelles archives aujourd'hui accessibles, pour recueillir les derniers témoignages précieux. Ce travail de documentation,



d'information et de réflexion qui prend appui sur une grande rigueur historique s'est concrétisé par ce bel objet de plus de quatre cent vingt pages. La première partie du livre concerne les jeunes années du PCF de 1920 à la fin des années 1930. Il s'agit de remettre sur le devant de la scène des militants trop méconnus qui ont permis à ce département de prendre sa part dans l'épopée sociale et historique du début du XX^e siècle. Ces recherches inédites sur les débats qui ont suivi le congrès de Tours (en particulier grâce à la lecture du journal régional communiste *Ordre nouveau*, 1921) sont éclairantes sur l'état d'esprit des militants d'alors. La seconde partie est la réédition intégrale du remarquable ouvrage, aujourd'hui épuisé, *Le PCF dans la Résistance en Tarn-et-Garonne* qui avait été édité en 1985 sous la direction de Marcel Maurières. Ce texte avait été écrit à la fois par les derniers témoins des événements et grâce à un important travail de documentation. L'édition de ►►

► 1985 est présentée ici, enrichie par des éléments nouveaux ou de contextualisation complétant ainsi l'histoire de la Résistance dans le département. Dans cette histoire, la place des femmes était trop souvent minimisée. Pourtant, que ce soit pour de l'aide logistique, pour soigner, nourrir, aider à la cache d'armes ou même en tant que responsables de maquis FTPF et FTP-MOI, les militantes ont assuré un rôle déterminant dans le réseau communiste clandestin. Grâce à une trentaine de portraits de militantes, les femmes retrouvent leur juste place dans cette histoire de la Résistance. Enfin, la dernière partie du livre rapporte le rôle majeur tenu par les guérilleros espagnols communistes dans la Résistance. Formés à la lutte armée, leurs connaissances militaires et leur esprit de sacrifice font qu'ils se trouvent souvent à l'avant-

garde des combats. Ce chapitre revient également sur la création de la UNE (Union nationale espagnole) présente dans le département, ainsi que sur la détention des républicains dans des camps et les luttes mémorielles en cours à ce sujet.

Dans sa dernière lettre avant d'être fusillé à 19 ans, Louis Sabatier, capitaine FTPF, se demandait ce que représentait « la vie d'un homme en comparaison du bonheur de l'humanité ». Raconter l'histoire de ces militants, mis à l'honneur à la Libération ou restés dans l'ombre, est la moindre des choses que nous puissions faire pour nous montrer dignes d'eux. Un livre pour rappeler que les communistes ont su lutter, défendre leur idéal et parfois payer de leur vie leur attachement à la liberté, et ce partout en France. ●

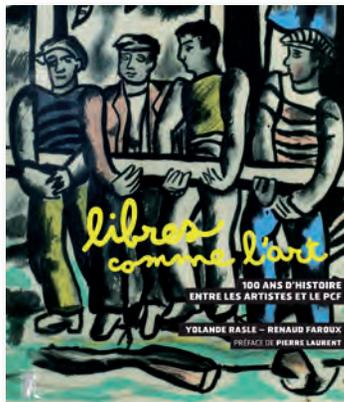
LIBRES COMME L'ART. 100 ans d'histoire entre les artistes et le PCF

YOLANDE RASLE ET RENAUD FAROUX

Éditions de l'Atelier, 2020

PAR AXEL LOSCERDALES

La crise sanitaire n'aura pas eu raison de l'ambitieux projet porté par Yolande Rasle et Renaud Faroux, dont le catalogue est sorti en fin d'année 2020, une annonce réjouissante pour les amateurs d'art et d'histoire. Annonceur d'une grande exposition prévue pour cette année, ce bel ouvrage, préfacé par Pierre Laurent, dévoile la riche collection d'œuvres du PCF, mais également un certain nombre de prêts témoignant de la manière avec laquelle le parti centenaire n'a pas usurpé son titre de « parti de l'art ». La célèbre Joconde à moustache de Marcel Duchamp – *LHOOQ*, offerte au PCF par Louis Aragon, ouvre l'exposition qui sillonne le XX^e siècle, traversant les grands mouvements artistiques modernes et contemporains. Commencant sur les dadaïstes et les surréalistes de l'entre-deux-guerres, on retrouve des incontournables : Pablo



Picasso, Fernand Léger, Alberto Giacometti... aux côtés d'artistes plus discrets comme le Toulousain Marc Saint-Saëns. Des avant-gardes aux réalismes, d'abstractions en figurations, le parcours rend méthodiquement compte de la pléthore d'artistes ayant gravité autour de la sphère intellectuelle communiste, à l'instar d'Eduardo Arroyo, compagnon des luttes internationales. Comme un écrivain de cette initiative, une large place est accordée au siège

de Picasso et à son architecte Oscar Niemeyer. « La maison du travailleur libre » est en effet devenu un bâtiment classé et un lieu prisé de projets artistiques de toute nature. La création récente est également mise à l'honneur, à travers des photographies des mouvements sociaux des dernières années d'André Lejarre. Une composition détonante de Jerk 45 du collectif 9^e Concept, au nom évocateur de *C'est un scandale*, met en scène Georges Marchais dans un univers coloré et mécanique. Une frise chronologique accompagnée de documents et de photographies conclut l'ouvrage,

mettant en perspective les luttes les plus actuelles, en dialogue politique constant avec un parti résolument tourné vers la culture et l'avenir ! ●



Manifeste pour une conception communiste de l'économie sociale et solidaire

Éditions de l'Humanité, 2020

COLLECTIF ANIMÉ

PAR SYLVIE MAYER

PAR MICHEL MASO

L'économie sociale et solidaire : du communisme déjà-là ? À cette question la vingtaine de contri-

buteurs de l'ouvrage *Manifeste pour une conception communiste de l'économie sociale et solidaire* répond par l'affirmative. Elles et ils sont universitaires, chercheurs, militants associatifs, syndicaux, politiques et tous ne sont pas membres du PCF. Cette diversité sociale et idéologique met en évidence le fait que l'ESS n'est pas confinée : elle n'est pas la marotte surannée d'une poignée de rêveurs. Tout au contraire, elle suscite un intérêt toujours plus grand. Elle est l'objet de réflexions – et aussi d'une grande diversité d'expériences – renouvelées et grandissantes.

C'est sans doute la raison pour laquelle est intervenue la loi de 2014 (il y a six ans seulement !), qui lui a donné une visibilité inédite. Il faut s'en réjouir, même si elle a fait grandir les obstacles à la mise en œuvre des valeurs de l'ESS, notamment du partage du pouvoir entre salariés, usagers, clients, partenaires publics et privés. En d'autres termes, les membres du collectif qui ont écrit ce petit livre ne sont ni naïfs, ni engoncés dans la certitude que l'ESS aurait devant elle un « long fleuve tranquille ». Et cependant ils voient en elle un moyen d'agir au service de l'émergence d'un monde post-capitaliste, ou de ce qu'ils nomment « du communisme déjà-là ». Pour deux raisons : d'abord, sa présence de plus en plus significative dans le tissu économique. En 2016, en effet, pour le seul territoire français, on dénombrait 221 325 structures labellisées et 2,37 millions d'emplois, soit 10,5 % de l'emploi total et 13,9 % des emplois privés (+25 % depuis 2000). En outre, le secteur représente, en matière financière, entre 6 et 7 % du PIB et 3,7 milliards de chiffres d'affaires cumulés pour les seules coopératives. Seconde raison : il est possible d'identifier dans l'ESS des « pépites de communisme », susceptibles d'ouvrir des perspectives et des tâches pour les militants. Ainsi en est-il de la démocratie, en particulier au sein des entreprises. Le livre en propose plusieurs exemples : des Fralib à la Scop Ti, de La Belle Aude à la librairie Les Volcans à Clermont-Ferrand, de la SET Smart Equipment Technology en Haute-Savoie à la Ceralep dans la Drôme... autant d'entreprises qui « tiennent » contre les

dogmes de la rentabilité immédiate, malgré les difficultés, à l'exemple de la Scop Ti qui doit, pour se maintenir, combattre les entreprises de la grande distribution et affronter la concurrence des marques de la multinationale Unilever. De façon similaire – et, une fois encore, il s'agit toujours d'un combat –, l'ESS ouvre des perspectives en matière de solidarité, de sens du travail, de non-lucrativité (ou de lucrativité limitée), d'environnement et d'ancrage territorial...

Oui, décidément, comme le précise la conclusion de ce livre stimulant, le slogan libéral TINA (*There is no alternative* : il n'y a pas d'alternative) n'est plus de saison et l'ESS est une belle et potentiellement très féconde idée. ●



Le Cas en psychanalyse Essai d'épistémologie clinique

EPEL éditions, 2020

GUY LE GAUFFEY

PAR GEORGES-HENRI MELENOTTE

Y a-t-il un cas en psychanalyse ? Cette question peut paraître surprenante dans la mesure où le statut du cas, dans ce domaine, a

déjà été exploré, par Freud en particulier dans ses *Cinq psychanalyses*. L'affaire n'est pas réglée pour autant. Car le statut du cas y est particulier. Le Gauffey, qui exerce la psychanalyse à Paris et a récemment publié aux éditions EPEL *L'Effet de sens. Essai de sémiotique lacanienne* (2018), s'interroge : qu'est-ce qui fait qu'un tel cas diffère d'un cas en psychiatrie ? C'est une question qui requiert une réponse à la fois attenante au dispositif analytique et logique. Le premier élément de l'analyse de Le Gauffey sur le cas l'amène à constater que la mise en place du cas en psychiatrie suppose un tiers élément. Il y a d'abord deux acteurs : d'un côté, le malade, de l'autre, le médecin qui interroge le premier. Il faut un troisième intervenant : le témoin qui observe ce qui se passe entre les deux premiers. C'est à partir de la place de cette troisième personne que la fabrication du cas devient possible. Or il y a un problème concernant cette troisième personne dans la séance analytique. Il n'y a pas de témoin. Du fait de cette absence, comment la confection du cas en analyse est-elle possible ? Il faudrait, pour cela, faire l'impasse sur le transfert qui ne peut s'établir qu'entre les deux personnes impliquées dans la séance. Sans tierce personne par conséquent. Partant de cette remarque, est-il possible de fabriquer un cas sans la présence de ce tiers élément ? Notant que ►►

►► lui-même n'a jamais pu, à partir de sa pratique, élaborer un cas, Le Gaufey s'interroge sur les causes de son échec. Le récit du cas qu'il tentait d'écrire échouait systématiquement. Les exemples cliniques fourmillent pourtant dans la littérature analytique. Ce sont des fragments d'analyse, rédigés le plus souvent par l'analyste qui en rapporte des extraits pour leur donner une valeur illustrative. Le Gaufey observe que, dans ces situations, l'analyste cumule les positions du protagoniste de la séance et du témoin. Il passe de fait de la position analytique à la position médicale du clinicien dans la confection du cas. De plus, la fonction de la vignette est problématique. D'une situation particulière, celle de la séance, elle prétend prendre une valeur générale en se posant comme illustration du propos tenu par le présentateur de cette vignette. Le problème posé est d'ordre logique, affirme Le Gaufey. Il prend l'exemple suivant. J'apprends, écrit-il, qu'un accident aérien a eu lieu et que quelques passagers en sont sortis indemnes. Il n'est pas alors possible de passer de la particularité de ces « quelques-uns » à l'universel de « tous ». En effet, ce n'est pas parce que quelques-uns en sont sortis indemnes que tous le sont. Le passage du particulier à l'universel ne fonctionne pas et il s'ensuit que la particularité de « quelques-uns » ne saurait valoir pour l'universel de « tous ».

Dans le cas de la vignette clinique, on peut appliquer le même raisonnement. Ce n'est pas parce que, pour tel ou tel, les choses se sont passées ainsi que l'on peut en déduire que ce qui s'est révélé exact pour eux est valable pour tous. Le passage à l'universel de la particularité du cas dans la vignette clinique est faux. Le Gaufey souligne ainsi le problème tant des vignettes cliniques que des monographies cliniques. Le plus souvent, elles supposent, de façon implicite, un tel passage, ce qui fait que la déduction, tout aussi implicite qui s'ensuit, fait problème. Ce n'est pas parce que Freud avance, dans le cas du président Schreber, que la paranoïa trouve son soubassement dans une homosexualité refoulée que l'on peut accepter, tout uniment, que l'on a là affaire à une théorie générale de la paranoïa.

Ainsi, si Le Gaufey donne comme sous-titre à son essai « Essai d'épistémologie clinique », c'est pour poser le problème de toute une clinique psychanalytique qui se réclame de « la structure » pour avancer que ce qui vaut pour un cas vaudrait pour tous, du fait de la structure, psychotique, névrotique ou autre d'un sujet. La question se pose de la présence du tiers élément qui fabrique le cas. Dans la séance analytique, un tel tiers n'existe pas. Ce qui pose problème dès lors que, dans le récit d'un cas, il apparaît et fausse, du seul fait de sa

présence, un tel récit. Dès que la présence de tiers s'impose et s'incarne, « voilà qu'il est de trop », écrit Le Gaufey. De son ouvrage, la leçon à tirer est salutaire. Non, la psychanalyse ne saurait faire sienne la production de cas exemplaires d'une « structure » qui nie *a priori* la singularité de ce à quoi l'on a affaire dans l'exercice analytique. ●



En lutte ! Les résistances populaires en France de 1981 à nos jours

Éditions Critiques, 2020

RÉMY HERRERA

PAR CONSTANTIN LOPEZ

Cet ouvrage constitue une tentative de mise en perspective de la période historique ouverte depuis les années 1980, qui correspon-

dent selon l'auteur au moment où la « gauche de droite » menée par le PS impose en France un « néolibéralisme d'État », auquel a succédé un néolibéralisme tout court, dont le caractère régressif et destructeur est allé s'approfondissant jusqu'à aujourd'hui. L'ouvrage est construit comme un recueil de textes rédigés antérieurement. Mis à part le premier chapitre consacré à la période mitterrandienne – tiré d'un ouvrage publié antérieurement – et un chapitre consacré au recul des droits humains en France, fondé sur un rapport publié au Conseil des droits de l'homme de l'ONU, la plupart des parties du livre sont des articles rédigés à destination d'un public militant et publiés majoritairement à l'étranger, notamment dans la presse communiste. L'ouvrage se compose ainsi de quarante-neuf chapitres courts, classés par ordre chronologique.

En dépit du titre, les analyses proposées dépassent le cadre des luttes de classe dans le cadre de l'État-nation. Elles décrivent certes l'accentuation de l'intensité des conflits sociaux au cours des trois dernières décennies, depuis les grèves de 1995 jusqu'au mouvement des gilets jaunes, en passant par « les émeutes » des banlieues et les luttes contre les « réformes » néolibérales tous azimuts. Mais elles proposent également une vision des évolutions des politiques étrangères et migratoires française et européenne. À cet égard, le constat est particulièrement sévère. L'ouvrage éreinte en particulier l'aplatissement des autorités françaises devant l'atlantisme, sans cesse renforcé ; son impérialisme aux petits pieds, de plus en plus circonscrit ; et l'inhumanité de la politique migratoire répressive et antihumaniste menée par une Europe dont

les dirigeants apparaissent comme de plus en plus réactionnaires et soumis à la finance.

Selon l'orientation politique du lecteur et son ouverture d'esprit, la lecture de l'ouvrage fera l'effet, au choix : d'un seau d'eau froide ou d'un bol d'air frais. Il est vrai que l'auteur, s'il ne manque pas d'estime envers les militants et les acteurs engagés dans les luttes qu'il décrit, n'est pas toujours tendre envers les directions syndicales et les partis politiques de gauche. Néanmoins, l'essentiel de sa verve polémiste est consacré à étriller énergiquement les représentants de la droite et du patronat, ainsi que les traîtres soi-disant « réformistes » (accompagnateurs du néolibéralisme), pour lesquels il ne semble jamais à court de formules désobligeantes particulièrement soignées. Emmanuel Macron, par exemple, présenté comme « le Kreattur des mangemorts et croûtards de la finance [qui] ne dit la vérité qu'aux seuls banquiers [...] aussi dénués

de scrupules que leur elfe de maison » (p. 278). C'est peut-être peu, mais c'est jouissif : le roi est nu, et d'autant plus ridicule que ses prétentions jupitériennes contrastent avec sa faiblesse politique de roitelet d'opérette.

Mais au-delà du style et des qualités littéraires indéniables de l'auteur, la substantifique moelle de l'ouvrage interroge les stratégies proposées par les partis et syndicats de gauche pour construire un avenir postcapitaliste, ou socialiste. À cet égard, il souligne l'ornière qu'a constituée l'alliance systématique avec la « gauche de droite », les entraves posées par le syndicalisme d'accompagnement « social-démocrate », les inerties liées au refus de débattre sérieusement des questions européennes et de l'euro, ou encore les impensés de la gauche en matière internationale. Des critiques certes loin d'être nouvelles, mais qu'il faut bien considérer dans un contexte où la gauche n'en finit pas de s'effondrer. ●

DU CÔTÉ DES REVUES...



►► **Economie et politique**, n° 796-797, novembre-décembre 2020

En 2021, la Sécurité sociale a soixante-quinze ans. Le dossier revient sur l'histoire de cette conquête, sur ses principes révolutionnaires, sur les attaques dirigées contre ses différentes branches. Dans notre civilisation en crise, être fidèle à l'esprit d'Ambroise Croizat et des fondateurs de la Sécurité sociale, ce n'est pas

seulement réparer l'institution qu'ils ont créée, mais aller encore plus loin dans la mise en cause du capital, dans la construction d'une alternative à une civilisation qui réduit les êtres humains à une « force de travail ».

<https://www.economie-et-politique.org/>



►► **Carnets rouges**, n° 21, janvier 2021

Numéro consacré à Lucien Sève, republiant son texte « les "dons" n'existent pas » paru en 1964 dans *L'école et la nation*, quelques mots, comme un pavé dans la mare de l'idéologie dominante, hier mais encore aujourd'hui. De plus, des articles de chercheurs, de militants, issus d'univers différents donnent à comprendre en quoi la pensée de Lucien Sève

demeure une référence incontournable

<http://reseau-ecole.pcf.fr/58845>



►► **Europe**, n° 1103, mars 2021

« La juvénilité éternelle de Genet fait penser à un ange qui porterait sur son visage la férocité des fauves », remarquait Yukio Mishima. Poète au nom de fleur sauvage, Jean Genet fit de l'écriture un moyen de renversement et de transformation du réel. Dans un double mouvement de désacralisation et d'épuisement poétique, et sans le moindre accommodement avec les conventions sociales ou littéraires, son œuvre est de celles qui ont changé le paysage théâtral et romanesque du XX^e siècle. Cédric Demangeot s'était peu à peu imposé comme l'une des voix poétiques les plus saisissantes de sa génération. « La poésie – disait-il – doit saboter le réel et le rendre au vivant. » Il nous a quittés le 28 janvier 2021, à l'âge de 46 ans.

<https://www.europe-revue.net/>



►► **Les Lettres françaises**, n° 26, février 2021

Au sommaire Poètes latins par Victor Blanc, Gianni Buratttoni, René de Ceccatty, Franck De-lorieux, Ada Souchu ; Marianne Alphant par Christophe Mercier ; Patrick Tort par Françoise Valon ; Léon Spillaert, par Philippe Reliquet et beaucoup d'autres textes sur la littérature, les savoirs, les arts et le théâtre.

<http://les-lettres-francaises.fr/>

Ni fusillade ni résumé, cette rubrique se propose, autour de productions importantes, de donner à lire une discussion de thèses avancées.

Le *Lénine* de Stéphane Courtois : un livre d'histoire ?

Seconde partie

PAR AURÉLIEN ARAMINI ET FLORIAN GULLI*

Stéphane Courtois ignore superbement les contextes historiques et ne parle plus des idées communistes. Hier criminalisées, elles sont dans ce livre tout simplement ignorées. La violence du siècle ne vient plus d'une « idéologie », mais de la folie d'un homme.

LE FAUX « PUTSCH DE KORNILOV » : DÉCOUVERTE OU ÉLUCUBRATION ?

Dans le déroulement des événements qui ont conduit à l'insurrection victorieuse d'octobre 1917, le « putsch avorté du général Kornilov » constitue une étape décisive parce qu'il explique en grande partie « la radicalisation des masses populaires – soldats, paysans, ouvriers » (Nicolas Werth, *Les Révolutions russes*) et le retour en force des bolcheviks. Ce général de l'armée tsariste a été nommé « commandant en chef » par Kerenski début août. Dans le contexte chaotique de l'été 1917 alors que la Russie est toujours en guerre, ce fils de paysan cosaque fait figure d'homme providentiel pour « le haut commandement, les milieux patronaux, voire les Alliés » (N. Werth, *Le Cimetière de l'espérance*). Celui qui deviendra « le grand héros des Blancs » (Orlando Figes, *La Révolution russe*) a un projet contre-révolutionnaire on ne peut plus clair pour mettre fin à la séquence ouverte par la révolution de Février : il prône la « dissolution de tous les comités révolutionnaires, [la] fin de toute intervention de l'État dans les domaines économique et social, [la] militarisation des chemins de fer et des usines d'armement, [le] rétablissement de la peine de mort à l'arrière... » (N. Werth, *op. cit.*). Sans l'importante mobilisation populaire contre la tentative de coup d'État du généralissime, le putsch aurait probablement réussi. Les effets de « l'affaire Kornilov » se feront sentir immédiatement : « La "trahison" de Kornilov précipite les vio-

lences contre les officiers : dans les jours qui suivent l'échec du putsch, les comités de soldats en arrêtent des centaines d'entre eux, qui sont parfois lynchés. Violences spontanées ou résultat d'une propagande bolchevique stigmatisant l'officier au même titre que le propriétaire foncier ou le bourgeois ? Ces violences sont en réalité l'exutoire de tensions sociales profondes, aggravées par la brutalisation causée par trois années de guerre » (Nicolas Werth, *op. cit.*). Nous sommes début septembre 1917... Voici, dans ses grandes lignes, la version la plus communément admise de « l'affaire Kornilov », adoptée par des historiens tels que Nicolas Werth ou Orlando Figes qui

ne peuvent guère être soupçonnés de crypto-léninisme... Or, à la lecture de *Lénine, l'inventeur du totalitarisme* de Stéphane Courtois, il faudrait admettre que, sans en avoir conscience, ces deux éminents historiens se seraient laissés abuser par « un des éléments clés de la mythologie bolchevique » car le putsch de Kornilov serait... « imaginaire » ! Le principal bénéficiaire de ce coup monté serait Lénine qui pouvait alors « se glorifier

Lénine. L'inventeur du totalitarisme n'est pas un livre d'histoire mais un réquisitoire. En cela, il renseigne davantage sur les sympathies politiques et les *a priori* de son auteur que sur la trajectoire de Lénine.

d'avoir empêché la "contre-révolution" de bloquer la révolution socialiste ». Si l'on résume : Lénine aurait tiré parti, pour asseoir son prestige personnel, d'un putsch qui n'aurait jamais eu lieu... Comment Courtois peut-il soutenir une telle affirmation qui remet en cause la lecture adoptée par la plupart des historiens jusqu'à aujourd'hui, dont Nicolas Werth, qu'il cite dans ses notes ?

LA CRÉDIBILITÉ DES SOURCES DE COURTOIS.

Sur quelles sources se fonde Courtois ? En note, il évoque Alexandre Jevakhoff qui ferait « litière de la version mythologique » dans *La Guerre civile russe*. Il ne s'agit pas de discuter en détail la tentative de putsch de Kornilov et le rôle trouble de Kerenski dont le but aurait été d'écarter le généralissime. Il est seulement question de s'interroger sur les sources primaires citées par « l'historien » Courtois, à savoir Boris Savinkov et Claude Anet. Qui sont ces témoins précieux ? Militant socialiste-révolutionnaire, l'écrivain Boris Savinkov, auteur du *Cheval blême*, a été vice-ministre de la Guerre de Kerenski. Quelques recherches nous apprennent qu'il serait l'auteur de la plupart des déclarations politiques de Kornilov et qu'il sera exclu du gouvernement en raison de sa participation... au putsch de Kornilov ! Stéphane Courtois, quant à lui, n'a pas cru bon d'en avertir le lecteur.

Claude Anet est lui aussi un témoin tout à fait « objectif » : correspondant à Saint-Petersbourg en 1917 pour *Le Petit Parisien*, son récit des événements est explicitement partial, émaillé de remarques antisémites. Dans sa *Révolution russe. Chroniques 1917-1918*, il reconnaît ses relations

amicales avec... Kornilov. Par ailleurs, Kornilov a remis à ce « chroniqueur » un rapport où figurent ces lignes : « Je déclarai que, selon ma conviction profonde, la seule issue était une dictature et la proclamation de l'état de guerre dans tout le pays... partisan d'un pouvoir fort, je ne refuserais pas la dictature si elle m'était offerte[...] » Tout historien reconnaîtra que la situation personnelle de ces deux témoins et leur proximité avec Kornilov méritaient d'être signalées au lecteur ! Courtois de son côté évite de les évoquer. Qui du procureur ou de l'historien prend le dessus dans l'ouvrage de Courtois ? La question est purement rhétorique.

UNE HISTOIRE « KORNILOVIENNE » DE LA GUERRE CIVILE.

Au-delà du problème de la crédibilité des sources, une impression gênante se dégage de la lecture de ces lignes de Courtois. La seule figure « positive » du récit est Kornilov, désormais innocenté de la tentative de coup d'État contre-révolutionnaire. « Idole des conservateurs et des républicains modérés » (*sic*), le général est un « excellent militaire », alors que Kerenski, à la mégalomanie galopante, est « un politicien de la pire espèce ». L'homme fort des patrons se révèle être la « victime » d'une provocation du « versatile » chef du gouvernement. Sous la plume de Courtois, le terrible Kornilov est à peine recon-

naissable. Il aurait pourtant été le premier à réfuter sa « victimisation », lui, qui fut contre les bolcheviks, le chef des volontaires dont la « marche de glace » laissa dans la steppe « une traînée de sang » (Orlando Figes, *La Révolution russe*). Lui qui n'hésitera pas à déclarer quelques mois plus tard : « [Nous] devons sauver la Russie [...], même s'il nous faut mettre à feu la moitié du pays et répandre le sang des trois quarts des Russes » (Arno Mayer, *Les Furies*).

Sans prise de position partisane, il faut enfin reconnaître que la thèse d'un putsch imaginaire rend incompréhensible toute la suite des événements qui bouleverseront la Russie : une histoire où se déchaînent les passions de masses populaires travaillées par des tensions séculaires ne peut tenir à la vague « manipulation » de tel ou tel individu.

On peut dès lors formuler l'idée suivante : le récit proposé par Stéphane Courtois est la réactualisation, certes euphémisée, du regard que les généraux contre-révolutionnaires, portèrent sur Lénine et les bolcheviks. À qui s'intéresse à la vision du monde des généraux contre-révolutionnaires, à leur vision

de la révolution, des bolcheviks, etc., on ne pourra que conseiller de lire le *Lénine* de Courtois. À qui s'intéresse en revanche à l'histoire de la révolution russe, qu'il passe son chemin, et se tourne vers Arno Mayer, Nicolas Werth, Orlando Figes ou encore Moshe Lewin...

LES VIOLENCES EN RUSSIE, DE 1917 À LA MORT DE LÉNINE.

Comment comprendre les violences qui affectent la Russie pendant la guerre civile ? Le schéma mis en œuvre par Courtois est des plus simples : les bolcheviks, Lénine en tête, ont terrorisé la société russe et son peuple. Comment justifier ce schéma ? 1) en décrivant par le menu la terreur rouge, 2) en passant sous silence la terreur blanche, en faisant silence sur la violence structurelle de la société russe qui avait pourtant effrayé depuis longtemps nombre d'observateurs, 3) en évitant de poser la question de l'hégémonie politique des bolcheviks sans laquelle ils n'auraient pu s'imposer au cours de la guerre civile.

1) Nul ne songe à nier l'existence de la « terreur rouge ». Ce qui compte, c'est d'en comprendre le sens et l'origine. Pour Courtois, cette terreur s'enracine dans la personnalité déséquilibrée et violente de Lénine. Quelques citations sorties de leur contexte font alors office de preuve. Cette thèse est proche de celle d'un ►►

Cette violence qui explose au cours de la guerre civile doit être ressaisie dans le contexte plus large de la violence structurelle de la société russe.

► Nicolas Werth qui renvoyait cette violence au « projet politique léniniste ». Lucien Sève a apporté un démenti cinglant à cette présentation des faits : « Nicolas Werth n'a pas exhibé à ce jour ne serait-ce qu'un texte de Lénine d'où ressorte, comme il le pose en fait avéré, que pour lui la violence serait le "moteur de l'histoire", que la terreur serait au fondement de son "projet politique" » (Sève, *Octobre 1917*, p. 31). Mais alors pourquoi la terreur rouge ? Lénine s'en explique : « La terreur nous a été imposée. » « Ne s'agit-il pas de terreur lorsque la flotte du monde entier fait le blocus d'un pays affamé ? Ne s'agit-il pas de terreur lorsque des représentants étrangers [...] organisent des soulèvements de gardes blancs ? Il faut tout de même voir les choses avec au moins un peu de lucidité. » « La terreur nous a été imposée par le terrorisme de l'Entente, au moment où les hordes des grandes puissances mondiales ont fondu sur nous, sans reculer devant rien. Nous n'aurions pas pu tenir deux jours si nous n'avions répliqué de la manière la plus impitoyable aux tentatives des officiers et des gardes blancs ; cela signifiait la terreur, mais elle nous était imposée par les méthodes terroristes de l'Entente » (tome 30). Pour finir : « Quand ils ont partout déclaré la guerre civile aux travailleurs, on s'est mis à nous reprocher de commencer la guerre civile. »

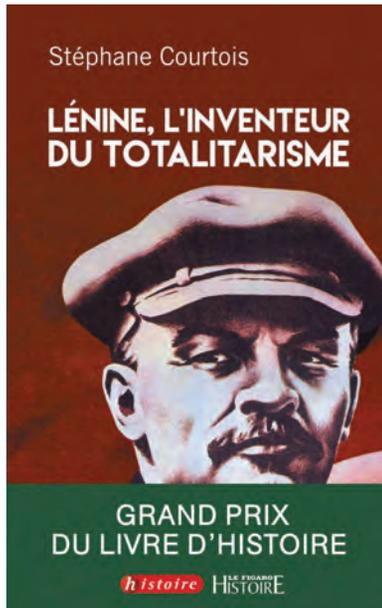
2) La mise en lumière de la terreur rouge va de pair avec la relativisation, qui confine parfois à la négation, des autres foyers de violence de cette période trouble. Silence d'abord sur la violence contre-révolutionnaire. Voici ce qu'en dit l'historien Moshe Lewin : « On ne saurait comprendre l'ampleur des effets destructeurs de la terreur si on omet le fait qu'elle n'était pas le monopole des rouges. On sait moins que les différentes armées blanches avaient toutes sortes d'unités de renseignements et de sécurité, et des commandos spéciaux antisubversion et de répression. Toutes ces unités pratiquaient une terreur individuelle et de masse contre la population, poursuivaient les communistes et les membres des soviets, pratiquaient des exécutions et des flagellations de masse dans des villages entiers. [...] De tels massacres et atrocités étaient légion » (*Russie/URSS/Russie*, p. 110).

Entre la téléologie intempérante, les sources partielles et partiales, l'ignorance délibérée d'historiens pourtant essentiels pour comprendre la réalité russe et la psychiatrisation de Lénine, cette « biographie » rend incompréhensible l'histoire de la Révolution russe et, du même coup, celle du XX^e siècle.

Cette violence qui explose au cours de la guerre civile doit par ailleurs être ressaisie dans le contexte plus large de la violence structurelle de la société russe mise en lumière par Orlando Figes, historien britannique, auteur d'un livre marquant, *La Tragédie d'un peuple* (1996), qui balaye l'histoire russe de 1891 à 1924. Loin des analyses unilatérales d'un Courtois, Figes écrit : « J'ai tâché de présenter les grandes forces sociales – la paysannerie, la classe ouvrière, les soldats et les minorités nationales – comme des acteurs de leur propre drame révolutionnaire, plutôt que des "victimes" de la révolution. » Sans céder à un quelconque mépris social, Figes mentionne notamment la violence paysanne. On se permettra de le citer longuement : « Il est difficile de dire d'où venait cette barbarie : de la culture des paysans russes ou de la rudesse de leur cadre de vie ? Au cours de la révolution et de la guerre civile, la paysannerie imagina des formes encore plus macabres de tuerie et de torture, mutilant les corps des victimes, leur tranchant la tête et les étripant. La révolution et la guerre civile sont des situations extrêmes et rien ne garantit que le premier venu, quelle que soit sa nationalité, n'agirait pas de même dans des circonstances identiques. En revanche, il est assurément légitime de poser la question, comme le fit Gorki dans son

célèbre essai de 1922, *Sur la paysannerie russe* : « La révolution n'avait-elle pas fait ressortir, dans ses propres mots, "l'exceptionnelle cruauté du peuple russe" ? Cette cruauté était l'œuvre de l'histoire. Longtemps après l'abolition du servage, les chefs ruraux continuèrent d'exercer leur droit de fouetter les paysans pour de menus larcins. Les libéraux mirent en garde à juste raison contre les effets psychologiques de cette brutalité. [...] La violence et la cruauté que l'ancien régime infligeait aux paysans se transformèrent en une violence paysanne qui, non seulement défigurait la vie quotidienne du village, mais se retourna également contre le régime dans la terrible violence de la révolution » (*La Révolution russe. 1891-1924*, p. 203).

3) Enfin, dernier angle mort de la lecture kornilovienne de la guerre civile proposée par Courtois : le refoulement de la question cruciale de l'hégémonie politique des bolcheviks. Ce type de lecture ignore pourtant un « fait



élémentaire » : « La terreur seule ne suffisait pas, précise Orlando Figes ; il fallait aussi rallier le soutien des masses ou, tout au moins, exploiter l'opposition massive à l'ennemi. » Observation cruelle pour une analyse à la Courtois. Les bolcheviks n'avaient pas le soutien enthousiaste et entier des masses, mais ils étaient néanmoins davantage soutenus que leurs adversaires. Leur programme et leur origine sociale les rendaient bien supérieurs aux blancs aux yeux des paysans. Enfin, moment essentiel de cette hégémonie, les bolcheviks ont su remettre sur pied, bon an mal an, des institutions et restaurer une forme d'autorité. « Les bolcheviks, écrit Moshe Lewin, ont travaillé avec acharnement pour former un gouvernement central ainsi que des services civils importants et des autorités locales. Au même moment, ils ont organisé une machine de guerre avec une industrie d'armement. En un mot, ils ont créé un État. Ce succès témoigne d'un dynamisme qui manquait clairement à l'adversaire. Aucun des principaux territoires contrôlés par les blancs, en Sibérie ou au Sud, n'a réussi à se doter d'une administration étatique, en dépit de toutes leurs déclarations affirmant leur supériorité dans ce domaine (*Russie/URSS/Russie*, p. 101).

Le récit proposé par Stéphane Courtois est la réactualisation, certes euphémisée, du regard que les généraux contre-révolutionnaires, portèrent sur Lénine et les bolcheviks.

Entre la téléologie intempérante, les sources partielles et partiales, l'ignorance délibérée d'historiens pourtant essentiels pour comprendre la réalité russe et la psychiatisation de Lénine, cette « biographie » rend incompréhensible l'histoire de la Révolution russe et, du même coup, celle du XX^e siècle. Le contraire de ce qu'on pourrait attendre d'un livre d'histoire. Il ne s'agit pas pour nous de « réhabiliter » Lénine mais seulement

de mettre en garde les éventuels lecteurs de *Lénine. L'inventeur du totalitarisme* sur la nature de cet ouvrage qui n'est pas un livre d'histoire mais un réquisitoire. En cela, il renseigne davantage sur les sympathies politiques et les *a priori* de son auteur que sur la trajectoire de Lénine.

Le livre a obtenu le Grand Prix du livre d'histoire 2018, prix décerné notamment par le *Figaro*. Il est à peu près certain que le jury ne l'a pas lu. Il s'agissait seulement de remercier Courtois pour ses bons et loyaux services : la diabolisation et la psychiatisation de ceux qui refusent de célébrer benoîtement le capitalisme. ■

*Aurélien Aramini est philosophe. Il est agrégé et docteur en philosophie de l'université de Franche-Comté.

Florian Gulli est philosophe. Il est professeur agrégé au lycée Pasteur à Besançon.

ORGANISEZ DES DÉBATS !



avec les membres de l'équipe de votre revue autour d'un des thèmes des dossiers ou des livres c'est possible !

Contactez-nous au 01 40 40 13 50

Claude Saligny



ou au 01 40 40 12 30

Monique Renault



Mail :

redaction@causecommune-larevue.fr



Cause ★ commune
est sur **Facebook**

L'ÉQUIPE DE LA REVUE



Guillaume Roubaud-Quashe
Directeur



Davy Castel
Rédacteur en chef



Jean Quétier
Rédacteur en chef



Gérard Streiff
Rédacteur en chef
(Controverses/
Sondages)



Sébastien Thomassey
Mise en page



Frédo Coyère
Mise en page
et graphisme



Noëlle Mansoux
Secrétariat
de rédaction



Chantal Guerre
Secrétariat
de rédaction



Camille Ducrot
(Critiques/Lire)



Marine Miquel
(Critiques/Lire)



Vincent Boulet
(Chronique
européenne)



Aurélien Bonnarel
(Droit)



Maëva Durand
(Féminisme)



Igor Martinache
(Féminisme)



Ségolène Mathieu
(Grand entretien)



Baptiste Giron
(Histoire)



Jérémie Giono
(Militer)



Delphine Miquel
(Militer)



Sophie Mazenot-Chappuy
(Parlement)



Jean-Michel Galano
(Philosophiques)



Victor Blanc
(Poésies)



Nicolas Lambert
(Production
de territoires)



Corinne Luxembourg
(Production
de territoires)



Pierrick Monnet
(Réactions)



Gérard Legrip
(Regard)



Élodie Lebeau
(Regard)



Pierre Crépel
(Sciences)



Fanny Chartier
(Statistiques)



Michaël Orand
(Statistiques)



Claudine Périllaud
Relecture



Vincent Bordas
Relecture



Constantin Lopez
Réseaux sociaux



Sabrina Royer
Réseaux sociaux



Julien Rossi
Débats



Saliha Bousseadra



Aurélien Aramini



Florian Gulli
Université permanente

PROCHAIN NUMÉRO
mai/juin : **La Commune**



Prix : 8€